



CLERC /Le CLERC

Le nom **CLERC** est assez répandu dans le Jura suisse et français. Peut-être l'existence de nombreux monastères et couvents en est la cause : des clercs non tonsurés ont pu faire souche. Toutefois, on sait que dans les villages, on avait besoin de personnes sachant lire et écrire pour rédiger les actes de la vie courante, et particulièrement dans le Val de Travers contrôlé par une puissante présence monastique. Le métier de clerc se retrouvait donc partout, comme celui de FAVRE qui a donné un nom tout aussi courant.

La famille CLERC la plus ancienne dans la région de Neuchâtel semble être les CLERC dit GUY de noblesse d'armes et présente dès le XIVème siècle.

Une autre famille CLERC est présente dans la région de Neuchâtel dès le XVème siècle à Boudry, Auvernier et Corcelles.



Ces armes sont présentes dans un vitrail de la collégiale de Neuchâtel, offert en 1950 par la Caisse de la famille Clerc de Fleurier et Neuchâtel.

Etymologie : jouissant d'un privilège de clergie, ou lettré

Lieu : La famille étudiée se concentre sur les membres dont le berceau se situe dans le Jura Suisse à Môtiers Travers, Fleurier, Neuchâtel. Il existe de nombreuses branches établies dans les cantons Suisses.

Notes : La branche étudiée est celle qui fit souche en France

Sources : Archives cantonale de Neuchâtel, de Vaud, de Genève, documents transmis par Pierre André CLERC (Bern), Fonds Emile PIGUET aux AEN pour la descendance d'Antoine CLERC, Armorial Neuchâtelois, livre des habitants de Genève Paul-F GEISENDORF, librairie DROZ, GALIFFE, notices généalogiques des familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours (1829). Dictionnaire des horlogers Abécédaire des hommes et des entreprises qui ont fait l'histoire de l'horlogerie ([Lien](#)). Fédération horlogère Suisse 1942.

Recueil des Généalogies Vaudoises Tome 2

Auteur : Société Vaudoise de Généalogie

Notice Généalogique Revues Historiques Vaudoise 1916

Maxime du CAMP : Les Cimetières de Paris (Revue des Deux Mondes 3ème période tome2 1874 (P812-851)

"Les deux cents cimetières du Vieux Paris" par Jacques Hillairet - Les Éditions de Minuit - 1958 (épuisé)

Jean-Jacques Bouquet: "Bonmont (bailliage)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 19.11.2002.

Dictionnaire Biographique du Canada, Volume III

Paris Révolutionnaire (<https://www.parisrevolutionnaire.com/>).

Société Historique du VIème arrondissement.

Archives de Paris/DQ8/75/LEBRUN Georges

Claude

La femme marchande à Rennes au XVIIIe siècle : Auteurs Stéphanie TONNERRE-SEYCHELLES/Mémoires de La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

Revue historique de L'ouest janvier 1894

La coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours: La Fabrication Ancienne et Moderne par Camille PAGÉ, officier d'Académie 1898

Recueil alphabétique des questions de droit, qui se présentent le plus fréquemment dans les Tribunaux, Volume 2

De comte Philippe Antoine Merlin

Archives départementales d'Ille et Vilaine, archives municipales de Rennes, archives municipales de Nantes, Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, anciens registres paroissiaux de Bretagne, le livre doré de la Ville de Nantes. Le Phare de La Loire.

Collection Musée de Bretagne.

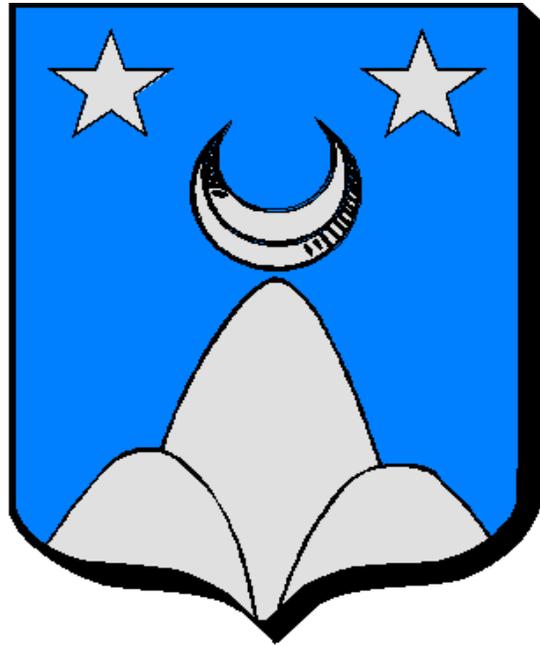
Rennes : Les Francs-Maçons du Grand Orient de France par Daniel KERJEAN. (Presse Universitaire). Bibliothèque Généalogique et d'Histoire Sociale de France.

Annuaire général du commerce, de l'industrie, de la magistrature Librairie Firmin DIDOT 1847 à 1862

Nantes : Livre doré de la ville de Nantes- Articles de presses.

Archives familiales : contrats de mariage, successions, portraits de famille (AH Le CLERC, B Le CLERC). Echanges sur Généanet et diverses publications sur Môtiers Travers (site internet du canton).

Blason : L'armorial manuscrit de Jean-Jacques BERTHOUD, datant de 1772, donne cette version : D'azur au croissant, accompagné au chef de deux étoiles en pointe d'un mont de trois coupeaux, le tout d'argent. (*Reproduit dans l'Armorial Neuchâtelois de Jéquier 1939*)



Il s'agit d'armes parlantes, à savoir qu'elles représentent un clair de lune sur les montagnes (neuchâteloises). Les règles héraldiques anciennes sont respectées, notamment avec une lune d'argent et un ciel d'azur. Ce sont certainement les armes les plus anciennes des CLERC de Môtiers, et donc communément admises par toutes les branches.

Les CLERC de Môtiers du val de Travers forment une autre branche qui semble avoir pour ancêtre commun **Pierre CLERC** vivant à Môtiers au XV^{ème} siècle. Môtiers est un petit bourg du canton de Neuchâtel situé dans le val de Travers en Suisse. Plusieurs branches sont nées et se sont installées dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud et de Genève, puis le reste de la Suisse, et enfin la France.

Devise : « Rien par excès »

Repère sur les branches CLERC

-CLERC de Môtiers : tronc commun

-CLERC de SAGNEULA

-CLERC de Concise

-Branche Antoine CLERC de SAGNEULA

-CLERC dit BORDON :

-Branche des grands sautiers du Val de Travers

-Abraham CLERC dit BORDON

- CLERC de Bienne

-Claudy CLERC dit BORDON

-CLERC dit BONZON

-CLERC de Rolle

-Le CLERC et Le CLERC du VILLARD

-CLERC dit BORDON et BORDENNET de Boveresse

-Branche Petit-Jacques CLERC

-Autres CLERC de Môtiers à rattacher -Lignes non agnatiques

Les Lieux





Blason de Môtiers

<http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/découverte/historique/motiers/>

Môtiers : du latin *monasterium* (monastère), lié à l'établissement du prieuré Saint-Pierre, vers le X^e siècle dans un Val-de-Travers, cette partie de la Suisse romande est à cette époque sous l'autorité du royaume de Bourgogne.

Le village se développe autour du monastère qui reste dépendante de l'abbaye de Cluny, puis rattaché au monastère de la Chaise Dieu jusqu'au XV^{ème} siècle. Cette région prospère sous les bénéfices des droits seigneuriaux et aux pouvoirs spirituel, temporel et judiciaire conférés au monastère et grâce aux importantes possessions terriennes.



Ancien prieuré de Môtiers

L'église Notre-Dame (actuel temple de Môtiers-Boveresse) date du XIII^e siècle et couvre les villages de Couvet, Fleurier et Boveresse. Les comtes de Neuchâtel accentuent leur influence vers les terres vers la France. C'est en 1237, que le comte de Bourgogne, Jean de Chalon, protecteur du prieuré prête finalement un hommage vassalique au comte Berthold de Neuchâtel. Peu à peu, les moines perdent leurs droits seigneuriaux et juridiction.



Le Temple

Au début du XIV^e siècle, les comtes de Neuchâtel sont les souverains du Val-de-Travers et se font représenter par des châtelains. Le château, mentionné pour la première fois en 1344, devient leur résidence. C'est aussi le siège du tribunal civil et criminel. Il fut utilisé plus tard comme

prison, jusqu'en 1826 et vendu à un particulier en 1835. Il a appartenu ensuite à l'état de Neuchâtel durant de nombreuses années et est désormais la propriété de l'importante entreprise horlogère Bovet Fleurier SA.



Le château

Môtiers regroupe en fait six communes : Môtiers, Couvet, Boveresse, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes, et le commerce est florissant dès la fin du Moyen-Age. En effet c'est en 1369 que des franchises spéciales sont accordées permettant aux habitants du Val de Travers de tenir deux foires par an. En 1458, Rodolphe de Hochberg confirme la franchise de plusieurs communes du Val-de-Travers ; c'est probablement à cette époque que furent construites, par la Corporation des Six-Communes, des halles en bois qui devaient abriter quatre foires annuelles et les marchés hebdomadaires. Céréales, volailles,

chandelles, drap étaient vendus là. Au début du XVI^e siècle, les halles sont détruites. On décide de les reconstruire et d'y installer, en plus des marchés, le siège de la justice, une auberge et la « maison de ville » : c'est l'hôtel des Six-Communes. Le bâtiment, tel qu'on peut encore l'admirer, date de 1590 environ. À cette époque, moulins et fours établis le long de l'Areuse témoignent de l'activité et de l'extension du village de Môtiers.



Hôtels des 6 communes

A partir de 1500, les communiens reçoivent du seigneur le droit de se réunir pour s'exercer au maniement des armes dans deux sociétés : la Compagnie des Mousquetaires de Môtiers et l'Abbaye de Môtiers.

En 1537, la Réformation est adoptée au Val-de-Travers, les moines bénédictins quittent Môtiers pour se réfugier en France voisine et le prieuré, sécularisé, devient propriété de l'État. Il sera vendu à un particulier en 1749.

Au 1^{er} janvier 1599, les **CLERC** font partie des 18 familles communières de Môtiers avec les BAILLOD, du BOIS, BORIOD, BOY de la TOUR, FRANEL, GARNACHON, GIRARD, GIRARDIER, JEANRENAUD, MAGNIN, MOTTA, PETTET, RADET, ROSSEL, SIMON, VERDONNET, et d'YVERNOIS. On compte à l'époque 45 communières mâles et adultes.

En 1600, la fortune de la commune est importante. Elle possède des fours, des moulins, une boucherie, une école tenue par les pasteurs ouverte en 1551, et des propriétés immobilières.

En 1664, elle institue un Conseil général de 24 membres auquel elle adjoint deux gouverneurs et quatre justiciers

En 1723, un violent incendie détruit plusieurs bâtiments proches de la maison des Six-Communes. Le XVIII^e siècle voit le début d'une industrie florissante. À côté des travaux agricoles, les Môtisans s'adonnent à la fabrication de dentelles et à l'horlogerie.

Môtiers s'est caractérisée par des activités agricoles et artisanales : culture, fabrication d'absinthe, chamoiserie, dentellerie aux fuseaux, crochetage du coton, horlogerie...

Môtiers est connue aussi pour avoir reçu Jean-Jacques ROUSSEAU dans son exil de 1762 à 1765.

Enfin de nombreuses familles ayant fait fortune en dehors de Môtiers et notamment des familles neuchâteloises, font construire notamment dans la Grand Rue de grandes maisons, occupées à la belle saison et faisant grossir considérablement la population.

De 1762 à 1765, Jean-Jacques ROUSSEAU séjourne chez Madame BOY de La TOUR, mais ses démêlés avec le pasteur de Montmollin suivi d'une émeute des villageois obligent le philosophe à quitter Môtiers pour gagner l'île Saint-Pierre sur le lac de Bienne

Correspondance J J ROUSSEAU :

r. on perdrait son latin à vouloir identifier ce m. Le Clerc, ou plutôt Clerc. Môtiers est la patrie de la tribu des Clerc, et en parcourant les registres de cette commune, on a l'impression que la moitié de la population s'appe-



Jean Jacques ROUSSEAU

Genève

A la fin du XVIIIème siècle le système social genevois se distinguait par 5 classes sociales : les citoyens, les bourgeois, les natifs, c'est-à-dire les non-genevois nés à Genève, les habitants et les simples domiciliés ou étrangers. La majorité de la population liées aux activités de l'horlogerie et de la bijouterie se composait des natifs et des habitants qui s'opposèrent aux bourgeois, conduisant ainsi à des conflits, voire des insurrections. Cette situation provoqua des exils des horlogers et bijoutiers. Le royaume de France attisa ces luttes entre 166 et 1768 en organisant une guerre économique contre Genève en s'attaquant aux activités économiques de l'horlogerie et bijouterie sous le vocable de « La guerre des horlogers ». Les philosophes VOLTAIRE et ROUSSEAU soutenaient ces actions.

Par ailleurs une forte concurrence se développa entre les pays en proposant des offres alléchantes aux horlogers et bijoutiers.

En 1781 le gouvernement suisse adopte « l'Edit Bienfaisant » fixant les mêmes taxes pour les bourgeois et les natifs, et accordant à tous les natifs de la 3^{ème} génération le statut de bourgeois. Enfin dans les années 1790 l'oligarchie perd le pouvoir au profit du régime révolutionnaire français avec une nouvelle constitution puis en 1798 un rattachement à la France jusqu'en 1813, où Genève retrouve son indépendance.



La Confédération Helvétique : Lieux où vivent les CLERC Le CLERC

CLERC de Môtiers

1) Pierre CLERC, mort bien avant 1553. Il aurait en fait vécu essentiellement au XVème siècle. On peut situer sa date de naissance entre 1450 et 1500. Il serait l'ancêtre des Clerc de Môtiers et ceux de Fleurier. Il est connu par les reconnaissances de biens faites par ses enfants ou petits-enfants. Un Pierre CLERC de Môtiers est cité dans les actes de chancellerie le 22 octobre 1483 (vol. a fol. 101). D'où :

- 1) Grand-Jacques mort avant 1544 et qui eut peut-être :
 1. Guillauma qui épouse Jehan BARRELET.
 - 2) Guillaume qui suit en 2a
 - 3) **Claude qui suit en 2b Branche dite « CLERC de SAGNEULA »**
 - 4) Petit-Jacques branche dite « Petit-Jacques CLERC ».
 - 5) Probablement Jehan de Môtiers, né à Môtiers vers 1490, mort entre 1558 et 1568, fils de Pierre CLERC de Môtiers. Il épouse Perrenette VAULCHIER, fille de Jacques VAULCHIER de Fleurier, né vers 1463 et mort en 1521. Voir branche CLERC de FLEURIER et une descendance VAUCHER en substitution du nom CLERC. (Une généalogie VAUCHER
 - 6) Probablement Pierre de Môtiers, né à Môtiers vers 1492, mort avant Noël 1553, fils de Pierre CLERC de Môtiers. Il épouse **Marie** ou **Clauda VAULCHIER**, (VAUCHER) sœur de la précédente. C'est cette branche qui prend finalement le nom de VAUCHER. Voir branche CLERC de FLEURIER

2a) Guillaume CLERC, mort avant 1545, traces en 1519 et 1526. Il eut :

- 1) Wolfgang qui suit en 3b
- 2) Jehan qui fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1555 et 1561.
- 3) Jacques-Jacquelet qui fait les mêmes reconnaissances et qui eut :
 1. Guillaume reconnaissance en 1561
 2. Perrenone reconnaissance en 1561

3a) Wolfgang CLERC, mort avant 1596, Gouverneur de Môtiers en 1559, fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1555 et 1561. Il eut :

- 1) Guillaume qui suite en 4a
- 2) Jehan affranchi en 1620.

4a) Guillaume CLERC, fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1596, affranchi en 1620. Il eut :

- 1) Béat-Jacob
- 2) Abraham
- 3) Nicolas mineur en 1620, absent du pays la même année.

CLERC de SAGNEULA

Sagneula était un lieu-dit de Môtiers, dont une branche CLERC porta le nom sous les formes suivantes : CLERC de SAGNEULA, CLERC dit SAGNEULA ou CLERC-SAGNEULA, et ce jusqu'au XIXème siècle. Sagneula est un terme patois désignant un terrain marécageux.

2b) Claude CLERC fils de Pierre, fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1555 et 1561. Il épouse **Clauda N.** D'où :

1) Antoine qui suit en 3b

3b) Antoine CLERC, de SAGNEULA, fait reconnaissance de ses biens à Môtiers en 1561, épouse en premier mariage **N.** et veuf épouse **Catherine BOVET**, fille de Bartholomey BOVET. D'où :



Blason BOVET

1) Antoine qui suit en 4b

Du 1^{er} ou du 2nd mariage :

1) peut-être **Jacques** voir branche **Jacques CLERC-BORDON** ou **BORDONNET de Boveresse**.

Sans doute du second mariage :

1) Georges Branche de SAGNEULA

BRANCHE ANTOINE CLERC

4b) Antoine CLERC, de SAGNEULA, fils d'Antoine CLERC, de SAGNEULA, vivant en 1628, mort avant 1648 date du baptême de son petit-fils Jean-Jacques. Catherine BOVET est dite comme étant sa belle-mère en 1611 (manuel du Conseil d'Etat vol. 5 fol. 535, 7 juin 1611). D'où :

- 1) Pierre Branche CLERC dit BORDON
- 2) **Jean CLERC, de Rolle et Le CLERC qui suit en 5b**
- 3) Susanne vivante en 1663
- 4) Probablement Clauda, vivante en 1650 qui épouse avant cette date Daniel FRANEL.

D'où :

1. Daniel FRANEL

CLERC-BONZON, CLERC de Rolle et Le CLERC

Le nom BONZON, est celui d'une famille présente à Travers. Il est certainement dû à une alliance. C'est peut-être le nom de la première épouse de Jean, ou celui de sa mère.

5b) Jean CLERC de Môtiers de Vaux Travers, fils d'Antoine CLERC, mort en juillet 1675, vivant à Sagneula, affranchi le 22 janvier 1628. Il reconnaît en 1658 comme biens 2/3 d'une maison acquise le 1^{er} novembre 1651 à Sagneula, l'autre tiers appartenant à Clauda CLERC, veuve de Daniel FRANEL. Il épouse 1^o) vers 1640 N, puis 2^o) avant 1658 **Marguerite TISSOT**, morte fin février 1685, fille de Balthazar TISSOT de Couvet. Il fut sans postérité du second mariage. Ses seuls héritiers du premier mariage étaient Elisabeth, Antoine et Jean-Jacques.

Jean CLERC enregistre une quittance concernant une portion de maison sise à Couvet avec Jeanne TISSOT, représentée par Jacques BOREL, juré de la Juridiction de Vauxtravers (Val de Travers), et acquise conjointement avec Pierre et Marguerite TISSOT.

Un testament est établi ou celle-ci lègue aux pauvres de Môtiers la somme de 7 livres et demie, 5 livres à son frère Pierre TISSOT ainsi qu'à Jeanne et Elisabeth TISSOT.

Sa belle fille Elisabeth CLERC est citée, soulageant des maladies de sa belle mère, et lui lègue 100 livres. Antoine et Jean Jacques CLERC seront les seuls héritiers

D'où du premier mariage baptisés à Môtiers :

- 1) Elisabeth née avant 1644, vivante encore en 1703. Elle reçoit en 1670 de sa belle-mère Marguerite TISSOT une somme de 100 livres faibles en reconnaissance « des faveurs et assistances que me porte journellement Elysabeth fille dudit Jean CLERC mon mary, me soulageant en mes maladies et soubz l'assurance qu'elle continuera par cy après comme elle a fait du passé... ». Elle épouse **Claudy ROSSEL**, fils de Jean ROSSEL.
- 2) **Antoine qui suit en 6b**
- 3) Jean-Jacques dit BONZON, 2 avril 1648, mort avant 1709, maître menuisier à Rolle, épouse N. D'où :
 - 1-Eve-Madeleine baptisée à Rolle le 16 juin 1686, vivante en 1709
 - 2-peut-être Jean baptisé à Môtiers le 9 octobre 1688, peut-être lui qui épouse à Môtiers le 12 décembre 1716 Elisabeth PETITPIERRE, fille de feu Abraham PETITPIERRE de Couvet. D'où :
 - a) Jean-Henry baptisé à Môtiers le 2 octobre 1717



Petitpierre

3-peut-être Claudi baptisé à Môtiers le 29 novembre 1691 (parrains Claudi CLERC et Claudi CLERC le Favre)

4-peut-être Barbe baptisée à Môtiers le 3 mars 1694

5-sans doute un garçon qui eut :

I. Jonas

6-sans doute Henry 18 janvier 1652, mort jeune



Testament de Marguerite TISSOT 1670

6b) Honorable Maître Antoine CLERC de Môtiers, régent d'école à Boveresse pendant 3 hivers, baptisé à Môtiers sous le nom BONZON le 28 septembre 1645. Il est cité comme absent de Môtiers en 1670 ayant donné procuration signé de sa main, lors d'un acte de mise en place d'une pension concernant son frère Jean Jacques, et Elisabeth sa sœur, ayant pour tuteur Claudy CLERC, fils de feu Pierre CLERC, marchand à Môtier.

Il obtient une lettre d'origine le 5 février 1676 pour s'installer à Rolle dans le pays de Vaud, où il est maître menuisier et charpentier, puis maître serrurier et Bourgeois de Rolle. En 1686, il vend à sa soeur Elisabeth, une moitié de maison et un champ à Môtiers provenant de l'héritage de sa belle-mère en 1685. Il épouse **Claudine LINDER** déjà veuve le 29 janvier 1711.

Maître Antoine CLERC, neuchâtelois, et Claudine LINDER sont cités comme parrain et marraine de Claudine REGNER, fille de Jacques REGNER, meunier de Rolle, le 4 août 1678, avec Claudine LINDER, belle fille de Maître Jehan MICHEL

Antoine CLERC mort sans doute à Rolle vers 1710

D'où :

- 1) Charles qui suit en 7b
- 2) Jean, est ce le jumeau de Charles baptisé à Rolle le 1^{er} septembre 1679, présenté par Maître Jehan MICHEL, bourgeois de Rolle et beau-père d'Antoine, et Charles (X), beau-frère d'Antoine CLERC. Il serait mort entre 1727 et 1757, succède à son père à Rolle en mars 1712, où il est serrurier, vend vers 1714 sa maison à Rolle, régent à Crassier-Vaud, il ne l'était plus le 1^{er} juillet 1731. Il épouse **Rose** alias **Rosine MEYER** d'Aarau, née vers 1683, morte à Crassier le 30 mars 1757. D'où :

1-Etienne-Louise, née à Rolle vers 1700 (date à revoir compte-tenu de l'écart d'âge avec le dernier enfant connu), morte le 11 octobre 1753, épouse honorable et discret **Louis VINET**, justicier de Crassier. Elle sera ensevelie à Crassier le 11 octobre 1753
Mentionnée comme honorable (honorée) Etienne Louise CLERC

- a) Rose VINET, baptisée à Crassier le 4 avril 1727, présenté par le Sieur CLERC, grand-père, et par sa femme. Elle épouse à Crassier le 29 juillet 1744 avec Jean François ROUGISSARD, lapidaire à Genève fils de feu Pierre ROUGISSARD, natif de Genève, et d'Anne BATHOLONI.

La dot était de mille florins (monnaie de Genève) reçus tant en argent, meubles et effets de ménage, que pour la valeur du garde-robe de la dite Rose Vinet : garde-robe de sapin, à deux portes. Les jeunes époux s'établirent à Genève, rue du Temple. Un enfant, qui leur naquit en 1745, mourut au bout de peu de jours. La mère ne lui survécut pas longtemps, paraît-il, puisque François Rougissard se remaria en 1747; il mourut lui-même au printemps de 1751, à trente-quatre ans. C'est dans les registres de Crassier, sans doute, qu'on trouverait les dates précises de la naissance, du mariage et de la mort de Rose Vinet, qui était la grand-tante du célèbre théologien. Les minutes d'un autre notaire genevois, Gédéon MALLE. Jean François ROUGISSARD se serait remarié en 1747 et décédera en 1757

- b) Jean Antoine VINET, baptisée à Crassier le 4 décembre 1729, présenté par Monsieur Jean Louis DONZEL, fils de Monsieur L'assesseur, et Madame son épouse de Borex.

Il sera parrain avec son père et sa mère de Pernette DEBAR, fille d'honorable Charles Pierre Louis DEBAR, et de Françoise CRASSIER le 8 février 1749 à Crassier.

- c) Jean Louis VINET, baptisé à Crassier le 12 janvier 1732, présenté par honnête Jean Isaac et Charles Pierre Louis DEBAR, les deux frères de Crassier, ils étaient les fils de Jean DEBAR, bourgeois de Crassier, régent d'école de Crassier.

Il épouse à Crassier le 11 juin 1759, Jeanne Marie DIZERANT, fille de Jacques DIZERANT, habitant Lausanne, et bourgeois de Pudet.

D'où :

- i. Etienne VINET, épouse le 11 janvier 1796 dans l'église du Petit Saconnex, Jeanne Gabrielle MIRAILLET, fille de Charles MIRAILLET, citoyen de Genève.
 - d) Jacob VINET, baptisé à Crassier le 28 février 1733, présenté par honnête Jean Jacob CLERC, de Môtiers Travers, frère de la mère.
 - e) Louis Etienne VINET, baptisé à Crassier, le 9 février 1737, présenté par le père. Il épouse à Crassier La Rippe le 25 avril 1770, Marie HERMENJAT, fille de Jean Théodore HERMENJAT.
 - f) Jean Augustin Alexandre VINET, baptisé à Crassier le 10 mai 1739, présenté par Sieur Jean Augustin Salomon DUFIE, de Nyon, (? Grandrive), Susanne CLERC, et Jeanne CLERC, sa sœur
 - g) Alexandre Rodolphe VINET, baptisé à Crassier le 9 septembre 1742, présentée par Alexandrine Susanne CLERC, et Rose VINET. Il épouse le 24 juillet 1765 à Crassier Rose Pernette MARTIN, fille de Gabriel MARTIN du Château d'Oex, et domicilié à Contremble de la paroisse de Divonne.
 - i. Marc VINET, secrétaire du département vaudois de l'intérieur épouse Jeanne Etiennette BAUD, de Céligny.
- D'où :
- (a) Alexandre VINET, Théologien, philosophe, journaliste critique littéraire et historien suisse, né à Lausanne le 17 juin 1797, et décédé à Clarens le 4 mai 1847



2-Jeanne-Judith, baptisée à Rolle 20 octobre 1709, parrain, Monsieur L'avocat de La CORBIÈRE, et marraine, Madame de La CORBIÈRE. Elle est vivante en 1739.

- 3-Nicolas né à Rolle 5 janvier 1711, baptisé par le ministre d'Allaman dans l'église de Rolle, parrain le ministre Nicolas BAY et marraine Madame la ministre son épouse.
- 4-Jean-Jacques (Jean Jacob) baptisé à Rolle le 31 juillet 1712, étant né le 22 précédent, parrain, Jacques MEYER (ministre?) de Lussy (Lussy sur Morges), et marraine, Delle Catherine ERBARD, née MEYER, épouse de Monsieur le ministre de (Madyvil?) et présenté par Nicolas KUNIG, précepteur au château et Delle MARCHAND. Vivant en 1733, sans doute Jacob CLERC de Rolle fils de Jean, lapidaire, reçu habitant de Genève en 1744.
- 5-Susanne-Anne-Alexandrine baptisée à Crassier le 9 décembre 1714, présentée par le Sieur Jean Ferdinand de L'HARPE, de Rolle, et Delle Susanne Alexandrine DONZEL, fille du Sieur Urbain DONZEL assesseur baillival de Bonmont. Elle est encore vivante en 1739.
- 6-Salomé baptisée à Crassier le 18 septembre 1717, présenté par le Sieur RIMBACH, hôte à LA Rippe, avec Salomé CLERC, son épouse
- 7-Jeanne-Louise baptisée à Crassier le 1^{er} avril 1722, présentée par Messieurs Louis MARTHERAY, avocat à Coppet, et Jean Louis DONZEL de Borex, et par Delle Jeanne de ROVERAY de Lutry.
- 8-Susanne-Marguerite baptisée à Crassier le 15 juin 1727, présentée par Abraham STETTLER, et Rose ROMÉY son épouse, et Marguerite STETTLER, sœur du parrain
- 3) Louise qui épouse à Bursins (Vaud) le 12 novembre 1708 **David DEBRIT**, originaire de Tolochenaz, Bourgeois de Morges-Vaud. David DEBRIT est inhumé à Morges le 22 mai 1754.
- 4) Salomé-Jeanne-Marie inhumée à Crassier le 2 avril 1748, gouvernante à la cure de Crassier, qui épouse 1^o) à Crassier-Vaud le 19 août 1713 **honorabile Christ REIMBACH** (RAIMBACH-REINCHENBACH) de Gessenay, mort en 1720 ou 1721. (Voir RIMBACH) et 2^o) **N. SUZTKEBER**.
Elle sera marraine de Christ Abraham HALDY, fils de Christ HALDY du Gessenay, demeurant à Crassier, et Jeanne Claudine HERMENJAT, le 9 avril 1729 à Crassier, le parrain étant Jean SUZTKEBER.
Salomé Jeanne nommée honorable.
Peut être celle citée comme Jeanne CLERC lors du baptême de Jeanne Etienne REIMBACH, fille d'honnête Jean Abraham REIMBACH, du Châtelet, et d'Esther HEINARD, de Cuje, le 24 juin 1742 à Crassier.
D'où premier mariage :
1. Rose Christine RAIMBACH, née posthume, baptisée à Crassier le 25 mai 1721, présenté par le Sieur Jean CLERC, régent de Crassier, et par Delle Rose MEYER, et par honorable Christ KOLI.
Elle épouse à Crassier le 10 septembre 1746, honnête Jean Antoine SUZTKEBER, fils de Christ SUZTKEBER Satigny au mandement de la juridiction de Genève.
D'où :
 - a) Jean Pierre SUZTKEBER, baptisé à Crassier le 13 juillet 1749, parrain, Jean Pierre GOTROUX, de Borex, et marraine honnête Susanne GOTROUX, sa sœur.
 2. Jean Gaspard REIMBACH, baptisé le 28 février 1718 à Crassier, présenté par les Sieurs BORY, de Nyon, et Gaspard CUBELET du Gessenay. Il épouse le 11 juillet 1759 à Crassier, Jeanne Françoise MOREL, fille de Jean MOREL, demeurant à Genolier et du Châtelet. Le pasteur conteste la bourgeoisie de l'époux et attend les preuves.

- Dans l'acte il est indiqué que Jean Gaspard REIMBACH demeure à Crassier sur France du Chatelet baillage du Gessenay
3. Jean Pierre REIMBACH, baptisé à Crassier le 4 mars 1716, présenté par le Sieur Urbain DONZEL, et Delle Louise AUBERT, réfugiée à Genève. Il épouse à Genève au Temple Neuf le 12 mars 1746 Marianne DEBOUILLANNE, fille de Mathieu DEBOUILLANNE et de Catherine ARTHAUD.
 4. Probablement Marie Susanne CHARBONNIER fille de Madame SUZTKEBEL dite REMBACH, décédé le 17 juin 1744 à Crassier
- 5) une fille
 - 6) Probablement Marie Elisabeth épouse à Rolle le 11 avril 1720 Daniel François REYMOND, fils de feu Jean François REYMOND, bourgeois de Rolle.
 - 7) un garçon (Jean ?) qui eut : (Jumeau de Charles?)
 - 1-Pierre cité dans l'inventaire après décès de Jeanne Le CLERC épouse de Gabriel ROUSSEAU.



Linder de Morges

7b) Honorable Monsieur Charles CLERC (ou parfois Le CLERC) de Môtiers, né à Rolle (selon la lettre d'origine de Samuel son fils en 1785, il est baptisé à Rolle le 1^{er} septembre 1679, Naissance de jumeaux , mais les prénoms ne sont pas reportés L'un des témoins se prénomme Charles
Témoin: Jean MICHEL, Bourgeois de Rolle, beau-frère de Maître Antoine CLERC

Témoin : Charles X, Beau-frère de Maître Antoine CLERC

mort avant 1737.

Il s'installe à la Rippe où il est déjà régent d'école en 1702, il l'est encore en 1723. Il avait épousé **Jeanne MAQUELIN**, morte à Genève le 25 janvier 1746.

Charles CLERC est cité comme parrain de Jean Charles GAUTIER, fils de Claudy GAUTIER, justicier de La Rippe, le 30 octobre 1712 avec pour marraine Jeanne Salomé CLERC

Jeanne MAQUELIN avait été baptisée à Vevey le 26 novembre 1677, et fille posthume de Respectable Jacques MAQUELIN, bourgeois de Vevey, régent de la 3^{ème} classe de collège de Vevey et Jeanne des OCHES.

D'où baptisés à la Rippe:

1) Jeanne-Françoise-Esther baptisée à Crassier le 15 janvier 1702, et présentée par la (Commune de La Rippe) et Reigner de WYS. (Un Urbain Regnier de WYS est cité également comme parrain d'Urbain Isaac BROCCARD, fils de Monsieur David BROCCARD, demeurant au moulin et Chibline, le marraine étant Jeanne Isabeau de WYS, sœur d'Urbain, et Hecler CRISTINEL du Vaud le 2 janvier 1681 à Gingins)

2) Théophile-Emmanuel-Gédéon, baptisé le 25 mars 1705 à Crassier, présenté par les Demoiselles BLANCHON, fille de Monsieur le Maître BLANCHON, Théophile SIGESSELY Seigneur et gouverneur de Bonmont, la Mademoiselle la gouvernante de Bonmont, et Gédéon (BOR (?) d'Arnex.

3) Jean, baptisé à Crassier le 28 aout 1707, présenté par Jean LINET de Crassier, Salomon ROCHAIX avec sa sœur Pernette ROCHAIX.

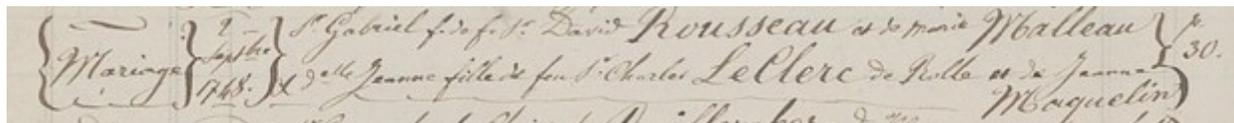
4) Jean-Louis qui suit en 8b

5) Françoise-Louise-Charlotte, baptisée à Crassier le 24 septembre 1713, présentée par Monsieur Albert RAJARD, et Monsieur Jean François ROCH MONDET (A Gingins : Jean François ROCH dit MONDET était l'époux d'Elisabeth WELLIET de Chésereux ou en 1674 Jean François ROCH époux de Pernette BASTA des Chavanis, à Gingins)

6) Samuel Branche Samuel CLERC, baptisé à Crassier la Rippe le 6 janvier 1715, présenté par le très honoré seigneur bailli de Bonmont Samuel WYS, et Madame la bailli son épouse. Il épousera Rose Ursule BELLON. Il sera inhumé le 16 juin 1788 à Môtiers

7) Jeanne, baptisée à Crassier le 25 mars 1717, présentée par X. JOFFROY, elle décédera à Genève le 15 avril 1781, et avait épousé à Genève le 20 octobre 1748 **Gabriel ROUSSEAU**, Citoyen de Genève. (voir ROUSSEAU) (cousin germain de Jean Jacques ROUSSEAU).

Entre le 12 novembre 1743 et le 16 décembre 1744 il vend des droits de banc au temple de Saint Gervais à côté de celui de son oncle Isaac ROUSSEAU pour 12 écus blancs à Marie Anne LARENNE, du Dauphiné - Maître Jean Louis CHARTON notaire à Genève. (Cote A115-18)



Mariage } 1748. } S. Gabriel f. de f. David Rousseau et de Marie Walleau } 30.
X. Jeanne fille de feu Charles Clerc de Rolle et de Jeanne }
Maquelin

(Notaire Georges GROSJEAN A115-21 Inventaires)

Gabriel ROUSSEAU est nommé le 21 mars 1754 héritier de Théodora ROUSSEAU épouse de Gabriel BERNARD, étant donné que son fils Abraham ROUSSEAU qui est dit absent depuis 24 ans et sans nouvelle (Notaire Marc Etienne MASSERON 115-21). Le testament a été homologué le 12 janvier 1754.

Le 24 janvier 1754 Gabriel ROUSSEAU se subroge en l'acquisition d'un immeuble (Jardin avec maison à Plainpalais confiné par les glacis de la ville) de défunte Dame Théodora ROUSSEAU, épouse de Gabriel BERNARD auprès du Sieur François DUHARD, fils de feu Joseph DUHARD, originaire de Mauvezin en Guyenne, et résidant à Genève. (Notaire Marc Etienne MASSERON ((115-21).

Le 5 novembre 1755 chez Maître Jean VIGNIER, notaire à Genève, ils souscrivent à une obligation pour règlement auprès du Sieur François FERRIER, bourgeois. (115-22 inventaires).

Le testament de Gabriel ROUSSEAU et de Jeanne Le CLERC rédigé le 15 juillet 1779 chez Maître Jean Pierre VIGNIER, notaire à Genève, nomme comme héritier universel le Sieur Jean Antoine VAUTIER (115-22 inventaires)

D'où:

1. Jean François Louis ROUSSEAU, né le 18 octobre 1749, et baptisé au Temple Neuf de Genève le 17, présenté par Jean François ROUSSEAU, et Jean Louis REY
 2. Jean Antoine ROUSSEAU, né le 30 novembre 1750 et baptisé au Temple Neuf de Genève le 2 décembre 1750, parrain, Jean Antoine BAUNET.
 3. Jeanne Henriette ROUSSEAU, née le 12 mars 1752, et baptisée au Temple Neuf de Genève le 16, parrain, Jean Antoine COURLET, et marraine Henriette COURLET.
 4. Pierre ROUSSEAU, né le 30 novembre 1753
 5. Anne Dorothée, née le 11 janvier 1760, et baptisée au Temple Neuf de Genève le 12, parrain, François Joseph Simon Paul FAVRE, et marraine, Dorothée BAYLE et Anne VEILLAMY.
- 8) Pierre André, né vers 1720 est décédé « éthique » le 23 juin 1737 à Rolle.
- 9) Louis-Rodolphe baptisé à Crassier le 8 août 1723, présenté par Messieurs Rodolphe CHAUBERT, curial et commissaire d'Aubonne, et Jean Claude COSNIET, commissaire à Duillier, et Delle Louise Catherine ROCH, de Chésereux installé à Genève vers 1730, horloger, reçu communier de Môtiers en 1758. Il épouse 1^o) par contumace à Genève le 14 décembre 1750 **Elisabeth GAUTIER**, née vers 1720, couturière, fille de Philippe GAUTIER, maître tailleur, habitant de Genève, d'où un seul enfant, puis émigré à Paris, il épouse 2^o) N.

D'où :

Du 1^{er} mariage :

1-Louis-Rodolphe né à Genève le 10 juillet 1750, et baptisé au temple de La Madeleine de Genève le 19, et présenté par Jean Pierre BOREL. Il est catéchumène à Môtiers en 1766, libraire à Genève, soldat en 1776, reconnu de Môtiers. Il épouse à Genève le 2 avril 1775 **Jeanne BALLY**, fille de Pierre BALLY. Il fut emprisonné à partir de 1779 pour détention de livres anti-gouvernementaux, anti-religieux et licencieux. On perd sa trace à partir de cet emprisonnement. Les registres du Conseil Ordinaire et Petit Conseil de Genève reportent que le 26 janvier 1779 Louis Rodolphe Le CLERC ne s'est pas présenté et qu'il est ordonné si il peut être appréhendé et mis en prison. Le 29 janvier suivant sur le rapport du Sieur GALLATIN il est constaté que l'on ne l'a pas retrouvé.

Le 8 février 1779 est dit prisonnier pour bris de scellés. Le lendemain il est prié de demander pardon à Dieu et à la Seigneurie à genoux. Outre la prison il subira 15 jours en chambre close, il rendit les habits qu'il avait retiré sous scellés.

Un Louis Rodolphe Le CLERC, horloger est présent à Paris en la paroisse Saint André en 1761, car il est porteur d'une lettre de change.

Peut-être est-ce lui qui décède à Môtiers le 12 décembre 1781, sous le nom de Rodolphe

En 1784 il est cité bourgeois de Môtiers Travers sur le registre des testaments homologués à Genève concernant son épouse (Cote A 51). D'où :

- a) Un fils mort-né à Genève le 29 décembre 1775
- b) Un fils mort-né à Genève le 19 novembre 1776
- c) Un fils ou une fille mort(e) né(e) à Genève le 15 janvier 1778
- d) Pierre né à Genève 24 octobre 1778-Genève 19 janvier 1779

Du 2nd mariage :

- e) Anne-Louise qui épouse à Paris le 10 novembre 1776 **Alexandre François MUSSARD**, bourgeois de Môtiers Travers et Citoyen de Genève, maître orfèvre et fils d'Isaac MUSSARD. L'acte est reporté par Messire de La BROUE, chapelain de l'ambassade à Paris. En 1811 ils demeurent rue Sainte Anne dans le 11^{ème} arrondissement de Paris.

Ils s'installent à Paris pour exercer son art et lors de son décès ils résidaient 9 Place de La Monnaie. L'acte indique que Alexandre François MUSSARD est décédé à l'âge de 71 ans, étant né à Genève. La déclaration de décès est faite le 1^{er} avril 1823 (Paris IV) en présence de Louis REVILLIER, horloger âgé de 65 ans, demeurant au 9 Place de La Monnaie, et d'Alexandre Hyppolite SAINT MARTIN, 27 ans, marchand tailleur demeurant quai de La Mégisserie au no 10.

Anne Louise Le CLERC décède à Paris le 18 février 1842. Lors de son décès elle est dite rentière et demeure au 12 de la place Dauphine (Paris :Tables de successions (DQ8)), les témoins seront Joseph MATHIEU, horoger, âgé de 53 ans, demeurant Place de La Bourse au n°12, et Ferdinand Charles BRIANT, rentier, 62 ans, demeurant au 66 Quai de La Mégisserie

- i. Henriette Louise Marcelline Mussard, née à Paris le 20 février 1780, et baptisée le 24 de ce mois dans la chapelle d'Hollande. Épouse À Paris (Etat-Civil Protestant) Jean Baptiste Charles François Oudin, Horloger, Natif De Sedan En Ardennes, Et Demeurant 68 Quai De La Mégisserie À Paris, Fils De Feu Charles Oudin, Et De Claudette Painetvin.

L'état civil reconstitué de Paris reporte le mariage à la date du 19 janvier 1811 Paris XI. Charles François OUDIN, né à Sedan, le 6 novembre 1775, et demeurant à Paris au 68 Quai de La Mégisserie, fils de défunt Charles OUDIN, décédé à Sedan le 23 messidor an XI, (12 juillet 1803) et de Claudette PAIN et VIN, consentante, suivant un acte passé chez Maître BRAY, notaire

impérial de Sedan le 12 novembre 1811, et le représentant étant Louis REVILLIER, hortloger à Paris rue Saint Anne au n°2.

Le mariage est contracté en présence de Jacques Joseph OUDIN, horloger, 38 ans, demeurant à Paris,, au 25 rue Feydeau, frère, Charles OUDIN, horloger, 43 ans, demeurant au Palais Royal, galerie de pierre n°52, cousin germain de l'époux, Louis Rodolphe Le CLERC, graveur, 45 ans, demeurant rue Saint Jacques n° 145, oncle de l'épouse, Nicolas ARDIOT, horloger, 60 ans, demeurant à Paris, place Saint Germain au n° 10, ami de l'épouse

Henriette Louise Marcelin MUSSARD lord se son mariage demeure chez ses parents au 2 rue Sainte Anne, division Pont Neuf

La famille OUDIN est une des plus anciennes maison d'horlogerie en France Un article sur WIKIPEDIA relate l'histoire de cette dynastie :https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Oudin

D'où.

- f) Louis-Ferdinand mis en apprentissage de faiseur de ressorts de montres à Genève en 1784. (Son père est nommé Louis-Rodolphe CLERC de Môtiers-Travers, marchand à Genève)



Maquelin



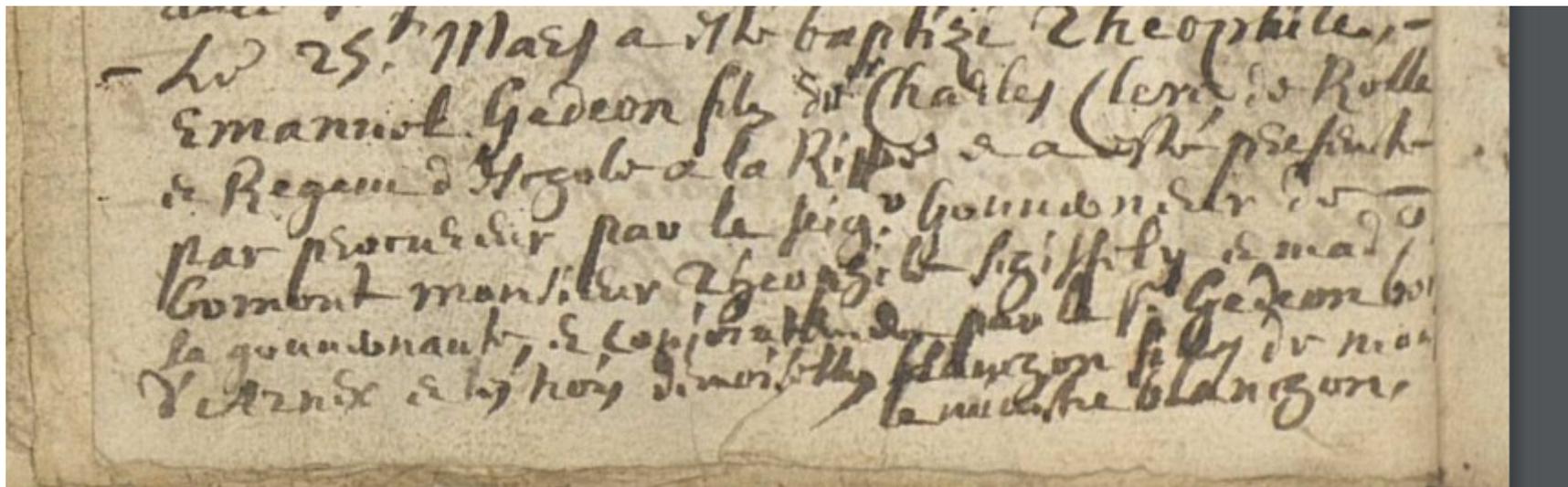
Château et abbaye de Bonmont à Chésereux

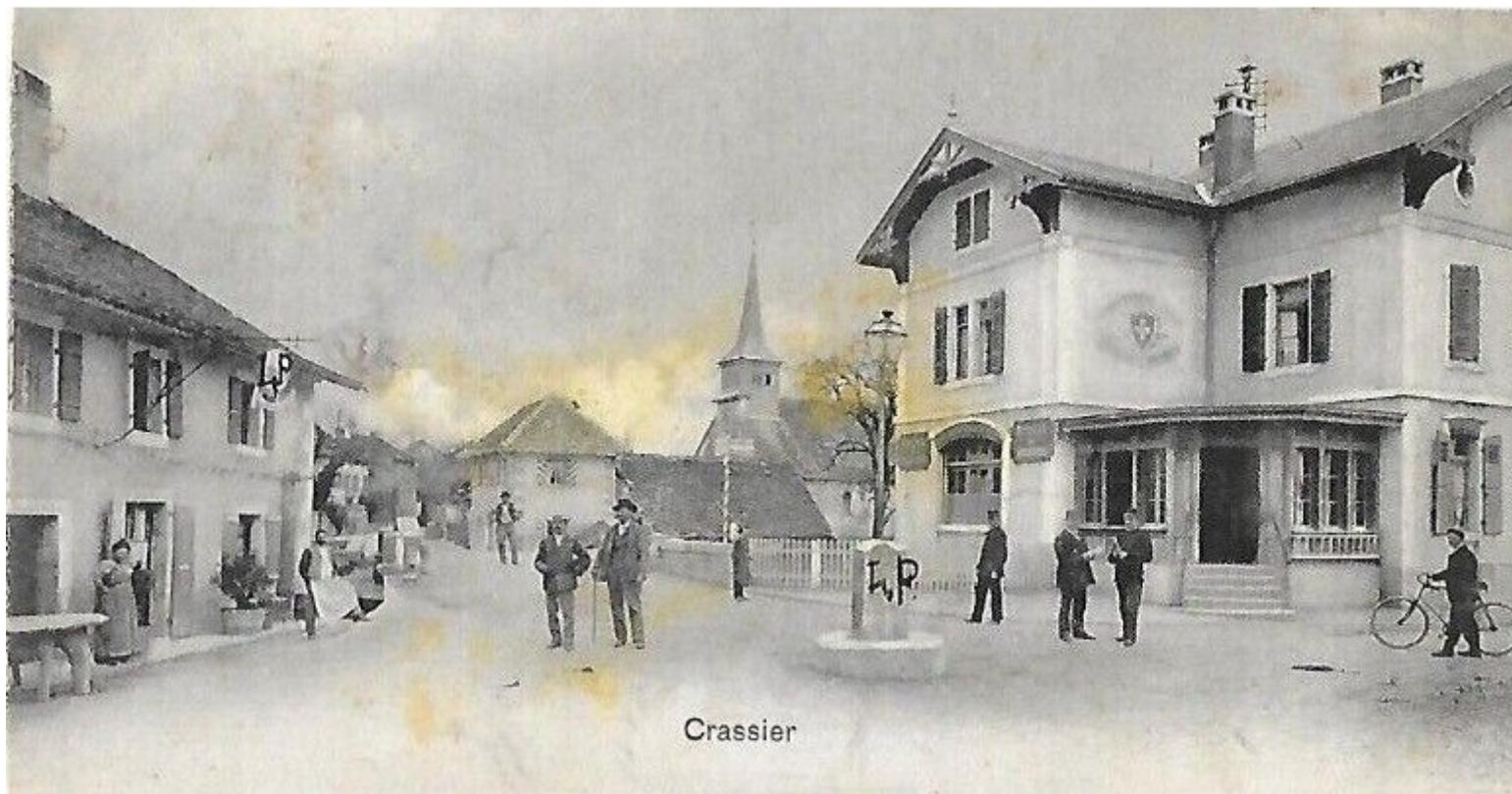
Le bailliage de B. est l'héritier de l'abbaye de B. En 1536, les richesses de l'abbaye étaient considérables et le dernier abbé dut payer 200 écus sur les 6329 que Berne exigea pour la rançon du Pays de Vaud, auxquels s'ajouta de l'argenterie pour une somme équivalente; la communauté rurale de B. s'acquitta de 20 écus. Berne nomma un gouverneur pour administrer les biens sécularisés; membre du Grand Conseil, il jouissait des droits qu'avait eus l'abbé, soit les basse et moyenne justices; il était subordonné au bailli de Nyon, qui exerçait la haute juridiction. En 1711, B. fut érigé en bailliage, le plus petit et le plus tardif des seize bailliages du Pays romand. Il se divisait géographiquement en deux parties: Gingins,

Chésereux et La Rippe, qui s'étendaient au-delà des crêtes du Jura jusqu'à la vallée des Dappes, étaient séparés de l'enclave de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis, resserrée entre la France, le territoire genevois de Céligny et la baronnie de Coppet. Il comprenait trois châtelainies: Gingins (avec Chésereux), La Rippe (dont dépendait Chavannes), ces deux territoires immédiats de Berne, et Bogis-Bossey, fief noble aux mains de familles genevoises. Chaque châtelainie avait sa cour de justice, qui jugeait en première instance, les appels étant portés devant la cour baillivale. Gingins et La Rippe avaient un consistoire. En 1537, un asile fut créé dans l'hôpital désaffecté du monastère; la distribution d'aumônes fut pratiquée jusqu'en 1798, mais l'asile ferma ses portes en 1672; le rapport entre les secours versés et les revenus du domaine diminua régulièrement. Le château actuel fut construit en 1736 sur cet emplacement pour loger le bailli. Malgré son peu d'étendue, B. se situait en deuxième classe (sur quatre) quant aux revenus du bailli. En 1798, les cinq communes de B., qui comptaient 1085 habitants, soit moins de 1% de la population vaudoise, furent réunies au district de Nyon.

Les CLERC de part leur activité liée à l'enseignement côtoient les châtelains, baillis, ministres du culte, et sont pour la plupart parrains ou marraines des enfants CLERC.

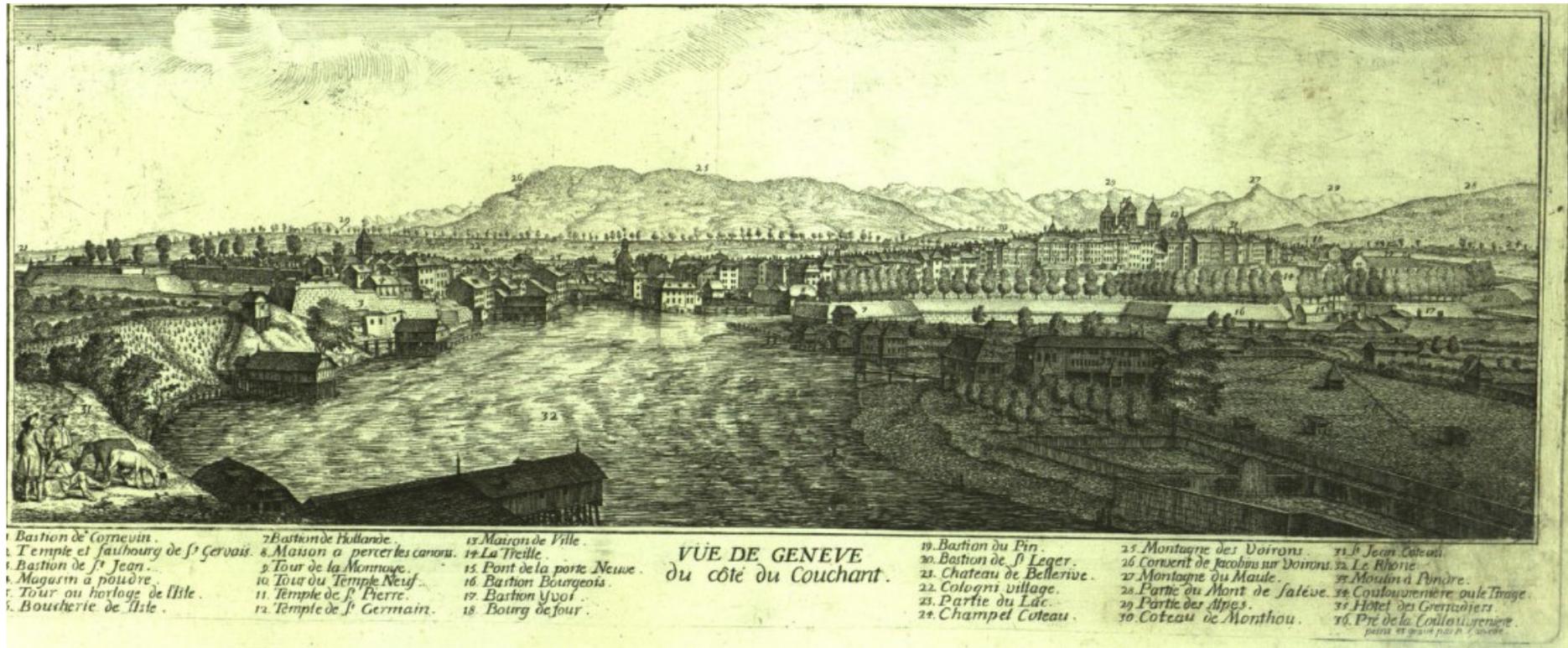
Les liens avec les cantons bernois notamment avec Gessenay (Saenens aujourd'hui) sont réels et établis par les LINDER, RIMBACH et autres.





Crassier est une commune frontalière avec la France située en le Jura et le Lac Léman, la fille de Madame de STAËL a vécu dans cette ville

Le CLERC et Le CLERC du VILLARD



Vue de Genève en 1731

8b) Jean-Louis CLERC puis **Le CLERC**, de Neuchâtel, baptisé à Crassier la Rippe (Canton de Vaud) le 12 octobre 1710, en présence de François Louis Paul BLANCHON, élu pasteur de Saint Cergue le 25 août 1721, fils de Jean BLANCHON ministre de Crassier et de Crans, de Jeanne Pernette DONZEL, et d'église (respectable) Urbain DONZEL, curial de Crassier. Il est vivant encore à Paris le 3 novembre 1791, date à laquelle il renonce à la succession de son fils Jean-François. Il est d'abord maître horloger à Genève où il est reçu habitant le 3 février 1739. Il est associé de 1758 à 1761 avec son beau-frère Gabriel ROUSSEAU, joaillier sous la raison « ROUSSEAU et LE CLERC ». Il est reconnu communier de Môtiers le 13 janvier 1758 avec son frère Louis-Rodolphe et est reçu habitant de Neuchâtel en 1763. Il paie l'habitation de Neuchâtel jusqu'en 1765. Il émigre à Paris dans les années 1770 où il est présent encore en 1791 et demeure rue de l'Ancienne Comédie en la paroisse de Saint Germain en 1785.

Il avait épousé à Genève par contrat (notaire GROSJEAN), le 23 juin 1739, et au temple neuf le 31 août 1739 **Catherine MARGERIE**, née à Genève le 4 mars 1713, fille de Jacques MARGERIE, Bourgeois de Genève, famille originaire de Valence en Dauphiné et Jeanne-Andrienne DUVILLARD.

Le contrat de mariage, stipule la constitution de la somme de 1 300 de mille livres argent courant, (14 000 Euros environs) et le cousin de Catherine MARGERIE, le Sieur Samuel DUVILLARD, citoyen de Genève lui témoigne son affection et amitié en lui constituant pour elle et son époux le somme de 100 écus blancs qui leur sera payés à son décès et sur le legs qu'il fait à Delle Jeanne Andrienne DUVILLARD, sa cousine et mère de Catherine. (...) En cas de décès de l'époux, Catherine MARGERIE, pourra prélever sur les biens du dit, la somme de 100 écus blancs, (Environ 3200 €euros) les bagues et bijoux, sa garde-robe de soie fermant à clef, un grand miroir, une cassette, une tasse, trois grandes cuillères à café, ses boucles crochets et attaches, le tout d'argent et une bague d'or à un diamant, une chambre garnie selon la qualité(...) . Témoins : Jeanne Andrienne DUVILLARD, mère, Samuel MARGERIE, Samuel Le CLERC, François MARGERIE, BOURGUET, E DUVILLARD, Pierre DUVILLARD, Jean Marc PATRON(1), Amed MARCHAND (2), Marguerite DUVILLARD, Rodolphe QUENOT (3), Paul DASSIER (4), Michée SARMENT.

(1) Jean Marc PATRON est cité comme renvoyé chez lui avec censure et exhortation par le premier tribunal révolutionnaire genevois en 1794.

(2) Amed MARCHAND est le mari de Lydie ROUSSEAU, fille de Noë ROUSSEAU, et de Pernette BUFFE, (oncle et tante de Georges ROUSSEAU). horloger suisse

Amed (Amédée) Marchand est né vers 1670 à Collonges, Ain, Rhône-Alpes, France. Il était le fils d'Etienne Marchand et de Marguerite Pélard. Il était le frère de Jean Pierre Marchand (*vers 1666-1755*) . C'était le père d' Amed Marchand (2) .Il s'enfuit à Genève en tant que huguenot et épouse Lydie Rousseau, fille de l'horloger Noé Rousseau . Marchand a probablement été formé comme horloger par Jean Rousseau . Deux enfants sont nés de ce mariage d'Amed et Lydia. Aucun d'entre eux n'a indiqué sa profession. Amed devint citoyen de la ville de Genève le 22

janvier 1726 . Il forme Estienne Dentand en 1700 et Guillaume Bordier (2) en 1739 comme horlogers. La date du décès d'Amed Marchand n'est pas encore connue. La collection du musée du Louvre comprend une pendule d'Amed Marchand.

() Rodolphe QUENOT est cité parmi les députés qui le 4 mars et le 29 juin 1734 ont été chargé de protester contre l'impression et distribution du mémoire dressé par la commission, avant l'indication du Conseil Général. En juillet 1734 il sera l'un des adjoints à la Commission des 32 députés. (Relation des troubles qui ont régné dans la ville de Genève 1736).

Nous retrouvons Rodolphe QUENOT dans les mémoires de Jean Jacques ROUSSEAU, citant une altercation qui eut lieu à Genève dans le quartier des Trois Rois, entre le père du philosophe et un Sieur NELSON, anglais de nation pour un motif futile.

Il avait épousé Louise TAVERNIER, et est cité dans le testament de son fils Théodore QUENOT le 13 décembre 1762 à Genève chez Maître Marc Etienne MASSERON, notaire à Genève (A115-21 inventaires)

(4) Paul DASSIER est cité comme un des citoyens et bourgeois qui sont montés le 3 mai 1783 à Monsieur le Premier Syndic, pour lui représenter que les Conseils prissent en considération les respectueuses représentations qui furent faites à Messieurs les Syndics et à Messieurs le Procureur Général. il sera l'un des adjoints à la Commission des 32 députés (Relation des troubles qui ont régné dans la ville de Genève 1736).



Blason de Paul DASSIER (1681-1768), était Maître orfèvre et graveur de la monnaie de Genève.

Jean Louis Le CLERC est présent lors de l'homologation du testament de son beau-père le 9 mars 1740, et sur le codicille établi le 5 mars 1740 il reçoit de la part de Jacques MARGERIE, son fusil de calibre, la gibecière, baïonnette épée et ceinture (...).

Le 30 juin 1744 il engage pour deux ans le compagnon horloger Henry ROSSEL, fils du Sieur Joseph ROSSEL, horloger de Môtiers Travers (Maître Georges GROSJEAN A115-21 Inventaires)

Le 20 février 1760 Gabriel ROUSSEAU, citoyen, Maître orfèvre, et Jean Louis Le CLERC, habitant, Maître horloger, privilégié, souscrivent une obligation solidaire d'un billet pour l'achat de denrées coloniales auprès du Sieur Nicolas DELOLME, négociant en denrées coloniales, citoyen. (Notaire Jean Louis DELORME A115-19)

Catherine MARGERIE décédera à Paris rue Dauphine le 5 août 1767 entre 4 et 5 heures du soir, suite d'une maladie, et sera inhumée dans le cimetière des étrangers de Paris. L'acte est établi par Philippe DUCHESNE, conseiller du Roi.

La Hollande, le Danemark, l'Angleterre, réclamèrent diplomatiquement un lieu de sépulture pour les protestants de ces nations qui mouraient à Paris. On accorda 276 toises, dont 31 occupées par les bâtiments, rue de la Voirie, dans le haut du faubourg Saint-Martin. Pendant le XVIIIe

siècle, on était plus tolérant, et les protestants regnicoles purent être inhumés auprès des protestants étrangers; mais une certaine crainte ou le besoin de mystère naturel à l'homme subsistait encore, car les réformés avaient un champ de sépulture secret au port au Plâtre, qui est devenu le quai de la Râpée. C'était un chantier dont l'emplacement est délimité aujourd'hui par le quai de la Râpée, la rue de Bercy, la rue Traversière et la rue Villiot. Ce cimetière semble avoir été réservé de préférence aux personnages importants et riches du protestantisme installés ou tolérés à Paris. Parmi les noms de ceux qui furent conduits au port au Plâtre, s'en trouvent qui ne sont ni oubliés ni éteints : de La Boulaye, Soubeyran, de Brissac, Say, Delessert, Mallet, Perrégaux, Necker, de Witt, Thelusson, Tronchin, de La Baumelle.

Ces enterrements revenaient assez cher à ceux qui pouvaient payer. En 1746, le tarif était le suivant :

Pour le procès-verbal du constat du décès	12	livres
Pour les référés chez les magistrats, l'un pour les conclusions, l'autre pour obtenir le permis d'inhumé	12	"
Pour les conclusions	20	"
Pour le second transport du commissaire fait la nuit à la maison mortuaire et pour la transcription de l'acte d'inhumation sur deux registres	24	"
Pour le cercueil, une calèche dans laquelle est le cadavre, un carrosse qui suit, le chantre de la chapelle protestante, le concierge, le fossoyeur, ses aides	52	"
	Total	120 livres

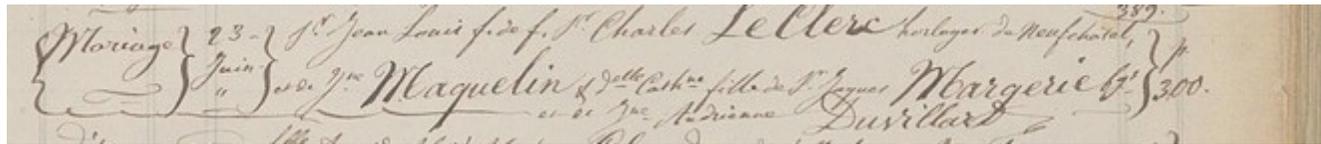
Soit près de 1 350 €

A cette date ils étaient locataire dans une maison à 3 étages du Sieur Antoine Henri VOISIN Maître horloger : Mieux connu sous le nom de Henry Voisin, il figure parmi les plus importants horlogers parisiens de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Fils de l'horloger Charles Voisin (1685-1761), il s'associe un temps avec son père, puis ouvre son propre atelier et devient en l'espace de quelques années l'un des horlogers parisiens les plus renommés de la capitale. Dès la fin du XVIIIe ou les premières années du siècle suivant, certaines de ses réalisations sont mentionnées chez certains grands amateurs parisiens, citons notamment les pendules inventoriées chez Madeleine-Françoise-Louise-Elisabeth de Lorraine princesse de Marsan, chez le maréchal de France Charles duc de Fitzjames au moment de l'inventaire après décès de son épouse, chez le célèbre imprimeur Pierre Didot, dit l'aîné, et chez Victurnien-Bonaventure-Victor de Rochechouart marquis de Mortemart.

Antoine Henri VOISIN avait pour sœur Charlotte VOISIN qui épousa en 1757 à Paris François Ambroise DIDOT de la célèbre famille des imprimeurs, éditeurs et libraires DIDOT.

Il est à supposer que Jean Louis Le CLERC décède à Paris, un acte d'état-civil reporte le décès d'un Jean Louis Le CLERC, horloger décédé le 9 germinal An VI. (29 mars 1798), mais c'est peut être son fils ?

J. Louis Clerc *Catherine Margerie*
Summe Le Clerc



Répertoire Georges

GROSJEAN notaire à Genève A115-21 inventaires

D'où nés à Genève :

- 1) Jean-François, né le 24 mai 1740, baptisé au Temple Neuf de Genève le 26 mai, parrain François MARGERIE son oncle et marraine Jeanne Andrienne DUVILLARD, sa grand-mère, mort le 18 juillet 1791 sans doute à Paris, sans postérité.
- 2) Diane, née le 29 octobre 1741, baptisée au temple Neuf de Genève le 1^{er} novembre, parrain Paul DASSIER, et marraine, Diane DASSIER.
- 3) Jeanne-Catherine née le 9 septembre 1743, baptisée au Temple Neuf de Genève le 13, parrain Jean CHAVANNES, négociant à Genève.
- 4) Jean-Louis né le 23 mai 1745, et baptisé au temple de Saint Germain de Genève le 28, parrain Jean BOURGUET. Il devient horloger à Genève, épouse à Genève le 26 novembre 1770 **Aimée-Eve FAVRE**, fille d'Abraham-Philippe FAVRE et Marguerite BOVET.

En 1771 ils sont de passage à Paris

Nous pouvons penser que c'est ce même Jean Louis Le CLERC qui possède une carte de sûreté délivrée par les autorités révolutionnaires (Section Pont Neuf) au moment de la terreur : il est en effet noté Jean Louis Le CLERC, né à Genève vers 1749, horloger de son état et demeurant depuis 4 jours 2 rue Anne à Paris (Cote 159255 carton F7/4803 no 122

Son épouse décède à Paris à l'âge de 46 ans au 25 Cours de La Chapelle, le 29 mars 1796 -fiches 6B11 (les électeurs de Paris)Archives de Paris/DQ8/75/

D'où nés à Genève :

1. Marguerite, née vers 1771, elle décède à Paris le 10 juillet 1771, et fut inhumée au cimetière des étrangers, selon un procès-verbal établi par Charles DUCHESNE, conseiller du Roi. Elle est morte dans une chambre qu'occupaient ses parents, l'Hôtel de Mouy, rue Dauphine. Elle sera inhumée au cimetière des étrangers.(*)



Vue de l'Hôtel de Mouy à Paris

2. Françoise, née en 1772, morte à Genève le 2 juillet 1777
3. Jean-Louis née le 23 octobre 1773, mort à Genève le 23 avril 1776
4. une fille morte née le 16 décembre 1775
5. Jean-Louis 20 février 1777, mort à Genève le 20 mars suivant.
6. Abraham Jacques, né à Paris le 17 avril 1778, baptisé le 21 avril suivant, mais décède le 24 au soir et inhumé au cimetière des étrangers
- 5) Jacques-Etienne qui suit en 9b
- 6) Françoise-Anne née le 6 janvier 1755, et baptisée au Temple Neuf de Genève le 11, parrain Rodolphe CATEAU, citoyen de Genève, et présents François MORIN, et leurs femmes
- 7) Germain née le 21 juin 1756, parrain Germain DUVILLARD

(*) Le cimetière des étrangers était situé rue de La Grange-aux-Belles (10^{ème} arrondissement).

Le changement de nom entre CLERC et Le CLERC peut venir d'une nécessité de se distinguer du nom CLERC, porté couramment, d'une francisation dans une ville Genevoise proche de la culture française, une dénomination plus commerciale pour des négociants marchands commerçant avec l'Europe ?

L'installation à Paris pourrait se justifier sur des intérêts commerciaux, le quartier Saint Germain à Paris représentant en effet un marché de prédilection au regard des populations aisées y résidant. Paris devient en effet une grande place commerciale pour le marché de l'horlogerie, bon nombre de célébrités suisses du monde de l'horlogerie s'installèrent dans la capitale : LEPINE, BERTOUD et BREGUET. Avec ces implantations des centres d'apprentissages se créent, et au fil du temps les créations ou fabrications bons marchés se concentrent plus sur le pays Genevois.

Les archives nationales répertorient des horlogers originaires de Genève installés dans l'enclos de l'abbaye de Saint Germain des Prés, paroisse de Saint Symphorien tels que Jean Jacques Henry SANDOZ, Moïse SANDOZ, de Neuchâtel (1766-1775 Notaires François LE JAY cote : MC/ET/XXVIII/400), Jean Balthazar PATTEY, également dans cette paroisse en 1767 (Notaire Louis BOURSIER,

Cotes : MC/ET/XXVII/346). Antérieurement en 1750 nous retrouvons un Jean Louis BACUET, Jean MELY, Laurent FAVRE, Daniel CADIER, Louis BARBE, Amed BARTHOLONY, Jean GRANGE également horlogers de Genève, ou Pierre François NICOD de Vevey, et installés à Paris. En 1794 les noms de PERRAUD, de Daniel PATRON sont cités chez Maître PÉAN de SAINT GILLES, notaire à Paris (Cotes : MC/ET/XCI/1311), sous le Directoire nous trouvons un GIROD originaire de Genève (Archives du Directoire exécutif An IV à An VIII Cotes : AF/III/1-AF/III/51/J). Un jugement rendu par le juge de paix de la section des Lombard à Paris en mars 1792, concerne un certain POTENNIER, horloger de Genève (Archives du Comité diplomatique 1790-1792, cote : D/XXIII/1-D/XXIII/2).

En 1796 Des autorisations de séjourner à Paris pour Charles Frédéric SATON, horloger suisse, et David Henri HUMBERT-DROZ, horloger de Neuchâtel. (Archives du Directoire exécutif cote AF/III//3-AF/III/*/4)*

Jacques Elisée JUNTES, né le 18 mars 1772 à Genève demande sa naturalisation le 7 janvier 1815 (Dossiers de demandes de naturalisation BB/11/101/B dossier n°4133B2). Un Jacque GRENUS, horloger né à Genève et employé à la rédaction du Journal des Arts et Manufactures est autorisé à revenir à Paris le 24 messidor An IV (12 juillet 1796) Archives du Directoire exécutif PV cote AF/III//4-AF/III/*/5).*

Jean Louis DULIGNAGE, horloger de Genève, est quant à lui condamné au bagne de Toulon et s'évadera le 7 février 1806 (Intérieur : F/7/10226-F/7/10237)

Par ailleurs il est dans ce milieu des horlogers des propriétaires de fonds de commerce à Paris et à Genève, tel Charles François BARBIER, Maître horloger à Paris, époux de Marie Thérèse Victoire LAMY, demeurant quai des Ormes en la paroisse de Saint Paul, qui cède ses affaires à Charles LECOMTE, Maître horloger, époux de Catherine Marguerite BARBIER, gendre et fille, demeurant quai de La Grève, paroisse Saint Gervais. Il s'agit d'un fonds d'horlogerie de montres d'or, d'argent ou cuivre tant à Paris qu'à Genève moyennant 7 200 Livres, passé devant MAIGRET le 21 mai 1788 (Notaire François GAUDRAY Cotes : MC/ET/XXVIII/534).

François Louis JACOT, natif de Locle, demande une autorisation de résidence (An IV-An XI) (Intérieur : F/7/10766/B) Peut-être des liens ou réseaux de Suisses sur un secteur ou MARAT, originaire de Neuchâtel y résidait ou comme certains intellectuels comme ROUSSEAU, lié au Le CLERC, ou les encyclopédistes ? Bon nombre de suisses sont également présents notamment avec les Gardes Suisse, et sans oublier le ministre NECKER, cet ensemble nous indique que le communauté Helvétique était importante.

Un autre personnage est en lien avec les Le CLERC, un neveu, Emmanuel Etienne DUVILLARD (1755-1832), Député du département du Léman au Corps Législatif. Attaché au Ministère de l'intérieur, Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques en 1796, Economiste Distingué.

Nous pouvons aussi évoquer les raisons politiques sachant que la République de Genève connaît une certaine instabilité à ce sujet à la fin du XVIIIème siècle. Rappelant que le neveu de Jean Louis Le CLERC, Louis Rodolphe Le CLERC, libraire n'était pas en « odeur de sainteté » à Genève.

Le voisinage de Jean Louis Le CLERC à l'époque où il résidait rue de l'Ancienne Comédie à Paris était très représentatif de cette période, en n'oubliant pas que le fameux Café PROCOPE y était situé.

Voici les habitants de cette rue lors de la période révolutionnaire : Jean Jacques CAMBACÉRÈS en 1795 et 1800, Philippe François FABRE d'EGLANTINE en 1793,

Jullian de CARENTAN, qui sera le premier à adopter le port du bonnet phrygien, en souvenir des gardes-suisse de Nancy envoyés au bagne, où les détenus portaient un bonnet rouge, en date du 2 en février 1792. Simon CHENARD, acteur en 1792.

Jean Paul MARAT, originaire de Suisse du canton de Neuchâtel installe son imprimerie dans cette rue pour publier son journal « L'Ami du Peuple » jusqu'en juillet 1793, ce dernier avait une sœur à Paris qui fut obligée de travailler à la fabrication de ressort pour les montres afin de subvenir à ses besoins, Louis LEGENDRE, le célèbre docteur Joseph GUILLOTIN, Camille DESMOULINS et Stanislas FRERON, en 1790. Jacque ROUX, un des premiers prêtre marié et membre du Club des Cordeliers.

Une famille d'horloger, les LENOIR était également installée à cet endroit et qui s'installèrent à Rennes au XVIIIème siècle.



Temple Saint Germain à Genève

Fusterie à Genève

Le Temple Neuf ou de La

Plan de Paris en 1792



Quartier de la rue de L'ancienne Comédie



L'emblématique Café Procope

9b) Noble Homme Jacques-Etienne Le CLERC dit parfois **Le CLERC du VILLARD**, marchand horloger, changeur, puis propriétaire à Rennes, né à Genève le 19 février 1747, baptisé au Temple de Saint Germain le 28 février, parrain Jacques TERROUX, bourgeois de Genève. Il suit ses parents à Paris dans les années 1770.

Un certain Jacques TERROUX, orfèvre et négociant, né à Genève, fils de François TERROUX apparaît en 1755 au Canada où il avait fondé une entreprise avec Louis-Alexandre PICARD, marchand orfèvre, originaire de Paris. Son activité principale était la fabrication pacotille pour la traite des fourrures, et ainsi que des objets d'arts dont a priori un calice canadien conservé au Palais épiscopal de Baie-Comeau. Grand voyageur il revient en Europe vers 1758 pour obtenir des capitaux et fonde à Amsterdam une société orientée sur le commerce d'Amérique. Il retourne à Québec et entreprend de nombreuses activités, le commerce avec les Antilles, l'Angleterre, sur la pêche, le fer, des fourrures, le transport maritime et la spéculation foncière, et enfin les billets financiers. Ces affaires liquidées en 1768, il se rend à Halifax en Nouvelle Ecosse et rencontre Joseph Frederick WALLET DESBARRES, une connaissance de Sir Frederick HALDIMAND, ex-gouverneur des Trois Rivières. Jacques TERROUX lui emprunte de l'argent et s'évapore.

Louis Alexandre PICARD est fils d'un bourgeois de Paris qui apprend le métier de l'orfèvrerie et rencontre Jacques TERROUX à Genève en 1753. Ils s'embarquent tous les deux du port de La Rochelle. Après son association avec Jacques TERROUX, il s'occupera également de la traite de fourrure. Jacques TERROUX avait épousé au temple Saint Germain de Genève le 3 septembre 1748, Judith Le CLERC, fille du Sieur Daniel Le CLERC, originaire de Fleurier du Comté de Neuchâtel, négociant à Marseille. Un contrat de mariage avait été établi chez Maître Jean Louis DELORME, notaire à Genève le 26 aout 1748 (A115-19 Inventaires)

Jacques Etienne Le CLERC l'abjure le calvinisme à Rennes le 15 février 1781 dans la chapelle du collège de Saint Germain entre les mains de Monseigneur LELOUP, vicaire général de Monseigneur L'évêque. Il épousera en Saint Pierre Saint Georges de Rennes le 26 février 1781 après les sommations respectueuses d'usage expédiées à son père vivant à Paris par acte notarié enregistré par BOUTEL et ALLAIRE, notaires au Châtelet de Paris le 17 février 1781, **Anne-Marie-Perrine RADIGUEL**, née et baptisée à Corps-Nuds le 28 décembre 1755, parrain, honnête homme Pierre BOUDRYS, et marraine, honnête femme Anne TAILLANDIER, épouse de René CHEVALIER. Elle était fille de noble homme Georges RADIGUEL, Marchand et Delle Marie-Anne, DUHOUX Les témoins du mariage furent Clémence RADIGUEL, Marguerite HAVARD, Emmanuel RADIGUEL, GAUTIER de LA BOULLAYE, ANTHEAUME, Thérèse CHAMPION, Jeanne AURON BASCHET, GENARD femme ANTHEAUME, Louis TRANCHEVILLE, François RADIGUEL, Jean SALMON, Marthe RADIGUEL, ROBIGO, fils Sauveur ANTHEAUME, Jeanne Marie ROBIGO, RADIGUEL, curé, BOSSARD.

Le mariage est célébré par Jean François RADIGUEL, prêtre curé de la paroisse d'Acigné.

Anne Marie Perrine RADIGUEL est une fille de Maître marchand de Rennes, elle sera reçue comme Maîtresse marchande le 1^{er} octobre 1784. Elle décédera le 28 avril 1785 et sera inhumée le lendemain en l'église Saint Pierre et Saint Georges de Rennes en présence de Jean Baptiste ALLOUEL, et François DAVID.

Les RADIGUEL étaient liés aux ANTHEAUME, tenant les manufactures de chapeaux en peaux de castor, fournisseurs du Roi. (ANTHEAUME, Nicolas François Isaac, Directeur de la manufacture royale de chapeaux de castor à Rennes. Né le 3/06/1736 à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), présentera lui-même au Roi Louis XV une pièce de draps feutré avec du poil de castor, et plus tard des habits de cette

fabrication . Il sera affilié à la Loge Maçonnique de l'Union parfaite de la Persévérance de Sainte Cécile de Paris en 1786 . Le Sieur Sauveur-François ANTHEAUME, fils du Sieur Nicolas François Isaac ANTHEAUME, Entrepreneur et Directeur de la Manufacture Royale de Chapeaux et de Geneviève PENARD. Baptisé à Saint Eustache de Paris le 25 juin 1761 et marié le 31 aout 1785 à Clémence Julie RADIGUEL fille de Maître Georges RADIGUEL , fermier général du Chastellier et de Delle Marie-Anne DUHOUX.).

Nous pouvons supposer que Jacques Etienne Le CLERC, fit connaissance de son épouse par les ANTHEAUME, installés à Paris et à Rennes, et évoluant dans un milieu de négociants, de fournisseurs du Roi ou de nombre de familles parisiennes.

Veuf Jacques Etienne Le CLERC épouse à Rennes en Saint Sauveur le 24 novembre 1785 **Marie-Renée PICAULD**, née à Rennes le 19 avril 1761, fille de Sébastien PICAULD Sieur de la GUIMONDIERE, maitre-cirier à Rennes et Thérèse-Jacquette DUTERTRE. Témoins du mariage, Thérèse DUTERTRE veuve PICAULD, P DUTERTRE, Renée Françoise PICAULD, DUTERTRE, LE BUF, Perrine LE ROUX, Marie Thérèse CORDELLIER, E A PICAULD, DESNOS CHEVALIER femme LAVENANT, Marie CHEVALIER, l'Abbé LE TERTRE, Pierre DUPIN.

Lors de la publication de mariage Marie Renée PICAULD est dite domiciliée de fait en la paroisse de Vitré, lieu d'origine du côté de sa mère.

L'abjuration est répertoriée par l'Abbé Paul Paris-Jallobert dans son édition de bio- bibliographies bretonnes :

« Paroisse de Saint Pierre et Saint Georges de Rennes : Noble homme Jacques Etienne Le CLERC, horloger fils de Jean Louis Le CLERC et de Catherine MARGERIE, né le 19 février 1747 et baptisé le 23 au temple de Saint Germain de la ville et République de Genève, abjure l'hérésie de Calvin. La cérémonie est présidée par Messires O SULLIVAN, et FLEURY, prêtres.

Le quinze février 1781 En présence de Messrs O'Sullivan prêtre
Demeurant ^{à Paris} ~~à Genève~~, De Messrs Fleury prêtre Demeurant
au Collège de Nevers, témoins à ce requis et soussignés,
Monsieur Jacques Etienne Lefèvre curé au temple de
Saint Genès de la ville Et République de Genève le 29 février
1781 Demeurant actuellement place Dupatouy En cette paroisse
De bonne Volonté Et sans aucune contrainte à fait Patre
mes mains Dans la Chapelle du Collège, ~~à Paris~~
~~à Paris~~ une profession Expresse et Solennelle De la
foi Catholique, apostolique Et Romaine, Et a juré l'honneur
De l'abîme, En foi de quoy je Vicaire Général De Monsieur
L'Evêque de Nevers ai signé Le présent acte, avec lesdits
Monsieur Lefèvre Et les témoins susdits. De foible

O'Sullivan de Cahorrairny
prêtre licencié en droits

Jacques Etienne de Nevers

juste signé de Paris le 29 février 1781
à Paris le 29 février 1781



Place du Palais à Rennes en 1789

Le contrat de mariage entre Jacques Etienne Le CLERC et Marie Renée PICAULD est enregistré chez Maître CHEVALIER à Rennes le 24 novembre 1785 stipule qu'après inventaire sa fille mineure issue du premier mariage reçoit 4.000 livres, (43000 €) pour sa part Jacques Etienne Le CLERC dispose de 4487 livres et 5 sols, (48 241 €) dont la moitié revient également à sa première fille. Son épouse apporte 1950 livres en effets (21 000 €) (lit garni, une armoire et linges estimés à 353 livres), diverses marchandises (bas etc..) pour 253 livres. Et autres 762 livres auprès de négociants à La Rochelle (CHAVRON et PIROT), 272, 13 livres sur des négociants à Tours PELLETIER DAUPHIN l'ainé (*), et 250 livres sur ceux de Rennes ; 797 livres en argent etc. les témoins sont nombreux : Thérèse Jacqueline DUTERTRE veuve PICAULD, LE BUF, DUTERTRE, S DUTERTRE, Françoise PICAULD, E A PICAULD, chevalier de Traurout, capitaine au régiment d'Agenois, Renée Françoise PICAULD, LE BARBIER, recteur de Saint Sauveur, l'Abbé de SULLIVAN de CAERVERNY, Perrine LE ROUX, NICOLAZO de La RÛE RADIGUEL, Rose de La CROIX HERPIN, Marie Anne de La RÛE, Gérard RADIGUEL, Louise RADIGUEL, la du BREIL, Magdeleine HELIER, ANTHEAUME, RADIGUEL – ANTHEAUME, ANTHEAUME, père, LE MOINE de GUILAIR, René LE MOINE de GUILAIR, CHAMPION, GRANDERIE femme LAVENANT, LAVENANT, Anne AMIRAL, F LANEAU, A LANEAU, DESNOS-CHEVALLIER, Marie CHEVALLIER, F LESQUILLEZ, BLANGUY, DE TESTRE- CHEVALIER, Perrine PHILIPPE LA VALLÉE, Renée PHILIPPE HALLIGEN, Louise NICOLAZO femme DUMONT, Emmanuel GIFRAYS, DUMONT, René DUMONT femme DOUSON, Louise DUMONT, Pierre DUPIN, l'abbé LE TERTRE, Jean aîné GOUDET, DURAND BEROUARD, veuve FOUCHÉ, LOUVEL du LUT, Perrine LOUVEL, le Chevalier du PLESSIX, Honorée SATTRE, nièce, BASCHET, LE RAT, du DREAUSSE, VARIN du COLOMBIER, CHENON BASCHET, l'Abbé TUAL, Marie TUAL.

(*) PELLETIER DAUPHIN : il s'agit de Jacques Charles César PELLETIER, négociant à Tours qui avait épousé Marie Françoise DAUPHIN)

Jacques Etienne Le CLERC effectuera des voyages vers Genève, selon les lettres de son épouse, et d'où son portait miniature peint à Genève.

Il acquiert à Rennes en novembre 1791 un local pour 1 750 Livres,(18 000€) et une partie de maison (boutique et entresol) rue Jean Jacques (Rue de Clisson) pour 2 160 Livres. (22 000 €)

Marie Renée PICAULD avait le statut de marchande, elle évolue dans le négoce de bas.

Il rédige son testament le vendredi 30 mai 1806 chez Maîtres René Mathurin LAUMAILLER, et Ambroise POCQUET, le jeune, notaires à Rennes. L'acte indique qu'à cette date il demeure rue Jean Jacques ROUSSEAU ! . Les témoins sont Messieurs Jean Michel CHAPUY, coutelier demeurant rue Beaurepaire, et Jean François BOBE (*), commissaire au bureau des postes, demeurant place des Lices.

Dans ce document il lègue le tiers des biens meubles et immeubles.

(La rue Jean Jacques ROUSSEAU ou rue Jean Jacques est celle actuellement rue de Clisson)

(*) Il s'agit de Jean François Yves BOBE DESSALLES qui avait épouse Michelle Perrine Le ROUX, fille de Laurent Le ROUX, Maître marchand arpenteur royal des eaux bois et forêt, et entrepreneur des travaux pour le Roi, époux de Marie Thérèse DUTERTRE

En 1809 date à laquelle il exerçait rue de Clisson à Rennes, Jacques Etienne Le CLERC est inquiété par la justice, en effet il a acheté des médailles et autres objets en or et argent en relation avec un orfèvre Jacques Thomas LATOUCHE. L'enquête démontre que ces objets sont le fruit d'un vol perpétré au Musée de Rennes par un certain JARSALÉS, forçat évadé du bagne de Brest. Il aura été incarcé dans l'attente du jugement comme l'atteste la levée d'écrou du 30 juin 1809.

Heureusement Jacques Etienne Le CLERC ne sera pas condamné, il avait pris soin de noter que ces objets avaient été achetés à un militaire voltigeur du 70^{ème} régiment revenant du Portugal, 29 pièces de monnaies, dont 17 en or, et 12 alliés sur le cuivre et l'argent, le tout pour 109 Livres, et ne sera pas considéré comme receleur. L'Appel engagé par le Procureur pour casser ce jugement n'a également pas prospéré et ce jugement fera jurisprudence.

Jacques Etienne Le CLERC s'éteint le 20 juillet 1818 en son domicile rue de Clisson à Rennes, la déclaration à l'état civil est effectuée par Augustin MORO, marchand, demeurant rue de Clisson et Joseph DUVAL, ferblantier ayant son domicile en la même rue.

Marie Renée PICAULD décède en sa maison rue Leperdit à Rennes le 30 janvier 1849 à midi, la déclaration à l'état civil de Rennes est effectuée par Auguste Marie François Le CLERC, négociant, 30 ans, demeurant à Nantes, petit-fils de la défunte, et Antonin Marie GUYOT, juge de paix du canton de Liffré, 40 ans, petit-gendre de la décédée.

Elle aura été très présente pour ses petits- enfants Le CLERC qui avaient perdu leur mère précocement, et en 1842 leur père, et elle apparaît comme une femme très avisée sur la gestion de sa fortune. En mars 1844 elle se souvient qu'elle avait souhaité que son petit-fils Auguste Le CLERC vienne se rapprocher d'elle à Rennes, mais elle conçoit que cela n'aurait pas été favorable à sa carrière. Mais elle imagine venir à Nantes en ayant vu l'entresol du logement à Nantes qui lui conviendrait pour ne pas rester seule.




D'où nés à Rennes :

Du 1^{er} mariage :

- 1) Jeanne-Marie née le 11 août 1782, et baptisée en Saint Sauveur de Rennes le lendemain , parrain, noble homme Jean RADIGUEL, économe de l'Hôpital Saint Yves, marraine, Delle Denise BROUARD, tous signent avec FOUCHÉ, veuve RADIGUEL. Elle décèdera à Rennes le 15 novembre 1783
- 2) Emilie, Eléonore-Françoise (Portera le nom Le CLERC du VILLARD) née le 8 août 1783, et baptisée à Rennes le 10 en la paroisse de Saint Sauveur de Rennes par Jean François RADIGUEL, curé de la paroisse d'Ossé, son oncle, qui sera son parrain, et marraine, Delle Gillette RADIGUEL, sa tante maternelle. Elle avait épousé à Rennes le 18 ventôse an 10 (9 mars 1802) **Jacques-Philippe ALLOUEL**, sergent-major à la 4^{ème} brigade en l'an 10, receveur de la Loterie Nationale, puis employé des Postes à St-Aubin dont sa femme fut directrice. Né le 1^{er} mai 1775 à La Guerche, fils de Nicolas ALLOUEL et de feu Rosalie GERARD. Le mariage est enregistré en présence

des témoins suivants : Jacques Etienne Le CLERC, horloger, Jean François RADIGUEL, sans état, François JUGANT, beau-frère de l'époux, Cécile Charlotte DUTERTRE veuve de Jacques LE BUF, tous signent avec ANTHEAUME, François Le CLERC, Marie Anne CLOUET, GOLON ANTHEAUME.

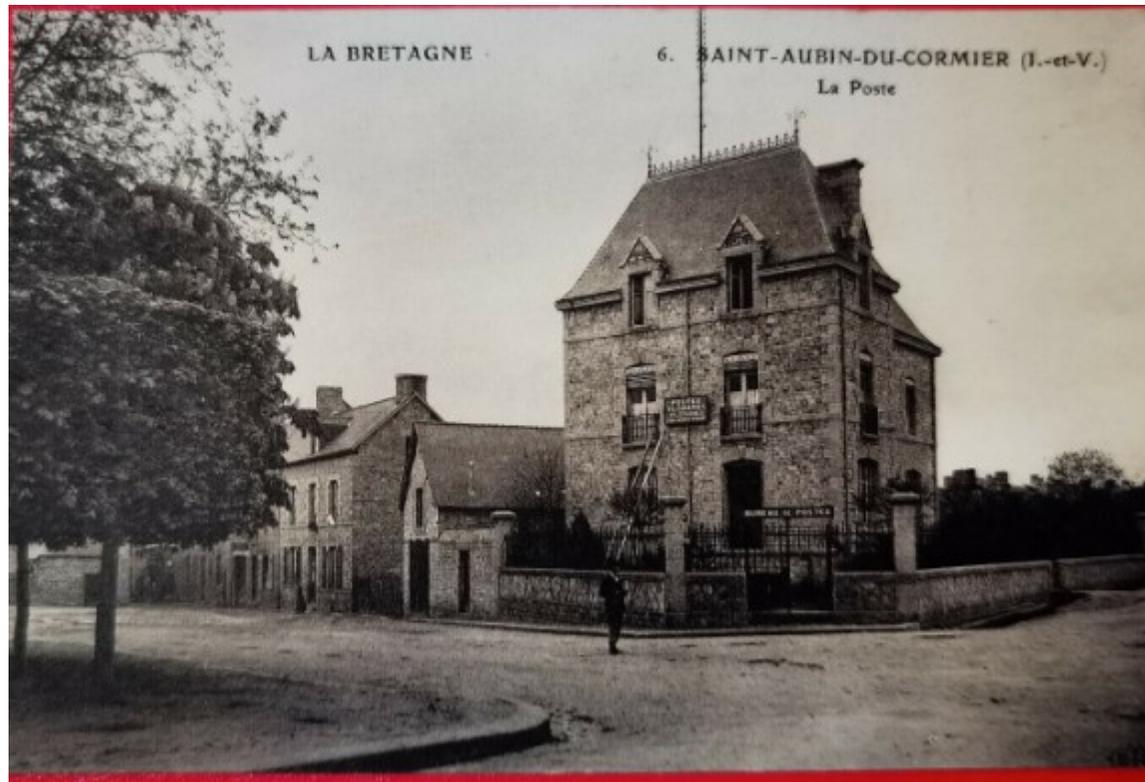


le dix sept novembre present année, ainsi
signé le grand vicaire du grand diocèse, seigneur
présente et en suite j'ai administré la benediction nuptiale
aux susdites parties par une proclamation de bon faitte
canoniquement et sans opposition dans cette paroisse et dans celle
de nostre dame de nitre, ou le certifie d'usieurs moulin ventour
d'icelle, ainsi également les dispenses, du tems de l'aveu, et des deux
autres bans ben accordés par monseigneur l'evêque de rennes
en date du 14 de ce mois, ainsi signé de gégon vicair general, et
controlés et invincés aux insinuations ecclésiastiques par soubscrit
la ceremonie faite en presence des seigneurs en nombre competent,
deux lignes effacées nulles, et ensuite j'ai remis aux mains de lui le
cleve l'aveu du parlement, avec la requête par lui présentée, son
extraict d'age, et le deuoit de mariage de son epouse

Jacques Etienne Lefevre mari Marie Picault
Therese Dutot de Picault p. Dutot de
venée françoise picault Dutot de Le Buf
perinne Le Roux mari Therese (widow) L. A. Picault
Disons Chevalier femme Lavenant
mari chevalier Chevalier Le Buf Abbé Levent
Pierre Dupin Le baron de venter

3013 - Saint-Aubin-du-Cormier (I.-et-V.) - Vue générale prise du Bureau de Poste





Bureau de poste de Saint Aubin du Cormier

Emilie Le CLERC du VILLARD est décédée en sa demeure rue de l'écu à Saint Aubin du Cormier le 26 mai 1848 à 6 heures du soir. La déclaration à l'état civil est faite en présence du Sieur Julien COTHEREL, fils, huissier, 28 ans, et Julien DAROU, menuisier, 42 ans, voisin de la défunte.

D'où :

1. Emile Jacques Etienne ALLOUEL, né à Rennes rue des Fédérés à 3 heures, le 26 floréal an XI. La déclaration à l'état civil est effectué le lendemain par son père, en présence de Jean François RADIGUEL, demeurant rue Pelletier, et de Pierre FONTAINE, domicilié rue Baudrairie.
Il deviendra imprimeur lithographe et exercera à Paris au 10 rue Thévenot (actuellement rue Réaumur 2^{ème} arrondissement). Le dictionnaire des imprimeurs lithographes précis qu'il avait eut pour parrains professionnels ou de

compagnonnages, Jean CHATELARD, installé à Paris et Jean Michel GUILLOIS (1795-1862), également parisien, breveté imprimeur en lettres en 1842, qui se spécialise notamment dans l'impression de partitions musicales, illustrées par Nanteuil, et également des tableaux éducatifs.

Emile ALLOUEL est dit occupé un logement avec ses frères et sœurs pour un loyer de 250 Francs, il est probable que cela soit lorsqu'il était à Paris. A noter qu'une famille ALLOUEL est présente au XVIIIème siècle dans le milieu des libraires et imprimeurs.



Il est compositeur typographe au *Journal de Paris* de 1830 à 1839, à la *Gazette de France* en 1840. Il dit avoir une habileté particulière pour la composition de la musique en caractères mobiles. Il s'intéresse à la lithographie qui lui semble une technique d'avenir. Toutefois, dès novembre 1840, il demande un brevet d'imprimeur en lettres pour Savenay, appuyé par plusieurs recommandations. L'administration répond que la création d'un brevet à Savenay est inopportune. Bien qu'il soutienne que l'actuel titulaire a laissé "déchoir" son brevet, il n'obtient rien. En 1843, il fait la même demande pour Dinan, sans succès.

Il épouse à Rennes le 14 avril 1847 Delle Thérèse Perrine Michelle LEFAS, fille de Monsieur Jean LEFAS, imprimeur et de Dame Jeanne Pélagie ALAIN.

Lors de son mariage Emile ALLOUEL est dit domicilié à Paris dans le 5^{ème} arrondissement, les témoins furent, Monsieur Edmond MARTEVILLE, imprimeur, 42 ans, Louis François GERARD, propriétaire, 59 ans, François HEMERY, contrôleur de l'octroi, 45 ans, Claude LEBEL, officier en retraite, 69 ans, demeurant à Rennes.

Monsieur Jean LEFAS, connaissait Auguste Le CLERC, car un courrier de Marie Renée PICAULD de 1844 cite leur rencontre à Nantes.

Emile ALLOUEL reste dans le milieu des imprimeurs, son beau-père possède l'imprimerie MARTEVILLE et LEFAS, cette société ouvrit son capital en 1852 et 1855 à François Charles OBERTHÜR, qui grâce à cette association pourra obtenir en 1857 son brevet.

Jean LEFAS, est affilié à la Franc Maçonnerie de Rennes, et ainsi était en lien avec François Le CLERC, et également les PONTALLIÉ.

Le ménage ALLOUEL habitera successivement à Rennes, place des Lices, rue Royale, rue des Fédérés, rue de La Monnaie. C'est en son domicile rue Royale qu'Emile Jacques Etienne ALLOUEL décèdera à midi et demie le 8 novembre 1848. La déclaration de décès est effectuée à l'état civil par Adolphe Théodore LEFAS, imprimeur, 31 ans, demeurant rue LEPERDIT, beau-frère du décédé, et de Monsieur Alphonse Edmond MARTEVILLE, imprimeur, 44 ans demeurant rue de La Guerche.

De ce mariage :

a. Un enfant mort à la naissance le 15 mai 1848.

2. Athénaïs Françoise Adélaïde Andrée ALLOUEL, née le 12 vendémiaire an XIII (2 octobre 1804) à Rennes rue de la Trinité. La déclaration à l'état civil est effectuée le lendemain par son père, accompagné de Prudent DUCHESNE, dentiste, demeurant rue Franklin, et d'Alexis René VERDIER, membre de la Légion d'Honneur, demeurant rue des fédérés. Elle épousera à Paris (Vème arrondissement) le 22 mars 1849 Jean Charles Augustin SOUBIRAN. De dernier décède à Paris le 12 aout 1856.

Athénaïs ALLOUEL, rentière, décède à son domicile au 80 rue Bonaparte dans 6 VIème arrondissement de Paris, à 2 heures et demie le 26 aout 1873. La déclaration à l'état civil est effectuée par Messieurs Henry MARY, 26 ans, et Albert CHAPELAIN, 25 ans, tous les deux demeurant au 70 rue des Saints Pères.

3. Alexandrine Françoise Emilie ALLOUEL, née à Rennes rue des Fédérés le 22 mai 1807. La déclaration à l'état civil le lendemain par son père, en présence de Jean François BOBE DESSALLES, employé dans les postes aux lettres, demeurant Bas de Lices, et de Pierre DANIEL, secrétaire de l'inspecteur aux revues.

Elle décède Place des Lices le 23 mars 1831 à 4 heures du matin. François Le CLERC, son oncle, pharmacien, domicilié rue de Toulouse déclarera le décès à l'état civil en compagnie de Louis GERARD, marchand, 43 ans, demeurant place Saint Michel.

Elle deviendra directrice des postes de Saint Aubin du Cormier, et décèdera en son domicile le 21 janvier 1860 à 8 heures du matin en son domicile le 21 janvier 1860. La déclaration à l'état civil de Saint Aubin du Cormier le même jour par les Sieurs Jean Marie BEDAULT, facteur de ville, âgé de 31 ans, et Bonaventure SOUCHET, menuisier, 40 ans.

4. Caroline Victoire ALLOUEL, née à midi le 3 juillet 1812 rue de La Monnaie, la naissance sera déclarée le lendemain par son père, accompagné de Monsieur Augustin LE MAY, employé des postes aux lettres, demeurant rue de Toulouse, et de Jean François Yves BOBE DESSALLES, employé au postes mordelaises.

A la fin du XVIIème siècle les BOBE DESSALLES et LE MAY étaient liés à l'art musical, avec Jacques Ange BOBE DESSALLES fut enfant de chœur dans les années 1770, mais sa voix semblerait avoir eu des défauts selon les chanoines, et

Gaspard LE MAY était le Maître de musique de la cathédrale de Rennes. Ont-ils amené Emile Jacques Etienne ALLOUEL vers la composition des partitions musicales ?.

5. Henry, né rue de la Monnaie à Rennes le 24 mai 1816, et son père le déclare le lendemain à l'état civil, en présence de Georges LERAY, horloger, rue de Toulouse, et Martin François JOSSE, horloger, demeurant rue du Guesclin. Il devient marchand de nouveauté et lors de son mariage est installé rue Saint Pierre n°15 à Paris.

Il épouse à Versailles le 25 novembre 1842 Jeanne Sophie MOREAU, marchande pelletière, veuve de Monsieur Pierre THIBIERGE, fille de feu Jean Pierre Alexandre MOREAU, et d'Angélique Sophie LUBIN, rentière, et remariée à Monsieur Pierre LEBRETON.

Jeanne Sophie MOREAU est née le 20 aout 1837 à Paris 9ème, et lors de son mariage elle habite chez sa mère à Versailles au n°11 de la rue Hoche.

Le mariage est contracté en présence de Monsieur Emile ALLOUEL, 40 ans, employé au journal de la Gazette de France, il demeure au 7 rue Thévenot à Paris, son frère, Edouard PREVOST, voyageur de la maison GEVELOT, 30 ans, domicilié à Notre Dame la Victoire à Pars, et ami de l'époux. Du côté de l'épouse, Jean Adolphe BOURDIER, rentier, âgé de 40 ans, demeurant à Paris, Faubourg Saint Honoré n°49, beau-frère de l'épouse, et Simon Alexandre MOREAU, marchand mercier, 34 ans demeurant à Versailles rue Satory, frère de l'épouse, qui veuve demeure en 1863 à Paris au 107 rue du Faubourg Saint Martin.

D'où :

- a. Jeanne Sophie Désirée Françoise ALLOUEL, née à Versailles, le 12 décembre 1844 au n°11 de la rue Hoche. La déclaration à l'état civil est faite par son père, en présence de Louis Guillaume ORANGE chirurgien dentiste, 36 ans, demeurant même rue, et Monsieur Jean Baptiste OUDINET, pharmacien, 41 ans, domicilié également dans cette rue.

Elle épouse à Paris 10^{ème} le 7 novembre 1863 Grégoire GOLOUBEFF, bijoutier, né à Paris le 19 avril 1825, demeurant au Faubourg Saint Honoré n° 177, fils de feu Alexis GOLOUBEFF, et de Acoulina MAKSIMAWA, demeurant à Paris, rue Tronchet au n°11, qui a donné son consentement par Maître CABARET, notaire à Paris.

Le mariage est contracté en présence d'Octave BOURDIN, bijoutier, 36 ans, demeurant rue du Temple n° 101, cousin de l'épouse, Saint André ROUSSON, bijoutier, 38 ans, demeurant rue Beaubourg n°100, François Marie JOUANNIN, armateur au cabotage, 50 ans, demeurant à Issoire n° 61, cousin de l'épouse, Edouard TALMY, tapissier, 48 ans, demeurant rue de Clichy n° 86.

Le 18 juillet 1867 Grégoire GOLOUBEFF dit aussi GOULOUBOFF fait une déclaration de faillite concernant ses activité d'horlogerie rue du Faubourg Saint Honoré.

En 1873 les époux GOLOUBEFF demeurent passage Saulnier au n°8 à Paris, après cette date nous n'avons que des traces de la descendance en Argentine.

D'où :

- (a) Georges GOLOUBEFF, né le 9 mai 1870 à 1 heure du matin au 6 rue Guénégaud à Paris. La déclaration à l'état civil de Paris 6^{ème} est réalisée par son père, en présence de Romain Hyacinthe COLOMBY, horloger, au 3 rue Guénégaud, 47 ans, et Louis Auguste CHAMPEL, traiteur, 40 ans, demeurant même rue.
L'enfant décède le 3 août 1870, et la déclaration est faite le même jour en présence de Hyacinthe COLOMBY, horloger, demeurant au 3 rue Guénégaud Paris 6^{ème}. Il sera inhumé au cimetière Montparnasse
- (b) Georges GOLOUBEFF, né le 3 avril 1872 à 9 heures du matin rue de l'Ecole Médicale. La déclaration à l'état civil de Paris 6^{ème} est faite par son père en présence de Justine ROCHE, veuve SOYRE, sage-femme, 50 ans, demeurant au 50 rue de l' Ecole de Médecine qui a fait l'accouchement, et Monsieur Florentin DESTRAY, 31 ans, employé.
Alias Jorge GOLABOOF qui épouse à Rio Segundo de Cordoba en Argentine le 26 février 1896, Rosa GONZALES, fille de Juan GONZALES et de Viviana HEREDIA.
- (c) Un fils décédé le 4 décembre 1873 à Paris. La déclaration est faite par son père et Louis DESECHALIER, marchand porcelainier, demeurant 2 rue du Paradis à Paris. L'acte stipule que la déclaration de naissance n'avait pas été faite régulièrement, il était né le 11 novembre 1873.

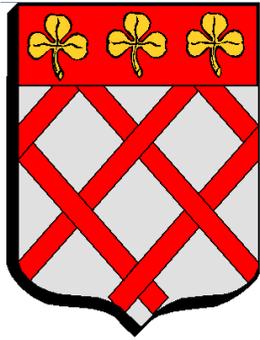
Du 2nd mariage :

- 3) Thérèse, Marie-Toussaint née le 14 septembre 1786 et baptisée le même jour en Saint Sauveur de Rennes, parrain, le Sieur Toussaint Jacques LE BUF, et marraine, Delle Thérèse Jacqueline DUTERTRE, veuve PICAULD, aïeule de l'enfant, tous signent. Elle décède à Rennes le 29 août 1788 et inhumée en Saint Sauveur de Rennes le lendemain
- 4) Emmanuel, Pierre né le 25 décembre 1787, et baptisé le même jour en Saint Sauveur de Rennes, parrain, noble homme Pierre HAMELIN, marchand à Rennes, et marraine, Delle Perrine DUTERTRE, tante de l'enfant, tous signent avec LE BUF, Cécile MASSET. Il embarque comme pilotin sur le navire « La Nouvelle Sophie » de Nantes commandée par le capitaine LE HUEDÉ. Il décède à 9 heures du matin à Port au Prince à Saint Domingue, dans la demeure qu'il louait. La déclaration à l'état civil est faite le même jour par Emmerance RANCOGNE, 29 ans, locataire au même lieu et Joseph LEGENDRE, officier de santé du navire.
- 5) **François, Jacques-Marie** qui suit en 10b
- 6) Un garçon mort-né le 30 mars 1791
- 7) Hippolyte né le 23 juin 1796 (5 Messidor an IV) à deux heures du matin à Rennes, la déclaration à l'état civil est réalisée le même jour par Charles François ELLERIOU, officier de santé chirurgien, demeurant rue des Jeunes Rennais, assisté de Cécile Charlotte DUTERTRE, veuve de Jacques Toussaint LE BUF, instituteur, demeurant rue Nantaise, et de Renée TOURILLON, gardienne de

malades, demeurant rue des Lillois. Le père est dit absent. Il décède à Rennes le 4 novembre 1798 (14 brumaire an VII) chez ses parents rue Jean Jacques à 5 heures du soir, la déclaration d'état-civil est établie en présence de Cécile Charlotte DUTERTRE, veuve de Jacques Toussaint LE BUF, demeurant rue de l'Union, grand-tante de l'enfant, et Marie Thérèse CORDELIER, domicilié rue de Brest.

Marie Thérèse Cordelier, marchande à Rennes, affirme ainsi dans une pétition au tribunal criminel qu'elle s'est « chargée de faire parvenir les lois nouvelles dans une grande quantité de communes environnantes ». Elle entend prouver son patriotisme pour obtenir la garde de son frère, prêtre réfractaire malade alors en détention. Sa pétition est appuyée par plusieurs citoyens dont l'un exerce le métier de chef de roulage, suggérant qu'elle a pu participer à la distribution des papiers publics en marge de ses activités commerciales

*Les citoyennes, les contre-révolutionnaires et les autres : participations, engagements et rapports de genre dans la Révolution française en Bretagne. Auteur : **Solenn Mabo** Edité en **2019***



Blason Picauld selon les écrits de Marie Renée PICAULD qui le tenait du sceau de son père Sébastien PICAULD.



Jacques-Etienne Le CLERC, (Miniature peinte à Genève peu avant sa mort en 1812)⁴

Elisabeth TERROUX, est née à Genève en 1759, fille d'Abraham TERROUX, horloger de Genève, fut une miniaturiste, et peinte sur émail reconnue dans le milieu artistique. Y a-t-il un lien avec le parrain de Jacques Etienne Le CLERC, et la bonne facture des miniatures le représentant ?



Portrait d'Elisabeth TERROUX (1759-1822)



La place des Lices au début du XIXème siècle

10b) François Jacques Marie Le CLERC, né à Rennes le 1^{er} mai 1789, et baptisé le lendemain en Saint Sauveur de Rennes, parrain, Maître François PONGERARD, et marraine Delle Geneviève PICAULD, tante maternelle, tous signent.

Il fait ses études de pharmacie à Paris, devient pharmacien à Rennes puis propriétaire gérant notamment le domaine de sa femme pour ses enfants, propriétaire du domaine de Chantepie près de Rennes qu'il revend, enfin greffier comptable à la maison centrale de Rennes. Vers 1830 il transparait une certaine contrainte financière, il veille sur les biens revenant à ses enfants suite à la succession de leur mère.

Il fut reçu à la Loge Maçonnique de Rennes « La Parfaite Union », en 1822, cité comme Vénérable en 1832 et 1833 et fut fait Chevalier Rose-Croix à la Loge en 1837 (Grade du rite écossais). Il occupait par ailleurs la fonction de secrétaire, et sera cité « La Plume ». Dans ces travaux il a cotoyé Monsieur de KERPEN, (vénérable), Joseph MERET, négociant, (1^{er} surveillant), BOULLAY,(2^{ème} surveillant), Le FAN (orateur), mais également Joseph Louis CORBIN de PONTBRIAND, Joseph Gilles PONTALLIÉ

Capitaine de la Garde Nationale sous le régime de Louis-Philippe.

François Le CLERC est un des souscripteurs d'une publication « Victoires Conquêtes des Français- Table géographique des batailles, des combats et ville assiégées 1791 à 1815 » et des « Victoires Conquêtes , désastres, revers et guerres civiles » Paris C.L.F. PANCKOUCK Editeur 1822 publié par *Charles Théodore Beauvais de Préau, Charles-Théodore Beauvais, Jacques Philippe Voïart.*

Il semble que François Le CLERC aimait la culture, dans ces lettres à son fils,(1834) lorsque celui-ci s'installe à Nantes, il lui prodigue des bons conseils de père attentifs, mais également des lectures, telles que MICHELET etc..

Nous savons par l'un de ses courriers à son fils Auguste (25 mai 1838) que François Le CLERC fit un voyage en Suisse en 1813. A son retour il avait retrouvé sa mère à Paris ,qui heureusement l'a soigné étant revenu malade apparemment.

A cette même date il déménage de sa maison de La Madeleine à Rennes vers le deuxième étage d' une maison neuve située sur les murs des bains TAILLANDIER, en face de la Maison Centrale de Rennes. (Des bains TAILLANDIER existaient au Port de Viarme : « Rennes il y a cent ans: Causeries radiodiffusées à Rennes-Bretagne, 1934-1935 de Henri JOUÏN »).

Il avait épousé à Saint-Aubin du Cormier-35 le 7 juillet 1817 **Anne-Joséphine AUBRÉE**, née à Saint-Aubin le 22 avril 1793, fille d'Augustin-Anne AUBRÉE, négociant et Maire de Saint-Aubin et Jeanne-Mathurine-Anne DELAHAYE de la RIBERTIERE.

A la date de son mariage elle habite chez ses parents rue du Carroir à Saint Aubin du Cormier

Présents au mariage civil : Jacques Jean Joseph DELAHAYE, avoué, Gabriel LEGRAS, rentier, les deux oncles maternels de la mariée, négociant, ami du marié (Maire de Rennes en 1843), Pierre AUGÉARD, avoué, cousin de la mariée. Signatures : Anne [Emmanuel](#)

PONGERARD, AUBREE, F Le CLERC, PICAULD veuve Le CLERC, DELAHAYE, LEGRAS, THOMAS, MOULIN, PONGERARD, ALLOUEL, AUBREE Jean.

Un contrat de mariage est établi le 5 juin 1817 chez Maîtres Louis SERISIER et Bonaventure FOUCHET, notaires du Roi au canton de Saint Aubin du Cormier. Celui-ci stipule que les parents de l'épouse font don de leur terre de La Fordensais et du Champ des Chemins avec ces circonstances et dépendances situées à La Bouëxière affermées pour 400 Livres par an (..). La somme de 1 600 Francs en argent, et meubles et effets jusqu'à la valeur de 400 Francs. Témoins : AUBRÉE, jeune, Jeanne DELAHAYE, Joséphine AUBRÉE, Adélaïde AUBRÉE, Charles VICAIRE, Joseph DELAHAYE. (Archives Le CLERC). Postérité Le CLERC.



François Le CLERC (Peint par [Jeanne Elisabeth CHAUDET \(née GABIOU\), \(1767-1832\)](#), peintre portraitiste épouse d'Antoine Denis CHAUDET, sculpteur et en second mariage Pierre Arsène Denis HUSSON, haut fonctionnaire des finances).



Insignes Chevalier Rose Croix

François Le CLERC (Miniature peinte à Genève en 1812)





Le presbytère de Chantepie qui appartenu à François Le CLERC

Dans les années 1838 François Le CLERC évoque à son fils une brouille avec son beau-père, il est évoqué qu'une domestique d'Augustin AUBRÉE, ne se soit pas comporté correctement avec Joséphine, en conseillant par ailleurs au GRESET de ne pas rester trop longtemps dans cette maison compte tenu des circonstances.

Dans les diverses correspondances il est cité la famille MANJOT, avec laquelle il est entretenu de forts liens d'amitié.

Anne Joséphine AUBRÉE décède en sa demeure rue de Fougères à 10 h du matin le 2 mai 1822. La déclaration à l'état civil est établi le même jour en présence de Monsieur Pierre Antoine Louis GAY, marchand de bois, demeurant rue de Fougères et Monsieur Georges LEROUX, 'sépulteur', demeurant rue Vasselot.

François Le CLERC, décède en sa demeure située sur le mur de Saint Georges de Rennes le 5 mai 1842, à 8 heures du soir. La déclaration à l'état civil est faite en présence de Monsieur Armand Marie MALHERBE, procureur du Roi près le Tribunal Civil de Rennes, 43 ans, demeurant Vau Saint Germain, Monsieur Gabriel MARSAUDAULT, entrepreneur de travaux , 41 ans, demeurant aux Foulons. D'après une lettre d'Emile ALLOUEL adressée à son cousin Auguste Le CLERC, la municipalité de Rennes aurait rendu les hommages à François Le CLERC lors de ses obsèques. Il faut rappeler que François Le CLERC avait pour témoin de son mariage Emmanuel PONGERARD qui menait une activité politique et qui devint maire de Rennes en 1843 et qui de 1849 à 1853 fut député d'Ille et Vilaine siégeant à droite avec les monarchistes puis par la suite soutenant le second Empire.

D'où nés à Rennes :

- 1) Auguste, Marie-François qui suit en 11b
- 2) Aline, Emilie née le 27 août 1820 à 4 heures du soir au domicile de ses parents rue de Toulouse à Rennes, l'acte d'état civil est établi le lendemain en présence de Messieurs Jacques Jean Joseph DELAHAYE, avoué à la Cour Royale de Rennes et de Joseph BRIAND, docteur en médecine, elle épouse à Rennes le 15 mai 1844 **François-Marie JOUANNIN**, négociant armateur, né à Saint Briec le 23 avril 1813, et fils de François Louis JOUANNIN, greffier comptable à la maison centrale de détention de Rennes et de Dame Julie Marie Jeanne LE MEUR. Le mariage est contracté en présence de Messieurs Théophile Aimé Désiré LE MEUR, conseiller à la Cour Royale de Rennes, 48 ans, oncle maternel de l'époux, Fortuné ROPARTZ, conseiller à la Cour Royale de Rennes, 60 ans oncle par alliance de l'époux, Antonin Marie GUYOT, juge de paix, 35 ans, beau-frère de l'épouse, Auguste François Marie Le CLERC, négociant, 26 ans, frère de l'épouse. François JOUANNIN passera quelques années à Saint Domingue et y décèdera le 7 février 1874.
Aline Emilie Le CLERC décède en son domicile rue Leperdit à Rennes à 9 heures du soir le 6 mars 1871. L'acte d'état civil est établi le lendemain en présence de Messieurs Pierre Marie François BIAUCE, percepteur des contributions directes, âgé de 51 ans, cousin germain par alliance de la décédée, demeurant rue d'Estrée, et Gustave RAMET, négociant, 31 ans, demeurant quai Saint Yves.
Marie Renée PICAULD, la grand-mère évoque en février 1844 les assiduités de François Marie JOUANNIN, qui certes est de bonne famille, mais n'en n'est pas moins un peu désargenté au goût de l'aïeul. Par ailleurs elle se plaint à cette occasion de ses visites et des cancanes des domestiques de la maison.
Aline était en 1842 en froid avec sa grand-mère Marie Renée PICAULD, cette dernière ressent une dureté de ton qu'elle a du mal à accepter. Son aïeul lui reproche « son caractère altier et de vouloir avoir toujours raison », les domestiques et ouvrières de la maison en auraient été témoins. Elle défend l'homme quel aime, et cite son courage d'avoir travaillé durement à Angoulême comme premier commis dans un magasin de nouveautés. Puis il aurait été approcher pour travailler à la Maison Centrale de Rennes, dès lors qu'il n'avait pas beaucoup de fonds pour se lancer dans les affaires. Il avait engagé des démarches auprès d'un député, un ministre aurait eut des informations favorables sur le personnage, et enfin il utilisa l'appui de son oncle Théophile LE MEUR, conseiller à la Cour Royale de Rennes. Enfin elle demande à son frère Auguste qu'il peut prendre des renseignements auprès de Monsieur BAIBLÉ, négociant à Nantes et qui serait cousin de son fiancé. Aline termine en disant qu'elle veut être heureuse et qu'elle ne recherche pas la richesse.
Nous savons par une lettre d'Antonin GUYOT à Auguste Le CLERC, en juillet 1844, qu'ils estimaient leur beau-frère, François Marie JOUANNIN, comme intéressé, en évoquant que son premier courrier à sa belle-famille ne concernait qu'une démarche de ce dernier pour recevoir 12.000 Francs de la part de la grand-mère Marie Renée PICAULD. Par ailleurs Auguste Le CLERC ne souhaitait pas

s'associer dans les affaires avec son beau-frère. Dans cette correspondance, il apparaîtrait qu' Aline Le CLERC était, semble t'il peut encline à écouter les conseils, et étourdie en affaire.

Il s'engage dans l'Armement de navires apparaît avec son beau-frère Auguste Le CLERC dans la liste des armateurs nantais en 1847, et il y sera inscrit jusqu'en 1862.

En 1850 le Tribunal de commerce de Nantes cite la Compagnie d'assurances maritimes en commandite par actions Félix COQUEBERT, concernant une expertise des frais de sauvetage du navire "Aurelie" armé par JOUANNIN.

Il apparaît dans les diverses correspondances de familles que François JOUANNIN avait des espérances de faire fortune dans chaque engagement d'affaires, cependant celle-ci ne se réalisera pas vraiment, il s'éteint à Saint Domingue, où il s'était installé pour ses activités, mais séparé de sa femme restée à Rennes. (Sans postérité)

- 3) Joséphine, Anne, sœur jumelle, née le 27 aout 1820 à Rennes, la déclaration est faite par son père le lendemain en présence de Jacques Jean Joseph DELAHAYE, avoué à la Cour royale de Rennes et de Joseph BRIAND, docteur en médecine. Elle épouse à Rennes le 28 juin 1841 **Antonin-Marie GUYOT**, avocat juge de paix du canton de Liffré, propriétaire du Bordage à Ercé Près Liffré, fils d'Yves Julien GUYOT, avocat et juge de paix et de Dame Julienne DESGUEZ , né le 15 janvier 1809 à Ercé.

Le mariage est contracté en présence de Jean Jacques BONENFANT, notaire, 43 ans, Prosper GUYOT, avocat et conseiller de préfecture à Rennes, 40 ans, frère, Philippe ALLOUEL, employé des postes en retraite, 62 ans, oncle par alliance de l'épouse, et Pierre Antoine Louis GAY, propriétaire, 67 ans oncle par alliance de l'épouse.

François Le CLERC évoque dans un courrier daté du 31 mai 1841, la demande en mariage officielle de Monsieur GUYOT, à ce titre les engagements de la dot de Joséphine se portaient sur une pension de 800 francs jusqu'à ce qu'elle soit en possession des biens revenants de sa mère. Ce dernier indique que le mariage lui convenait et était rassuré pour l'avenir de sa fille au regard de la position de la famille GUYOT.

Antonin GUYOT, décède en sa demeure du Bordage à Ercé Près Liffré le 29 septembre 1881 à 6 heures du soir. Le lendemain sera établi l'acte d'état civil en présence d'Alexis REPESSÉ, 29 ans, garçon du défunt et demeurant au Bordage, et Louis Marie BARRÉ, instituteur, 37 ans demeurant au bourg.

En juillet 1844, Joséphine Anne Le CLERC devait être souffrante car son mari évoque qu'elle est en traitement, alitée depuis 8 jours et devant y rester encore 2 mois.

Joséphine Anne décède en sa demeure au Bordage à Ercé Près Liffré le 3 mars 1891 à 2 heures du soir. La déclaration à l'état civil de la commune est établie en présence de Messieurs Didier Jules Le CLERC, propriétaire, âgé de 35 ans, demeurant rue Lamoricière à Nantes, et de Louis Marie BARRÉ, directeur de l'école de garçons, 42 ans, demeurant au bourg d'Ercé. Ils sont tous les deux inhumés au cimetière d'Ercé près Liffré. (Sans postérité).

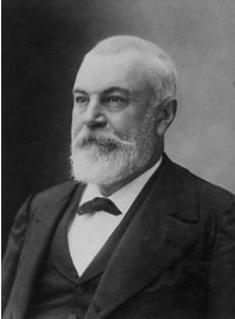
Il est à noter que le père d'Antonin GUYOT, Yves Julien GUYOT fut secrétaire de l'avocat Isaac Le CHAPELIER, homme politique, député et initiateur de la Loi Le CHAPELIER supprimant les communautés de métiers. C'est lui qui acquit Le Bordage avec 135 hectares et subit en 1815 une perquisition au Bordage, lors de la restauration il avait été remplacé dans sa fonction de juge de paix, il y fut renommé en 1830.

Un témoignage recueilli par Paul SERILLOT membre de la Revue Historique de L'Ouest (janvier 1894), indique qu'un certain Aimé JOULAUD, qui avait 75 ans, ancien domestique du Bordage, affirme que lors du passage de la charrue près du cimetière , mit au jour une plaque d'ardoise parfaitement polie de 40X50 cm, et qu'Antonin GUYOT l'emmena au Bordage. Il expliqua aux ouvriers qu'elle portait

des inscriptions en latin difficile à lire, et il semble qu'une plaque de marbre fut également trouvée en ces lieux, lieux d'un ancien cimetière des huguenots.



Par ailleurs Antonin GUYOT avait pour neveu Yves Prosper GUYOT (1843-1928), homme politique, journaliste, Député républicain de 1885 à 1893), Ministre de 1889 à 1892 des travaux publics. Il passait ces vacances au Bordages



Yves Guyot photographé par Nadar au XIX^e siècle.



Le Bordage



Partie de la carte de Suisse datant de 1819 dans les archives familiales

11b) Auguste Marie François Le CLERC, né à Rennes le 14 avril 1818, à 7 heures du matin rue de Toulouse au domicile de ses parents, l'acte d'état civil est établi le même jour en présence de Messieurs Charles Marie LERAY, marchand au Pré Botté, et de Jean François LE GRAS, horloger.

Il s'installe à Nantes vers 1830, et en 1834 « pour faire carrière » comme le dit son père, il loge chez Monsieur TOCHET, négociant, qui en 1839 a une activité proche de l'armement (Journal le Commerce du 13 décembre 1839 cité en relation avec le navire L'Ankober à destination de l'Abyssinie) date à laquelle son père lui écrit (Lettre du 24 octobre 1834). Apparemment il a l'air de s'ennuyer, et François Le CLERC lui recommande de voir les VIMONT (*) et les MANJOT (Courtier de navire) de jouer au billard, et souhaite s'assurer de ses fréquentations et du ménagement de son budget. Par ailleurs il lui conseille des lectures comme « L'Histoire de France d'ANQUETIL ou de M de SÉGUR », « L'Histoire de la Révolution par THIERS », et encore « L'Histoire des Ducs de Bretagne ». A cela s'ajoute le conseil de s'abonner pour entreprendre des études de grammaires et d'écritures, calcul et flûte, sans oublier le sport, car il semble qu'Auguste fit 4 lieux en canot, ce que son père désapprouve.

D'autres relations sont cités sur Nantes à cette époque : les SAULGEOT (*), WUICHET et MARSONDAUT, VIGNIAT.

En 1838 Auguste Le CLERC est commis chez Messieurs PARADIS (*) et HESBERT, négociants à Nantes, c'est à ce moment là que son père, lors d'une lettre du 25 mai 1838, le met en garde contre les mauvaises habitudes des commis voyageurs qui boivent et fument. Il reste attentionné en le félicitant de garder sur lui une laine pour ne pas attraper froid.

En 1843 il reçoit du courrier de sa grand-mère, Marie Renée PICAULD courrier chez Monsieur MEVEN, (*) armateur à Nantes, et il commencerait à entreprendre des affaires pour son compte. Entre autres échanges domestiques son aïeul lui demande de trouver un mari pour Aline.

Le 31 mai 1844, son père lui annonce le mariage de Joséphine, et lui précisant que pour cette occasion qu'il devra se faire un costume à Rennes, car sur Nantes cela reviendrait trop cher. C'est à cette époque qu'il s'installe dans un appartement de 5 pièces

Il devient armateur en fondant également la Société d'armement LE CLERC et RICHOU, et en 1846 il arme le bateau « La Ville d'Angers (Bâtiments nantais expédiés pour le long cours -fin 1846 selon l'annuaire 1847 de la ville de Nantes Cote ADLA ANDEB -ouverture du dossier ANFIN). En 1847 son beau-frère JOUANNIN y apparaît comme associé. Cette société prolongera son activité jusqu'en 1857.

L'armement d'Auguste Le CLERC perdurera au moins jusqu'en 1862, date à laquelle DIDOT BOTTIN le cite dans l'Annuaire-Almanach du commerce de l'industrie, de la magistrature et de l'administration.

Il sera élu juge suppléant au Tribunal de commerce (1857 à 1859), puis juge (le 7 décembre 1866) sous la présidence d'Alexandre GILÉE et nommé Directeur de la Caisse d'Epargne de Nantes. Il est propriétaire du domaine de la Sublaire près de Pont-Château-44 à Sainte Anne Sur Brivet

Il fonde les premières écoles non religieuses à Sainte Anne Sur Brivet ce qui se traduira par des violentes oppositions du clergé locale et des mouvements conservateurs de l'époque.

Le 29 juillet 1865 il est cité dans la liste des candidats libéraux recommandés pour les municipales de Nantes (L'Avenir National), mais ne sera pas élu rassemblant près de 3 484 voix et placé au 55ème rang sur 67

Il sera l'un des donateurs au profit des victimes des inondations de Nantes successivement en 1866, 1875 et 1879, et sera souscripteur en faveur du comité regroupant les personnalités voulant favoriser les études d'un canal maritime de Nantes à l'océan.

Dans ses activités d'armement on peut citer quelques références :

Le 21 mai 1850 : Entrée dans la rade de Saint Denis de La Réunion du « Juif-Errant » 3 mâts armé par RICHOU Le CLERC (Journal du Commerce de l'île Bourbon)

En 1871 le « Registre Maritime de Bordeaux » relève un Armement de "L'EPHREM" 3 mats Capitaine BOUCAUD

389 Tonneaux construit à Nantes en 1856 en chêne et cuivre de RICHOU et Le CLERC

Le 25 août 1883 il sera l'un des 4 créanciers accordant la somme de 600 000 Francs à Emile ETIENNE, avec Francis ROUSSELOT, banquier, Jean Simon VORUZ, Constructeur mécanicien, Félix Camille BARJOLLE, propriétaire.

Il avait épousé à Rennes le 23 juillet 1850 **Constance, Michelle PONTALLIÉ**, née à Rennes le 12 décembre 1821, morte à Nantes le 22 août 1885, fille de Mathurin-Guy-Pierre PONTALLIÉ (Branche PONTALLIÉ de LOURMES), négociant, propriétaire, et Constance-Ambroise-Louise-Thérèse CASSIN.

Mariage célébré en présence de Messieurs François Louis JOUANNIN, négociant, 37 ans, beau-frère de l'époux, domicilié à Nantes, Antonin Marie GUYOT, juge de paix du canton de Liffré, 41 ans, beau-frère de l'époux, Félix Joseph Julien PONTALLIÉ, propriétaire, âgé de 63 ans, oncle de l'épouse, domicilié à Rennes, Edouard Mathurin PONTALLIÉ, négociant, 32 ans frère de l'épouse, domicilié à Nantes.

Constance PONTALLIÉ fut diplômée et médaillée de bronze du secours volontaire du Conseil de la Société Française de Secours aux blessés et malades des Armées de Terre et Mer (1870-1871).



Constance Michelle PONTALLIÉ, décèdera place Lamoricière au n°2 le 22 août 1885 à 5 heures du matin. La déclaration à l'état civil (Nantes 6^{ème} canton) est établie le même jour en présence de Gustave Antonin Le CLERC, propriétaire, âgé de 34 ans, demeurant rue de Bréa, fils de la défunte, et Alphonse ROBERT, notaire, 38 ans, demeurant rue de Bréa, gendre de la défunte.

Auguste Le CLERC est décédé en sa demeure au 2 place Lamoricière à Nantes le 20 avril 1884 à 11 heures ³/₄. La déclaration à l'état civil est faite le lendemain (Nantes 6^{ème} canton), par Didier Jules Le CLERC, propriétaire, âgé de 28 ans, demeurant place Lamoricière, son fils, et Alphonse ROBERT, notaire, 36 ans, demeurant rue Boileau, gendre du défunt.

La succession d'Auguste Le CLERC et de Constance PONTALLIÉ est évaluée à 858 300 Francs en 1886, se composant de fermes en Ille et Vilaine, en Loire Atlantique, la Sublaire, un hôtel particulier rue Lamoricière à Nantes, et autres immeubles.

() Les VIMONT : C'est très probablement Joseph Paschal VIMONT, pharmacien, originaire de la Mayenne qui épouse à Nantes le 26 décembre 1840, (6ème canton) Marie Louise DUMOULIN.*

() MEVEN : il s'agit de Gustave Marie Raphaël MEVEN, négociant à Nantes, qui en 1838 demeure rue de La Chalotais 5ème canton, et qui avait épousé le 9 juillet 1838 à Nantes (5ème Canton) Delle Louise Marie Charlotte Frédérique PÂRIS, fille de Pierre PÂRIS, négociant et de Marie Louise Françoise THOMAS.*

() SAULGEOT : il est fait mention de SAULGEOT à Montoir de Bretagne*

() PARADIS : Adolphe Joseph Jean PARADIS, négociant, fils d'André Pierre Marie PARADIS et de Julie Hyacinthe LAMOTTE, originaire de Vannes, avait épousé à Nantes le 18 novembre 1829, (3èm 4ème canton) Julie Joséphine BRAUX, rentière fille de Laurent Aignan BRAUX et de Delle Elisabeth BOURBET, décédée à Rennes. Julie Josephiné BRAUX est née à Rennes le 3 prairial an XII et avait pour aïeule maternelle Michelle BOURÉ, veuve BOURBET. Nous retrouvons cette famille rennaise du côté PONTALLIÉ AUFFRAY VENIARD.*

D'où nés à Nantes :

- 1) Gustave, Antonin, qui suit
- 2) Berthe, Constance-Aline née le 11 juillet 1852 à Nantes à 1 heure du matin quai de La Fosse au n°66, rue Voltaire, la déclaration est faite à l'état civil de Nantes (5^{ème} canton) le lendemain, par son père en présence de François Louis Marie JOUANNIN, négociant, 39 ans, demeurant rue Voltaire, et Edouard Mathurin PONTALLIÉ, négociant, 32 ans, demeurant place de Bretagne. elle avait épousé à Nantes (6^{ème} canton) le 7 janvier 1880 **Alphonse ROBERT**, notaire à Nantes, né le 11 juin 1847 à Charzais (Vendée), demeurant rue Boileau à Nantes, fils de défunt Isidore ROBERT, propriétaire, décédé à Fontenay Le Comte et de Marie Julie LORIOU, propriétaire, 55ans. Un contrat de mariage a été établi chez Maître Emile ALIZON, notaire à Nantes, et le mariage a été contracté en présence de Louis Daniel ROBERT, propriétaire, 63 ans, demeurant rue Harrouys, oncle paternel, François Emile RIOM, propriétaire et ancien notaire, 52 ans demeurant rue Boileau, Edouard Mathurin PONTALLIÉ, propriétaire, 61 ans, demeurant à Rennes, oncle maternel de l'épouse, Gustave Antonin Le CLERC, commis négociant, 28 ans, demeurant place Lamoricière.
Alphonse ROBERT sera membre de la Société des Sciences Naturelles de L'Ouest de La France, et de la Société Nantaise d'Horticulture.
Berthe Le CLERC décède à Saint-Malo-35 le 16 novembre 1917, l'acte d'état civil est établi le lendemain en présence de Charles DELACOUR, armateur, âgé de 63 ans, demeurant à Saint Malo, et d'Edmond VIGOUR, notaire, âgé de 72 ans, domicilié à Saint Malo.

Alphonse ROBERT décède rue du Calvaire à Nantes le 10 mars 1899, la déclaration à l'état civil de Nantes est effectuée par Didier Le CLERC, et Louis ROBERT, propriétaire âgé de 40 ans et demeurant rue Cambronne à Nantes, son cousin germain.
Ans Sans postérité.



Berthe Le CLERC



Alphonse ROBERT



Rue du Calvaire au début du XXème siècle

- 3) Didier, Jules né à Nantes le 28 juillet 1855 à 8 heures et demie du matin au 66 quai de La Fosse, la déclaration à l'état civil (5^{ème} canton) a été effectuée par son père en présence de Frédéric Charles Martial PONTALLIÉ, vérificateur de l'enregistrement, 48 ans, demeurant boulevard Delorme, et Edouard Mathurin PONTALLIÉ, 36 ans, négociant demeurant rue Mercœur.

Il était propriétaire de la Sublaire, et fut Maire de Saint-Anne de Campbon-44 de 1899-1908 (Saint-Anne sur Brivet), Chevalier du Mérite agricole, Palmes académiques, membre du Conseil d'Administration de l'école normale de Savenay et membre de la Société Nantaise d'Horticulture de Nantes. Il crée la première école publique de Sainte Anne Sur Brivet- Campbon,, lui conférant une certaine animosité de la part des milieux conservateurs de la région. Lors des années 1906 et 1907 une campagne de calomnie fut orchestrée par le biais des journaux portant les titres de l'Ami de la Vérité, l'Espérance du Peuples, La Croix Nantaise. Des articles partisans attaquèrent Didier Le CLERC en tant que Maire et représentant la République laïque et notamment le soutien inconditionnel à l'école publique.

Didier Le CLERC rapporte qu'il voulait mettre fin à cette campagne en menaçant d'aller gifler en plein théâtre Monsieur FEIDEL, ami de son frère, a priori artisan de cette campagne. Gustave Le CLERC est intervenu et l'affaire s'éteignit. Il dira par ailleurs qu'en politique il n'y a ni amis ni parents, en citant une de ses bonne connaissance en particulier.

En juin 1895 il est cité comme délégué départementale du Touring-Club de France

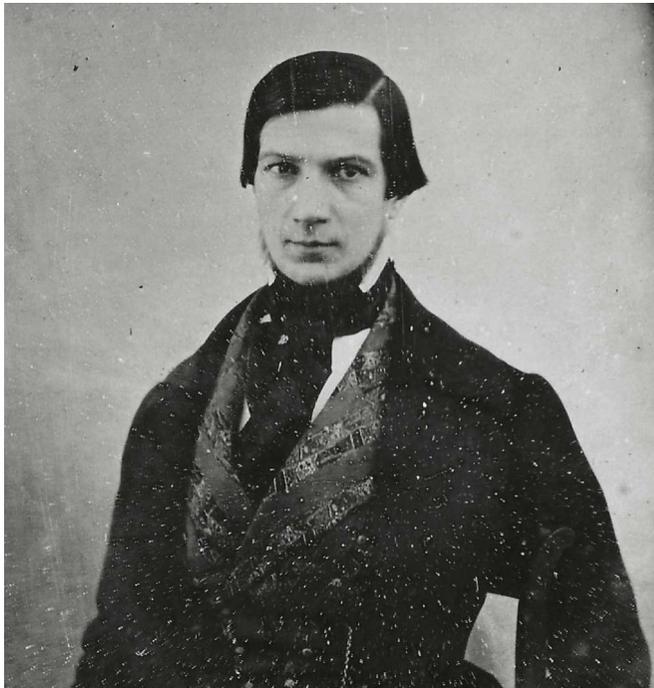
Il décède à son domicile au 1 bis rue Camille BERRUYER à Nantes le 3 janvier 1929 à 14 heures, c'est son neveu Robert Le CLERC, 31 ans, industriel, demeurant au 43 rue Desaix, qui est présent pour la déclaration à l'état-civil (5^{ème} et 6^{ème} canton).



Didier Le CLERC



Constance PONTALLIÉ



Auguste Le CLERC (Daguerréotype)

Figure 1: Auguste Le Clerc daguérrotype vers 1850



Constance PONTALLIÉ avec ses enfants : Berthe, Gustave à gauche et en premier plan Didier

CAMPAGNE DE CALOMNIE CONTRE DIDIER Le CLERC (Extraits des journaux)

SAINTE-ANNE-DE-CAMBON

Contre l'Ecole chrétienne

L'école libre de garçons va être fermée prochainement, en vertu d'un jugement inique rendu sous le régime de la République maçonnique, et protégé par des gendarmes forcés, un liquidateur haineux en fracurera les portes et en effondrera les portes.

Les parents chrétiens qui l'ont bâtie, et que l'on viole, n'auront plus désormais le droit de faire instruire religieusement leurs enfants dans l'enseignement qu'il leur plaît, conforme à la foi des aïeux.

La laïque sans Dieu, avec ses instituteurs ignorants et athées, devient obligatoire.

La bande scottiste, nos commandants Lesclerc, Henery, Trésorin-Moel et Brizais, triomphent du cléricisme.

Elle n'a pas lieu de se vanter de ce qui ne constitue qu'une basse canaille; au village, une violation abusive de la liberté de conscience.

La population catholique de Sainte-Anne a déjà écrit les siens qui ont composé le programme officiel.

Ce n'est pas en vain qu'on attende à nos croyances séculaires.

L'ama de nos "checs" petite vant qu'en la défende jusqu'au bout. C'est une chose faite qui n'est pas faite pour qu'on la confie à des pédagogues indifférents, dont la science impie et profane a fait la fleur d'innocence et de pureté.

Nous ne fauldrions pas à notre devoir.

Le conseil municipal de Sainte-Anne.

Sainte-Anne de Cambon

On nous écrit : Dimanche dernier avait lieu une conférence, donnée par M. Pichelin, avocat, sous le patronage de la Ligue Patriotique des Français.

Pendant près d'une heure, l'orateur a tenu ses 600 auditeurs sous le charme de sa parole et a montré parfaitement le but poursuivi par la franc-maçonnerie.

Pour déchristianiser la France, c'est à l'école qu'elle s'attaque et par conséquent aux écoles religieuses. Dans cette lutte contre l'école chrétienne, elle est aidée par la Ligue de l'Enseignement, composée, en grande partie du moins, par des franc-maçons. Même à Sainte-Anne, cette Ligue a ses représentants connus.

Passant en revue toutes les lois scolaires, le conférencier a dit un mot de la loi sur les congrégations et a montré comment, en atteignant les religieux, elle atteint les écoles. Les futures examens qui ont organisé des écoles communales religieuses, le doivent à leurs municipalités, qui refusent l'argent nécessaire pour bâtir. Malheureusement l'année dernière, nos conseillers, qui n'ont pas su en faire usage, nous ont dérobé d'une école communale laque de filles : ce qui ne les a pas empêchés d'inviteurs de ne pas y envoyer leurs filles !

De la laïcisation à la confiscation, il n'y a qu'un pas. C'est ce qui a eu lieu pour notre école libre de garçons.

Son propriétaire, l'abbé Legentilhomme, s'est vu condamner à laisser son immeuble au liquidateur, grâce surtout à ce que les jurés dans le jugement, à une délibération du Conseil municipal, en 1903, déclarant que l'abbé Legentilhomme n'était ni le propriétaire, ni le représentant des habitants de Sainte-Anne.

Dans la dernière partie de sa conférence, l'orateur a montré ce qu'était l'école laïque avec nos modernes instituteurs. C'est, dit-il, un moule dans lequel on jette un fils de chrétiens pour en faire sortir un renégat.

Et l'instituteur ou est-il ? Il y a de belles exceptions, mais voici ce que d'après les inspecteurs eux-mêmes il doit être : un méchant, une carcasse. C'est lui qui doit surveiller le maître, le rendre plus mauvais s'il est possible, dénoncer ceux qui ne sont pas les amis du Gouvernement et les envoyer par tous les moyens, surtout s'il est secrétaire de mairie.

Merci à M. Pichelin d'avoir ouvert les yeux à ceux qui ne savaient pas comprendre ce qui s'est passé à Sainte-Anne dernièrement.

Un auditeur.

Lui a la page & la lettre du 22.7.06 avant la seconde de cette page portant la date du 12.8.06

L'ann. de la venue
et la Croix de Mont
22.7.06

CAMPBON. — On nous écrit :

Monsieur le Directeur,
Les catholiques de Sainte-Anne sont en deuil.

Le dimanche 8 courant, M. le curé nous a appris une bien triste nouvelle : notre école libre de garçons sera fermée sous peu. Plus d'une larme coula sur les joues des mères de famille soucieuses de l'éducation chrétienne de leurs enfants ; la tristesse était peinte sur tous les visages ; seule, la horde municipale se réjouissait d'une pareille nouvelle ; ce n'est, en effet, que le fruit de leurs travaux.

Vous souvenez-vous, braves amis, que notre « bon maître » avait réclamé cette école comme bien communal, et, pour justifier ses dires, il s'appuyait sur les dons en espèces et en nature faits par chacun des habitants de la commune.

Où, Monsieur le maire, mais vous qu'avez-vous fait pour aider à la bâtir ? Rien.

Reclamez donc aussi, au nom de la commune, l'école de Balasson, construite également par les habitants du pays, ce qui ne vous empêche point d'en empocher 250 fr. de loyer que nous, pauvres contribuables, sommes obligés de vous donner chaque année ; mais hélas ! la différence est grande entre blocards et catholiques.

Mais qui donc avait suggéré à notre maître le désir de nous enlever notre école ? Le pédagogue-secrétaire Brissay, n'en doutons pas, croyant peut-être en faire une cage pour sa « pie » ; qui sait ?

Et, en dociles agneaux, sous la houlette bienveillante du « Tout-puissant secrétaire », nos pleureurs de représentants ont tous signé la délibération, réclamant cette école.

Bas les masques ! bons blocards, il est temps de vous montrer à découvert. Toute chose n'a qu'un temps, dit le proverbe.

Pour commencer votre œuvre diabolique vous avez chassé le frère du secrétariat de la mairie ; vous l'avez remplacé par un pédagogue détesté de tous ; vous avez traduit notre curé en justice de paix, et, en fin de compte, vous l'avez chassé. Et maintenant vous nous ravissez notre maison d'école ; c'est bien le cas de dire comme quelqu'un : « Oh ! quel bon maître ! »

Vous souvenez-vous, chers compatriotes, qu'il y a quelques années, nous vous ditons : C'est un projet bien arrêté de la part de notre maître et de celle de ses amis de la ligue franc-maçonnique de l'enseignement dont il fait partie, ainsi que de son conjoint, de supprimer à Sainte-Anne toute éducation chrétienne ; dans quelques jours,

ce ne sera plus un projet, ce sera chose faite. Le comprenez-vous maintenant, blocards ? Il est un peu tard, mais tâchez de ne pas l'oublier aux élections prochaines.

Catholiques Cambonnais de Sainte-Anne vous souvenez-vous aussi d'une petite circulaire, envoyée par M. Desmats, président des pères de famille, rimée conçue : « Ensemble et avec M. Legentilhomme nous avons construit cette école pour nos enfants, ensemble nous la défendrons, ensemble, au besoin, nous la réconstruirons. Le moment n'est-il pas propice ? Pas de défaillance. Vive Sainte-Anne ! et arrière tous les hors-venus.

— A bon entendeur, salut.

Un groupe de pères de famille.

SAINTE ANNE DE CAMPBON

LE BLOC CONTRE UNE ÉCOLE LIBRE

Des blocards valeureux et guerriers, armés de casseroles et de flobes, viennent de remporter une victoire sur l'ennemi clérical et réactionnaire : l'école libre des garçons va être fermée. Un instituteur chrétien y donnait à un grand nombre d'enfants l'enseignement religieux et français.

Les laïques, représentés par le pédagogue Brissay (Régéné), triomphent.

Ce monsieur, pendant les loisirs nombreux que lui laissent les six élèves qui consentent à se faire moucher et éduquer par lui, s'occupe à l'élevage des pins en tous genres et des biques barbuées.

Il se réjouit d'assister à un accrochage de portes et de serrures par le liquidateur Lecourcier.

Toute la bande sectaire que dirige Leclerc (Didier) et l'adjoint Hémery (Théophile) jubile et exulte.

Ella n'a pas lieu de s'enorgueillir de la vilaine besogne à laquelle elle applaudit. Cette lâcheté lui restera comme un stigmate de honte et de condamnation.

Ella s'est tuée, dans son désir de vengeance, dans sa furie d'athéisme, à l'assaut de tout ce qui est honnête et catholique.

C'est en vain qu'elle vitupère... et l'Eglise demeure éternellement.

Brissay, Leclerc et Hémery peuvent crier à leur aise. La population croyante de Sainte-Anne en est lasse, et, un jour prochain, elle les renverra suigner en paix leur santé et leur sottise.

UN ANTI-BLOCARD.

Crém. de la Croix de Mont 11

Sainte-Anne-de-Campon

Les blocards du lieu veulent : ils ont leur affaire cléricale tout désirée ! Là voici résumé brièvement :

Des élèves de M. Morice, l'instituteur libre, avaient, dans une espillère appartenant à un nommé Guillon, ne pensant nullement à mal, ramassé des pommes de pins sèches de la récolte de l'an passé. Dans le pays, elles n'ont aucune valeur marchande : on les donne ordinairement aux enfants pour s'amuser. Il appert que Guillon garde les siennes. Il le fit savoir à M. Morice, qui, aussitôt, les fit reporter où elles avaient été prises. La tort. était donc réparée.

Mais Guillon, fermier de M. Leclerc, tenait à avoir sa petite audience. Il réclama à M. Morice, civilement responsable, et pour les pommes de pins et les aspines avec, l'imagination, la forte somme de 75 francs de dommages-intérêts.

Le procès était évoqué, mardi dernier, à la Justice-de-Paix de Savenay.

La salle est nue, Pas de Christ. On jure peut-être sur la robe et la toque du juge de paix. Celui-ci conduisit les débats avec toute l'impartialité possible sous la République, si ce n'est, cependant, qu'il interrogea avec une instance particulièrement complaisante les témoins du demandeur.

Les deux témoins de Guillon figurent sous les espèces d'un cantonnier et de sa femme. C'est tout ce qu'il a trouvé sans doute.

Par contre, derrière M. Morice, se pressent une cinquantaine de pères de famille de Sainte-Anne, qui ont voulu l'accompagner pour lui marquer leurs sympathies et leur amitié.

Un incident se produisit lorsque M. Clavier, représentant M. Morice, réclama la faculté pour la défense de faire entendre également ses témoins.

L'avocat du demandeur argua qu'ils n'ont pas été cités régulièrement.

M. Clavier répond que l'usage autorise cette exception. Et, par un instant, l'autre, fléchit qu'il fit besoin de lui expliquer le Code, s'écria :

— Encore une leçon de droit ! Monsieur.

— Mais, répliqua M. Clavier, vous me semblez Pigeonier.

— C'est vrai que je te cont
vous, concède l'avocat du pla
que j'en sais parait davantage
Des élèves viennent établir
massé de flobes foi les pom
qu'ils ignoraient agir déshon
M. Clavier démontre alors
n'existe plus, puisqu'il a été eff
tution immédiate.

L'arrêt du plaignant, aban
que les trois douzaines et dem
de pins à 75 centimes, s'app
sur ce qu'il y a eu violation de
Le juge de paix, en fin de c
le prononcé de l'arrêt à huitain

C'est une façon de ne pas
quand on est dans l'embarras
crois bien, celle aussi d'étran
jongueur, un instituteur libre
une victime qui l'est deux fois.

On se souvient que l'école
Sainte-Anne, bâtie par les soins
Legentilhomme, payée avec
en vertu d'une ordonnance ar
quée, votée en Cour de Rennes,
cette année.

A la rentrée des classes, M. J
quand même à enseigner. Il a
l'école par un liquidateur de S

L'école laïque attend sa probl
ne prie pas, on ne parla pas de
rents catholiques commettraie
ture ou y envoyant leurs en
qu'on en forme des renégats.

Saint-Anne-de-Campon

Les blocards du lieu existent : ils ont leur affaire clericale tant désirée ! La voici résumée brièvement :

Des élèves de M. Morice, l'instituteur libre, avaient dans une sapinière appartenant à un nommé Guillon, ne pensant nullement à mal, ramassé des pommes de pins sèches de la récolte de l'an passé. Dans le pays, elles n'ont aucune valeur marchande : on les donne ordinairement aux enfants pour s'amuser. Il appert que Guillon garde les sèches, il le fit savoir à M. Morice, qui, aussitôt, les fit reporter ou elles avaient été prises. Le tort était donc réparé.

Mais Guillon, fermier de M. Leclerc, tenait à avoir sa petite audience. Il reclama à M. Morice, civilement responsable, et pour les pommes de pins et les sapins avec, j'imagine, la forte somme de 70 francs de dommages-intérêts.

Le procès était ébauché, mané, dernier, à la Justice-de-Paix de Savenay.

La salle est nue. Pas de Christ. On jure peut-être sur la robe et la toque du juge de paix. Celui-ci conduit les débats avec toute l'impartialité possible sous la République, si ce n'est, cependant, qu'il interroge avec une instance particulièrement complaisante les témoins du demandeur.

Les deux témoins de Guillon jurent sous les espèces d'un cantonnier et de sa femme. C'est tout ce qu'il a trouvé sans doute.

Par contre, derrière M. Morice, se présentent une cinquantaine de pères de famille de Sainte-Anne, qui ont voulu l'accompagner pour lui marquer leurs sympathies et leur amitié.

Un incident se produit lorsque M. Clavier, représentant M. Morice, réclame la faculté pour la défense de faire entendre également ses témoins.

L'avocat du demandeur arguë qu'ils n'ont pas été cités régulièrement.

M. Clavier répond que l'usage autorise cette exception. R., par un instant, l'autre, tâche qu'il lui faut de lui expliquer le Code, s'écrie :

— Encore une leçon de Droit ? Monsieur.
— Mais, répliqua M. Clavier, vous me semblez l'ignorer.

— C'est vrai que je le connais moins que vous, concède l'avocat du plaignant, mais ce que j'en sais paraît davantage !

Des élèves viennent établir qu'ils ont ramassé de bonne foi les pommes de pins et qu'ils ignoraient agir déshonnêtement.

M. Clavier démontre alors que la sèche n'existe plus, puisqu'il a été effacé par la restitution immédiate.

L'avocat du plaignant abandonne presque les trois douzaines et demi de pommes de pins à 75 centimes, s'appuie maintenant sur ce qu'il y a eu violation de propriété.

Le juge de paix, en fin de compte, ajourne le prononcé de l'arrêt à huitaine.

C'est une façon de ne pas se prononcer quand on est dans l'embarras : mais, je le crains bien, celle aussi d'étrangler mieux, en longueur, un instituteur libre ! M. Morice est une victime qui l'est deux fois.

On se souvient que l'école chrétienne de Sainte-Anne, bâtie par les soins de M. l'abbé Legentilhomme, payée avec son argent, fut, en vertu d'une ordonnance arbitraire, confisquée, volée en Cour de Rennes, au courant de cette année.

A la rentrée des classes, M. Morice continua quand même à enseigner. Il a été expulsé de l'école par un liquidateur de Savenay.

L'école laïque attend sa proie d'âmes. Là, on ne prie pas, on ne parle pas de Dieu. Les parents catholiques commettraient une forfaiture en y envoyant leurs enfants, à l'effet qu'on en ferma des renégats.

Un catholique.

Saint-Anne-de-Campon

Les blocards du lieu existent : ils ont leur affaire clericale tant désirée ! La voici résumée brièvement :

Des élèves de M. Morice, l'instituteur libre, avaient dans une sapinière appartenant à un nommé Guillon, ne pensant nullement à mal, ramassé des pommes de pins sèches de la récolte de l'an passé. Dans le pays, elles n'ont aucune valeur marchande : on les donne ordinairement aux enfants pour s'amuser. Il appert que Guillon garde les sèches, il le fit savoir à M. Morice, qui, aussitôt, les fit reporter ou elles avaient été prises. Le tort était donc réparé.

Mais Guillon, fermier de M. Leclerc, tenait à avoir sa petite audience. Il reclama à M. Morice, civilement responsable, et pour les pommes de pins et les sapins avec, j'imagine, la forte somme de 70 francs de dommages-intérêts.

Le procès était ébauché, mané, dernier, à la Justice-de-Paix de Savenay.

La salle est nue. Pas de Christ. On jure peut-être sur la robe et la toque du juge de paix. Celui-ci conduit les débats avec toute l'impartialité possible sous la République, si ce n'est, cependant, qu'il interroge avec une instance particulièrement complaisante les témoins du demandeur.

Les deux témoins de Guillon jurent sous les espèces d'un cantonnier et de sa femme. C'est tout ce qu'il a trouvé sans doute.

Par contre, derrière M. Morice, se présentent une cinquantaine de pères de famille de Sainte-Anne, qui ont voulu l'accompagner pour lui marquer leurs sympathies et leur amitié.

Un incident se produit lorsque M. Clavier, représentant M. Morice, réclame la faculté pour la défense de faire entendre également ses témoins.

L'avocat du demandeur arguë qu'ils n'ont pas été cités régulièrement.

M. Clavier répond que l'usage autorise cette exception. R., par un instant, l'autre, tâche qu'il lui faut de lui expliquer le Code, s'écrie :

— Encore une leçon de Droit ? Monsieur.
— Mais, répliqua M. Clavier, vous me semblez l'ignorer.

— C'est vrai que je le connais moins que vous, concède l'avocat du plaignant, mais ce que j'en sais paraît davantage !

Des élèves viennent établir qu'ils ont ramassé de bonne foi les pommes de pins et qu'ils ignoraient agir déshonnêtement.

M. Clavier démontre alors que la sèche n'existe plus, puisqu'il a été effacé par la restitution immédiate.

L'avocat du plaignant abandonne presque les trois douzaines et demi de pommes de pins à 75 centimes, s'appuie maintenant sur ce qu'il y a eu violation de propriété.

Le juge de paix, en fin de compte, ajourne le prononcé de l'arrêt à huitaine.

C'est une façon de ne pas se prononcer quand on est dans l'embarras : mais, je le crains bien, celle aussi d'étrangler mieux, en longueur, un instituteur libre ! M. Morice est une victime qui l'est deux fois.

On se souvient que l'école chrétienne de Sainte-Anne, bâtie par les soins de M. l'abbé Legentilhomme, payée avec son argent, fut, en vertu d'une ordonnance arbitraire, confisquée, volée en Cour de Rennes, au courant de cette année.

A la rentrée des classes, M. Morice continua quand même à enseigner. Il a été expulsé de l'école par un liquidateur de Savenay.

L'école laïque attend sa proie d'âmes. Là, on ne prie pas, on ne parle pas de Dieu. Les parents catholiques commettraient une forfaiture en y envoyant leurs enfants, à l'effet qu'on en ferma des renégats.

Un catholique.

Sainte-Anne-de-Cambon

On se souvient de l'affaire. Des élèves de M. Morice, l'instituteur libre, avaient innocemment ramassé, dans une sapinerie appartenant à un nommé Guillon, de vieilles pommes de pin de l'an passé, tout au plus bonnes à allumer le feu. Au reste, sur le conseil de leur maître, ils les reportèrent le lendemain à l'endroit où ils les avaient prises.

Cela n'empêcha pas M. Guillon d'intenter un procès à M. Morice, civilement responsable, en violation de propriété.

Le juge de paix de Savenay, rendant son délibéré, a condamné naturellement M. Morice à payer la jolie somme de 50 francs de dommages et intérêts.

Guillon touche ses premières rentes. La culture des pommes de pin constitue pour lui une source de richesse.

Le principal témoin qu'il avait amené à la barre du Tribunal était un pauvre cantonnier, qui, pour se donner du courage, s'était fait flanquer de sa femme. Il avait l'air d'un homme embarrassé de son rôle et dont la mémoire a de fâcheuses défaillances, qu'il faut à chaque instant corriger de près.

Les cantonniers de Sainte-Anne-de-Cambon sont plus employés aujourd'hui à ces besognes-là qu'à autre chose. Ils sont les meilleurs chevaux de renfort de la triste politique impie du maître Leclerc.

Ils commencent leur journée à 10 heures. Le plus clair de leur temps se passe à discuter sur les vertus — discutables — du régime que nous subissons. Nous comprenons qu'ils le louangent : c'est lui qui les paie.

Cependant, nous nous permettons de leur rappeler que leur tâche, très modeste, consiste uniquement à entretenir soigneusement les routes qui leur sont dévolues. Ils n'ont pas à s'occuper de convertir ceux qui s'y refusent aux sacro-saintes idées républicaines. Ce n'est pas du tout dans leurs attributions.

TREFFIEUX

Sainte-Anne-de-Cambon

Joué soir, à 3 heures, se tenait une séance du Conseil municipal qui a été fort tumultueuse.

Le secrétaire de mairie, le sieur Brixay, instituteur laïque, montrait au poing un revolver dont il menaçait ses voisins, parmi lesquels son propre fournisseur de lait.

Grinard est dégoûté. Le maire Leclerc propose d'abord le cantonnier Gran, celui qui servait de témoin à Guillon, dans l'affaire contre l'instituteur libre, pour une augmentation de salaire. Il convient que ce fidèle domestique de la République athée soit récompensé pour ses bons et loyaux services.

Le même Leclerc, après avoir travaillé à l'expropriation — au vol légal — de l'école chrétienne, s'accuse à frustrer maintenant la fabrique paroissiale de ses biens.

Un brave laboureur de Béginneul, Briand, avait, en mourant, légué à celle-ci une propriété d'un rapport d'environ 320 francs, à charge pour elle de lui faire célébrer un certain nombre de messes annuelles.

Un paragraphe de la loi de Séparation réserve les fondations pieuses aux Garçons de prétendue bienfaisance bicarde — Leclerc désire déjà faire mainmise sur la fondation Briand.

Le Conseil municipal coupable de se prêter à une semblable spoliation, recourrait l'excommunication de l'Eglise. Didier-Leclerc déclare s'en moquer. C'est une preuve qu'il est bien mauvais catholique.

Il est appuyé dans ces revendications par les citoyens Bussou, Campiste, Hestin-Piquet et Hiver, brigadier d'embarquement (!)

Le père Bernat dormait paisiblement. L'adjoint Hénerly était absent et Trompe-la-Mort, marchand de bœufs gras, s'était fait excuser pour cause de son commerce.

MM. Plaisance, Goujou, J.-M. Glotin, Loyer, Beauvon, F. Glotin et Coquet protestent seuls contre l'indignité qui se prépare.

La population catholique de Sainte-Anne-de-Cambon reconnaît ceux qui sont du côté de la religion et de ses prêtres, — et les autres.

Un Catholique.

Sainte-Anne-de-Cambon

Heureuses les communes qui n'ont pas d'histoire !

Sainte-Anne-de-Cambon n'est pas de ce nombre hélas ! Quoique comptant à peine six lustres d'existence, elle a déjà acquis une célébrité de mauvais aloi. Est-ce à dire que ses habitants qui jadis formaient la meilleure partie du vieux Cambon ont rompu leurs glorieuses traditions ? Loin de moi cette pensée. Malheureusement l'idée directrice, la tête a manqué sur cette terre à la foi robuste, et l'on s'est su en profiter. Il est apparu sous la forme d'étrangers intrigants et ambitieux qui, par la ruse, ont capé la confiance de gens trop loyaux pour soupçonner la perfidie de leurs avances. Soutenus par la secte anticléricale dont ils sont les serviteurs dévoués ils sont arrivés à leurs fins : la direction d'un pays où ils sont des étrangers et dont ils ne sauraient représenter les idées.

A partir du jour où ils sont devenus les arbitres des destinées communales, ces messieurs ont jeté le masque et affichés au grand jour leur prétention de faire la guerre à la religion sous toutes ses formes, par une série de mesures vexatoires, qu'il serait trop long d'énumérer ; ces tyranniques ridicules ont tenu à prouver leur large conception de la liberté.

Ils ont ainsi réussi à exaspérer l'immense majorité de la commune ; mais les derniers événements, l'odieuse poursuite contre l'instuteur libre, sa condamnation, son expulsion ; la fermeture de l'école libre par le liquidateur ; grince à la bienveillance de l'administration communale à son égard, ont mis le comble à cette exaspération que partage la presque unanimité de la commune.

Les conseillers municipaux qui, à une ou deux exceptions près, sont de très braves gens égarés dans cette galère, ne voudront pas se solidariser plus longtemps avec de pareils sectaires qui, après s'être servis de leurs noms sans tâche pour couvrir leurs mesures ignobles, ne se gênent pas pour les traîner d'imbécilles dans l'instinct. Habitants de Sainte-Anne ils ne sauraient approuver la responsabilité d'actes que leur conscience réprouve, commis par des étrangers que le hasard amena hier et qu'il emportera demain. Ils ne voudront pas pour l'honneur du nom qu'ils ont reçu de leurs pères, et qu'ils transmettront à leurs enfants, encourir la réprobation de tous leurs concitoyens.

Ils ne voudront pas que plus tard on jette ces actes à leurs enfants, quand on parlera des impies qui veulent chasser Dieu du cœur des tout petits ?

Ton père était avec eux.
Non ! fièrement ils jetteront leur démission à la tête de ces sectaires en leur disant : « Nous n'avons rien de commun avec vous. Gardez pour vous l'approbation de la Franc-Maçonnerie et de ceux qui, teints fonctionnaires, nous préférons celle de tous les honnêtes gens et celle de notre conscience. »

La Croix de Nantes
18.11.06

Un paysan de Sainte-Anne-de-Cambon. — Impossible de publier un article non signé — ou accompagné d'une adresse véridique. Donnez-nous la vôtre l'article sera inséré.
Un professeur de Saint-Stanislas de Paris.

La Croix du 18.11.06

Savenay. — Nous sommes heureux de leur d'annoncer à nos lecteurs la mort de notre vénéral Pierre Durand, maire d'un de nos villages collaborateurs, âgé de 61 ans.

C'est sans sonner de trompe, presque sans annonce qu'elle est venue dans le cœur du Seigneur. C'est une forte épreuve pour les parents et les amis de ce bon homme.

Une ménagerie. — On nous écrit : Dans une petite commune du canton existe une ménagerie anonyme. Elle tient d'éprouver une perte cruelle dans la personne d'un de ses mâles, qui vient de s'échapper et n'a pas regardé ! Mais dans les pièges de l'ennemi ? Mis en pièces ? Écartelé ? Tout est possible, car le pauvre n'était pas de taille à livrer bataille.

Voici son signalement : Taille moyenne, poil et peau rouges à veurzelée ; il est coiffé d'un bonnet phrygien, autrement dit, d'une casserole ; sur le dos, il porte sur un ossard une truelle, une équerre et un triangle.

Il y aura récompense. (Prix des bottines et prix des pommes de pin.)

Pierre de la Liberté.

Sainte-Anne-de-Cambon

Le maire et le primaire laïque Brizay sont consternés. Ils ont été vigoureusement hués au cours de la séance du Conseil municipal du jeudi 22 novembre dernier.

Ils l'avaient, cependant, organisée d'une façon soigneusement cachée, oubliant que la loi ordonne d'afficher à l'avance la date et l'objet de chaque réunion.

Ces précautions tortueuses n'ont pas empêché que la population catholique de Sainte-Anne-de-Cambon qui a élu le premier par surprise, vint manifester contre eux et leur fit entendre de dures vérités.

Leclerc et Brizay sont seuls responsables de la fermeture de l'école chrétienne. Il conviendrait de leur rappeler cette phrase qu'ils ignorent, d'un discours de Victor Hugo, prononcé en 1850 : « On devrait mettre en prison les parents qui enverraient leurs enfants à une école sur l'entrée de laquelle seraient inscrits les mots : « Ici on n'enseigne pas la Religion. »

Ils ont attenté à la liberté de conscience et à la propriété individuelle ; ils ont aidé à la spoliation de la maison et des âmes.

Ils préparent encore, de concert, le « détroissement » de la fondation Briand, de Bécigneul. Tous deux ont déclaré sa monnaie de l'excommunication de l'Eglise et ignorer même ce que c'était que cela.

L'excommunication, c'est le pouvoir moral que possède l'Eglise d'affirmer son autorité. Celui qui l'encourt est exclu de l'Eglise. Il n'a plus le droit de recevoir ses sacrements. A sa mort, la sépulture religieuse lui est refusée.

Leclerc et Brizay ont peut-être l'intention de s'en passer. Mais je demande aux conseillers municipaux, lesquels montrent des apparences catholiques, vont à la messe, « pratiquent » à l'occasion, s'ils professent cette opinion-là.

Qu'ils prennent garde. Hors de la religion catholique, qui instruit des choses de Dieu, qui oblige à la restitution des biens volés — l'eussent-ils été légalement, — il ne reste pour eux que la religion du ventre, des appétits et de toutes les passions, — celle que suivent leur âme et leur chien.

Un jeune Catholique.

Sainte-Anne-de-Cambon

A mes amis de Montbert.

LES ADIEUX D'UN PÉDAGOGUE

C'était samedi soir, à la nuit tombante : un homme courbé sous le poids des soucis, barbiche en pointe, aspect lugubre, secouait sur la route de Sainte-Anne la poussière ou la boue de sa chaussure, involontairement sa vue me rappela le bon émissaire d'Israël, et la curiosité me vint de connaître les peines de cet infortuné. Entre deux sanglots, il répondit à mes questions en ces termes amers :

Que l'ingratitude du monde est grande, Monsieur ! J'en suis une preuve vivante, moi, instituteur de cette commune où mon dévouement a fait de si grandes choses. A mon arrivée ici, tous les habitants étaient courbés sous le joug du curé dont le commensal était secrétaire de mairie.

Grâce à moi, les calotins ont été chassés de la Mairie pour m'y mettre et Sainte-Anne a marché à pas de géant vers le progrès. Mon activité ne s'est pas arrêtée là ; mes 3 élèves me laissant des loisirs, j'ai collaboré à une œuvre grande qui, avec quelques bénéfices, me procurera un nom immortel : la réfection du cadastre de Sainte-Anne.

Les élèves ne venant pas, j'ai imaginé de faire faire d'habiles démarches pour faire supprimer mon concurrent par le Curé lui-même. A cette condition, j'engageai le maire à ne pas laisser l'école des Sœurs ; la victoire me fit défaut. Je voulus venger cet affront, et l'expulsion des Sœurs eut lieu. Je remplaçai à cette occasion M. le maire, occupé à acheter ses bœufs en Vendée, l'adjoignit retenu à Nantes pour emplettes de pétrole et de chandelles, et avec le concours d'un cantonnier dévoué et du garde-champêtre qui sur mes ordres emporta jusqu'au bureau de la Supérieure, j'écrasai la réaction.

Quelques mois plus tard l'ouverture d'une école libre de filles était sur le point d'avoir lieu. Ma vigilance signala à l'inspecteur le danger que la proximité du cimetière, situé à 250 mètres, pouvait présenter pour les élèves, ainsi que le voisinage des buvettes à 80 mètres du local.

Puis j'ai sauvé la République en appuyant de tout mon pouvoir la fermeture de l'école de garçons. Mais l'infâme Réaction levait la tête, menaçante ; étant ennemi du bruit, j'ai fait dissimuler le jour de la séance du Conseil municipal. Malheureusement la chose s'est ébruitée et devant ces terribles gars qui ont envahi la mairie, j'ai dû braquer mon revolver, tremblant sous leurs cris de haine de : « Enlevez le bouc ! »

C'en était trop ! nos bons juges sauront faire payer ces insultes à mes ennemis, et de suite je dressai ma plainte, affirmant qu'un manifestant, non content de m'insulter, m'avait volé 20 francs. Les méchantes langues prétendent que je n'avais pas un sou à ce moment.

Ah ! oui, j'ai passé en faisant le bien dans cette commune, qui est aujourd'hui, grâce à moi, dans la voie du progrès républicain, où des haines mortelles remplacent l'union d'autrefois, et ces ingrats me forcent à faire leur reconnaissance !

Je suis incompris, excepté de quelques fidèles bien rares qui m'ont voté 200 fr. de supplément cette année pour mes services. Ce sont MM. Leclerc, maire ; Bonal qui dort, Fleury, Goujon, Bessin, Hiver, Homery, Besson, Briand et Criaud qui, après trois hivers d'école, parvient aujourd'hui tout seul à faire des bâtons.

Merci à ces chers amis ; les autres, oh ! les accélérats !

Et le grand homme incompris me quitte pour des cieux plus hospitaliers en murmurant :

« Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os ! »

JEAN TANT CLAIR.

17-2-07
mi de la vente
17-2-07

de la vente de ma maison
17-3-8-07
12-2-07

Sainte-Anne-de-Cambon

Il existait, il n'y a pas longtemps encore, à Sainte-Anne-de-Cambon, un maître d'école qui portait la République creux comme ça dans son ventre. Il préférait faire de la politique que d'instruire ses élèves. C'est lui qui travailla à la laïcisation — au roi — des écoles libres. Aussi bien la population chrétienne s'ameuta contre lui, lassa, enfin, de son arrogance et de ses manières.

A une dernière séance du Conseil municipal, où on le vit menacer les gens le revolver au poing, il fut vigoureusement hué. Il traduisit devant la Justice de paix de Savenay ceux qui furent coupables d'avoir attenté à sa dignité et à sa farouche pudeur. Il était assisté — détail significatif — d'un monsieur que je ne nommerai pas et qui partage son temps entre la profession d'avocat accusé et la besogne de crocheter des portes de couvents. Ce pauvre sire avait la bouche pleine des mots de « réaction », de « servage » et de « fanatisme ». Il pérorait contre les prêtres et le Pape à tort et à travers. Il produisait l'effet d'un clown de cirque récitant une leçon apprise d'avance.

Ces diverses affaires furent funestes au pédagogue. Honni par la partie honnête des habitants de Sainte-Anne-de-Cambon, il dut demander son changement. On l'en voya ailleurs, à Monthert, je crois.

C'est un résultat. Mais il importe que les catholiques de Sainte-Anne-de-Cambon persévèrent dans leur attitude de résistance. Ce n'est qu'à ce prix seulement qu'ils réussiront à se débarrasser de la douzaine et demie de blocards qui encombrèrent leur Mairie, pour leur honte et leur ruine.

Quant à nous — c'est un droit que nous revendiquons hautement — nous soutiendrons nos amis et nous espérons qu'ensemble nous atteindrons à la victoire.

Pierre de la Liberté.

SAINTE-ANNE-DE-CAMPBON. — Un maire à soupes. — Une feuille de chou appendue sur les murs de notre bourg annonce la vente prochaine de notre maison d'école.

A ce propos une petite question, Monsieur le Maire : vous avez pourtant réclamé cette école comme bien communal, pourquoi dans maintenant un liquidateur en ordonne-t-il la vente ?

Quelles étaient vos idées ? Pensiez-vous la livrer au liquidateur ou bien, si par votre ignorance, vous pensiez la conserver à la commune ou bien encore n'aviez-vous point l'idée de vous en rendre acquéreur pour en louer 250 francs de loyer.

Si cette dernière prétention était la vraie, vous n'auriez plus que l'Église religieuse de filles à acheter et mairié que vous êtes célibataire vous devriez père et maire de tous les enfants de Ste-Anne.

Quelle insigne honneur !!!

Pierre de la Liberté.

SAINTE-ANNE-DE-CAMPBON. — Toujours les catholiques en justice de paix. — Le mardi 29 janvier se déroulait, à la Justice de paix de Savenay, un procès intenté contre M. Jean Judic, cultivateur à la Grand-Ville, par le citoyen Brizay, ancien instituteur à Sainte-Anne, qui l'accusait : 1° d'avoir pénétré dans son domicile privé ; 2° de s'exprimer injurieusement en lui demandant des explications sur le procès-verbal de la mairie ; 3° d'avoir crié à haute voix au sonant de la mairie : « Vous êtes excommunié ! voleur ! » le jeudi 22 novembre, jour de la réunion du Conseil municipal, où assistaient tous les catholiques locaux venus pour protester contre toutes les injures dont se revêtaient coupables nos indignes représentants.

Un homme courageux, le citoyen Eugène Hébillat par son absence à la Justice il était néanmoins représenté par un sieur Jost, célèbre par l'humaine médiocratie, et flanqué de deux témoins, dont l'un venait de la Planchette et l'autre de Sainte-Anne. Ce dernier, armé de deux superbes jambières vint déposer en faveur de son cher exilé : « J'ai vu, dit-il, J. Judic chez monsieur Brizay. »

— Que faisait-il là ? demanda le juge.

— Rien.

— Quelle position avait-il ?

— Il était couché.

— Il n'était pas couché ?

— Non.

— Qu'avez-vous fait ensuite ?

— J'ai marché à la porte, après je voulais trouver monsieur Brizay et j'y dis... Plus tard, après, je suis Judic insulter monsieur Brizay, et en sortant il a huchou : « Vous êtes excommunié ! voleur ! » (Rires.)

L'on passe ensuite à l'audition des témoins de M. Judic qui tous deux viennent affirmer que ce dernier est innocent. L'un d'eux vient même s'avouer complice en disant : C'est moi qui ai crié : bande de voleurs !

M. Clavier, de Saint-Nazaire, s'appuyant sur la déposition des témoins de la contre-enquête, demande l'acquiescement pur et simple de son client.

L'affaire de violation de domicile a été abandonnée, dit l'honorable défenseur : mon interlocuteur avoue que son client se fiche de l'excommunication ; on ne peut donc plus nous imputer que d'avoir traité Brizay de voleur, et le coupable vient déclarer que c'est lui qui a proféré ces paroles : l'en rende honneur à sa franchise. Je demande donc un tribunal de déshonorer Brizay de sa demande et de le condamner aux frais et aux dépens.

Jost essaie de remonter à la surface, mais il fait un nouveau plongeon et reste au fond de l'eau.

Le tribunal met l'affaire en délibéré et, mardi dernier, il a condamné M. Jean Judic à 100 francs de dommages et intérêts et aux frais et aux dépens.

Au nom du droit, de la justice et de l'égalité, sans doute !

PIERRE DE LA LIBERTÉ.

Ami de la vérité
24 - 2 - 07

Sainte-Anne-de-Cambon

Il y a quelques jours, était évoquée en justice de paix de Savenay une affaire que nous exposerons à nos lecteurs.

L'ancien instituteur laïque, — vous savez, l'homme au revolver, — appelait notre ami, M. Jean Judic, de la Grand-Ville, l'accusant : 1° d'avoir violé son domicile; 2° de l'avoir traité d'« excommunié » et de « voleur », à la date du 23 novembre dernier. M. Clavier n'a pas de peine à prouver que M. Jean Judic n'a pas prononcé ce mot. Au reste, un de ses camarades vient à la barre déclarer que s'il y a un coupable, c'est bien lui seul qui, en sortant de la séance du Conseil municipal, a hautement et publiquement qualifié la bande de scripturaires qui nous gouvernent de fripons et de cambrioleurs. Et il le répète courageusement de nouveau, demandant qu'on le poursuive, si on l'ose.

Quant à l'excommunication, le pédagogue assure personnellement s'en fiche, comme d'une guigne... et de ses élèves au même temps, j'imagine. Il ne fut jamais un éducateur modèle, loin de là. En second lieu, la violation de domicile est abandonnée. Cette charge ne tenait pas debout. Ce n'est pas parce que l'on entre chez quelqu'un que l'on « viole son domicile ». M. Jean Judic n'a pas fracturé les meubles du maître d'école. Aussi bien, sentant qu'il se couvre de ridicule, celui-ci lâche pied.

Il a amené avec lui deux témoins qui font sensation par leur langage châtié et leur mine plutôt piteuse.

Celui qui s'arme de jambières vous récite des phrases de ce genre : « Je suis Judic, instituteur, monsieur l'instituteur; il a buché : V's êtes excommunié ! » Naturellement, on rit.

L'avocat du plaignant se lance en de longues diatribes sur la « mentalité cléricale », les « réactionnaires » et le « Pape », et une sang et eau pour arriver à ne rien dire, ni surtout prouver.

Ce qui n'empêche pas, après une semaine de réflexion, notre ami Jean Judic d'être condamné par l'implaçable juge aux frais et aux dépens, et à 100 fr. de dommages et intérêts envers la partie civile.

Cela fera bouillir la soupe du maître d'école. M. Jean Judic n'ignore pas que nous autres les catholiques, nous sommes taillables, corvéables — et souvent emprisonnables — à merci.

Pierre de PORTGAMP.

Ami de la vérité
17 - 3 - 07

SAINT-ANNE-DE-CAMPBON

Depuis quelque temps, il n'y a plus que des catholiques à s'asseoir sur les bancs de la justice de paix de Savenay. Ce mauvais lieu, au reste, n'est plus guère qu'une sorte de petit tribunal révolutionnaire. Et l'édifiant, l'auguré orinairement d'un président de comité démocratique et d'un liquidateur de congrégations, un magistrat intelligible pour les chrétiens, aux plus effrayantes gémissements : à l'amende et à la prison.

Un certain individu apporte un cahier bleu où il a collé les articles que je publie dans les journaux, et j'imagine que les malheureux criminels qui sont traduits à la barre ont la chance fortunée d'être jugés d'après les horribles choses que l'écrit contre le bon vieux régime qui nous pille et nous vole.

Je relaterai la façon étrange dont sont conduits les interrogatoires.

C'était l'autre jour : On vidait l'affaire Jean Judic, accusé d'avoir, paraît-il, injurié un pédagogue laïque ; cas très grave !

L'institutrice était appelée à témoigner. D'aucuns disent qu'elle n'a rien vu ni entendu. Enfin, on la confrontait avec le coupable.

— Jean Judic fils, de la Grand-Ville, levez-vous ! ordonne le digne juge de paix, d'un ton rogue.

Et se retournant respectueusement vers la mouche-gossée :

— Madame ou Mademoiselle — je ne sais — Bontemps, reconnaissez-vous Jean Judic : Il est derrière vous.

La brave maîtresse d'école ne pouvait véritablement pas se tromper. Aussi charge-t-elle le pauvre délinquant d'un tas de péchés, dont il était, certes, innocent.

Naturellement, il fut condamné, — je m'exprime : culmé !

La bande des Guillon, Brizay et Leclerc est représentée aux audiences par un avocat occasionnel qui occupe le meilleur de ses loisirs à crocheter, à l'aise de pincemaître, des perles de couvent et remplit, en outre, les fonctions de suppléant du juge de paix. Ces deux citoyens opèrent en famille. Ils auraient tort de se gêner.

Cependant, je me demande, s'il est dans les règles du droit d'être à la fois avocat et suppléant du juge de paix devant lequel on plaide. Je n'ai pas qualité pour me prononcer sur la question. Mais il n'est qu'à Savenay que pareilles situations se rencontrent et se pratiquent.

Le champ est ouvert à toutes les suppositions, et il est permis de protester.

Pierre de PORTGAMP.

Il vient d'être procédé à la désinfection de la mairie de Sainte-Anne-de-Cambon, et immédiatement, — ce qui est une coïncidence curieuse, — après le départ du maître d'école Brizay, dont la commune de Montbert s'est enrichi.

Ignoré si on a brûlé du myrte et du laurier, mais un vigoureux blanc de chaux a été passé sur les murs.

La municipalité bigarée peut préparer ses paquets. La place est nettoyée pour mettre des honnêtes gens moins sectaires.

P. de P.

2.6.07 Broij mantaise

SAINT-ANNE-DE-CAMPBON. — Dimanche dernier, on procédait publiquement, par devant notaire, à la location d'une ferme, appartenant d'une manière indivise au Bureau de bienfaisance et à la Fabrique, à charge par celle-ci de faire célébrer plusieurs services chaque année pour le donateur.

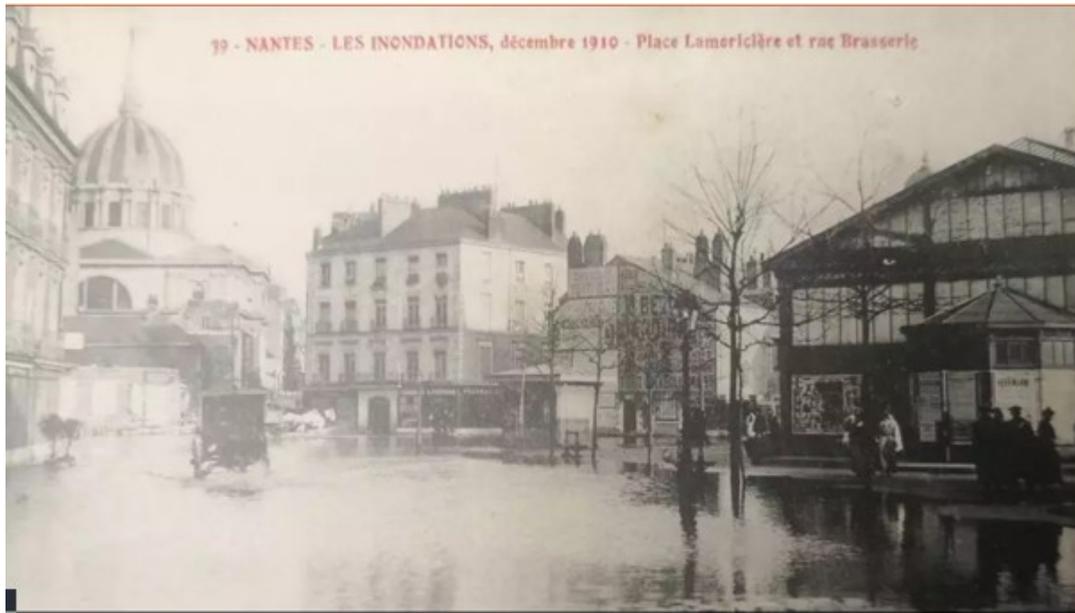
Personne, jusqu'ici, n'avait voulu contribuer, par une location, à enlever à la Fabrique ce qui était son bien. Mais, dimanche, deux hommes de Sainte-Anne s'offrirent et, finalement, l'adjudication a été faite au plus offrant, qui n'est autre que le



La Sublaire à Sainte Anne Sur Brivet



La Sublaire au début du XIXème siècle



Rue Lamoricière et Avenue de Launay à Nantes au début du XIXème siècle

12b) Gustave Le CLERC, né à Nantes le 18 mai 1851 à 2 heures du matin quai de La Fosse, la déclaration est établie à l'état civil de Nantes (5^{ème} canton) par son père en présence d'Auguste FABRE, propriétaire, 53 ans, demeurant rue Boileau, et de Félix Prudent BOISSELOT, propriétaire, 30 ans, demeurant rue Haute du Château., mort à Nantes le 18 mars 1923. Engagé volontaire en Algérie et Madagascar, il est médaillé de la guerre coloniale, et de la guerre de 1870.

Il est propriétaire de la Sublaire. Il avait épousé à Nantes le 10 juillet 1883 **Lucie, Marie-Fanny ETIENNE**, née à Nantes le 21 novembre 1857, morte à Nantes le 29 octobre 1946, propriétaire de Vie à Commequiers-85, fille d'Emile, René-Antoine ETIENNE, Président des raffineries Emile ETIENNE et CEZARD, à Nantes, chevalier de la Légion d'Honneur et Léonie-Flore CANTIN, propriétaire.

Témoins au mariage : Edouard Mathurin PONTALLIÉ, propriétaire âgé de 64 ans demeurant à Rennes, oncle maternel de l'époux, Alphonse ROBERT, notaire, âgé de 36 ans demeurant rue Boileau à Nantes, beau-frère de l'époux, Jean Simon VORUZ, constructeur mécanicien, ancien député et ancien adjoint au maire de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de 72 ans, demeurant rue Linné, Camille GUITTON, juge au tribunal civil, 55 ans demeurant à La Roche Sur Yon, cousin de l'épouse.

Ils demeureront au 4 rue de Bréa à Nantes, et au château de Vie à Commequiers.

Lucie ETIENNE semble disposer d'une bonne santé car en 1937, sa belle-fille écrit qu'à 79 ans, elle reste vaillante et se rendait à Angers pour déjeuner avec Pauline TURPAULT, en faisant un aller et retour dans la journée avec sa fille Marthe Le CLERC, mais malgré tout elle souffre des pieds.

Il était abonné au Figaro et au Journal « Le Phare de La Loire », occasionnellement ces quotidiens faisaient paraître des avis mondains, annonces des villégiatures estivales de leurs abonnés. A ce titre à plusieurs reprises Gustave Le CLERC y apparaît.

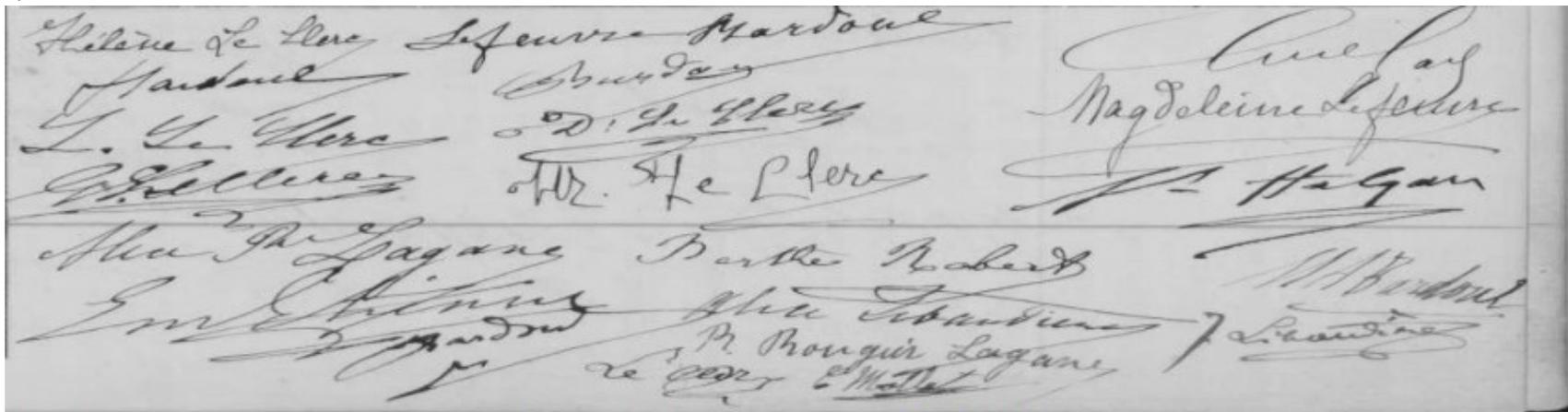
Gustave Le CLERC s'éteint le 18 mars 1923 à Nantes à son domicile, la déclaration à l'état civil de Nantes (5^{ème} canton) est faite par Robert Le CLERC, 25 ans, étudiant, domicilié au 4 rue de Bréa, fils du défunt et Jacques LIBAUDIÈRE, propriétaire, 41 ans, demeurant rue Dobrée, neveu par alliance.

Elle décède à Nantes rue Harrouys le 29 octobre 1946 à 10 heures 30 du matin, la déclaration à l'état civil (5^{ème} et 6^{ème} canton) est faite par François BARDOUL, 65 ans, ingénieur expert, gendre de la défunte et demeurant également rue Harrouys.

D'où nés à Nantes :

- a) Hélène, Marie-Lucie née le 26 janvier 1887 à 4 heures du soir rue de Bréa, la déclaration à l'état civil (Nantes 5^{ème} canton) est faite par son père le lendemain, en présence de René Emile ETIENNE, 61 ans, propriétaire, Chevalier de La Légion d'Honneur, aïeul de l'enfant, demeurant rue de Bréa, et d'Alphonse ROBERT, 39 ans, notaire, demeurant rue Boileau, oncle paternel. Elle avait épousé à Nantes le 12 juillet 1911 (5^{ème} canton) **François BARDOUL** ingénieur des Arts et manufactures, devint Maire de Sainte Anne Sur Brivet, fils de Marie François Olivier BARDOUL et de Marie Camille Anne Françoise LEFEUVRE. Les témoins du mariage furent : Emmanuel Léonce HALGAN, sénateur de Vendée, 72 ans, demeurant au 82 rue de Lille, oncle paternel par alliance de l'époux, Marie Joseph Anne Magdeleine LEFEUVRE, propriétaire, 48 ans, demeurant au 13 rue Bertrand Geslin, tante maternelle de l'époux, Didier Jules Le CLERC, propriétaire, 55 ans, demeurant au 1 bis rue Newton, oncle paternel de l'épouse, Marthe Léonie Constance Le CLERC, propriétaire, 21 ans, demeurant au 4 rue de Bréa, sœur de l'épouse.

i.



Les signataires présents au mariage d'Hélène Le CLERC et de François BARDOUL.

Hélène Le CLERC décède en son domicile au 22 rue Harrouys le 31 mai 1953 à 3 heures, la déclaration à l'état civil de Nantes (5 et 6^{ème} canton) est réalisée par Henri POMMERET, commis d'administration, 46 ans, gendre de la défunte, demeurant au 22 rue Harrouys. D'où postérité BARDOUL, POMMERET TURPAULT.

- b) Marthe, Léonie-Constance-Marie née le 31 mai 1890 à 9 heures du soir, rue de Bréa à Nantes, la déclaration a été établie à l'état civil (5^{ème} canton), le 2 juin 1890 par son père, en présence de Didier Jules Le CLERC, propriétaire, 34 ans, demeurant place Lamoricière et Alphonse ROBERT, propriétaire, 42 ans, demeurant rue du Calvaire. Elle décède en son domicile rue Harrouys à 3 heures le 16 mars 1957, et la déclaration à l'état civil de Nantes (2^e et 3^{ème} canton) est faite par Claude Le CLERC, 28 ans, secrétaire de direction, demeurant au 3 place Graslin. Sans alliance.

Nous savons que Marthe Le CLERC est allée à l'exposition universelle de Paris de 1937, elle était accompagnée de Thérèse BARDOUL, épouse de Gérard TURPAULT, mariée trop jeune elle ne connaissait pas Paris d'après Madeleine DESTOUCHES dans un courrier du 5 novembre 1937.

- c) Robert qui suit en 13b



Jean-Baptiste ETIENNE
(1795 - 1866)

Etienne (d'après le pavillon de Jean-Baptiste ETIENNE)



Gustave Le CLERC
coloniale



Lucie ETIENNE



Médaille



Gustave Le CLERC, déguisement au bal de la Préfecture le 9 février 1880

*Nom, prénoms et signalement des personnes accompagnant
le porteur du permis*

Monsieur Le Clerc Didier
Signalement

*Age
Caille
Cheveux
Sourcils
Barbe
Front
Yeux
Nez
Bouche
Menton
Visage
Coiffure*



Signes particuliers

Signature

L. de Clerc

M

Signalement

*Age
Caille
Cheveux
Sourcils
Barbe
Front
Yeux
Nez
Bouche
Menton
Visage
Coiffure*

Signes particuliers

Signature

M

Signalement

*Age
Caille
Cheveux
Sourcils
Barbe
Front
Yeux
Nez
Bouche
Menton
Visage
Coiffure*

Signes particuliers

Signature

M

Signalement

*Age
Caille
Cheveux
Sourcils
Barbe
Front
Yeux
Nez
Bouche
Menton
Visage
Coiffure*

Signes particuliers

Signature

QUARTIER GÉNÉRAL

de la XI^e Région Armée

Validité de Permis Prolongée

du 28 Nov. au 22 Mars 1919

du D. L'Officier Délégué

A chaque demande de renouvellement joindre le Permis pénné.

N^o 184737

Permis

de circuler par véhicule automobile



OU A DÉFAUT
Signalément du Porteur
du présent Permis

Il est permis à M. Le Clerc Gustave
demeurant à La Sablaie par Puy-Château
(Propriétaire)
accompagné de son épouse
Monsieur Le Clerc Didier

de se rendre à l'arrondissement de St Nazaire
en voiture automobile n^o 734-B.S.
par l'itinéraire zone spéciale du
Département de la Loire Inférieure

Le permis de circuler est valable
du 15 Novembre au 15 Décembre 1918

- Age
- Complexion
- Cheveux
- Lunettes
- Barbe
- Front
- Yeux
- Nos
- Bouche
- Menton
- Visage
- Coiffure

Signes particuliers

Signature du Porteur

[Signature]

Nota: Le présent permis n'est valable que pour l'itinéraire indiqué. Il sera pénné à l'expiration de la période de temps fixée. En aucun cas il ne pourra être délivré à titre permanent.

Validité de Permis Prolongée
du 28 Nov. au 22 Mars 1919
du D. L'Officier Délégué

Délivré le 13 Novembre 1918

Validité de Permis Prolongée

du 28 Nov. au 22 Mars 1919

du D. L'Officier Délégué

pour le Chef d'Etat Major
Officier Délégué

[Signature]

Cachet

(1) Le signalément et la signature des dites personnes doivent figurer au verso du présent permis.

13b) Robert Le CLERC, né à Nantes le 16 février 1898 avec pour témoin lors de sa déclaration de naissance Alphonse ROBERT, propriétaire, oncle par alliance, demeurant rue du Calvaire à Nantes et Emile ETIENNE, propriétaire, âgé de 44 ans, oncle maternel demeurant rue de Bréa à Nantes.

Dans sa jeunesse il porte un surnom « le monocle », époque insouciant qui se terminera avec la 1^{ère} guerre mondiale, car le 5 mars 1917 il est engagé volontaire pour 4 ans. Le 7 mars 1917 il est affecté au 229^{ème} régiment d'artillerie, puis le 1^{er} décembre au 41^{ème} régiment d'artillerie coloniale, le 1^{er} mai 1918 au 22^{ème} régiment d'artillerie, le 25 juillet 1918 au 277^{ème} régiment d'artillerie, le 24 août 1918 au 8^{ème} escadron, le 25 mars 1919 au 21^{ème} escadron du train, le 15 novembre 1919, au 1^{er} régiment de chasseurs malagache . Revenu dans ses foyers le 22 janvier 1921 et passe dans la réserve active au 2^{ème} régiment de chasseur. Il reçut un certificat de bonne conduite

Il participera à une procession à l'occasion des journées diocésaines du 1^{er} mars 1925, rassemblant 80000 catholiques, l'avant-garde défile avec Robert Le CLERC (Livre d'or)

En 1937 il s'investit à Nantes dans le PSF (Parti Social Français), mouvement politique , de droite conservatrice fondé par le colonel François de La ROCQUE. D'ailleurs en 1937 il faisait " de la propagande " à Saint Révérend en janvier 1937, et PSF présidé par François de La ROCQUE, avec a peu près 22000 personnes rue de Clermont encadrées par 25 pelotons de gardes mobiles, et même des bateaux sur l'Erdre avec de la police.



Il est propriétaire du domaine de Vie dont il revend la propriété en 1954 pour acheter le Logis de Dolbeau à St-Maixent. Il fut conseiller municipal de Commequiens à la Libération, Chevalier du Mérite agricole et administrateur du Crédit Mutuel en Vendée.

Il avait épousé à Nantes le 5 février 1924 (6^{ème} canton) **Madeleine, Corinne-Charlotte DESTOUCHES**, née à Nantes le 28 décembre 1901, , fille d'Alfred, Emile DESTOUCHES, avocat et armateur, propriétaire de la Roulière aux Sorinières-44 et Jane le ROUX-DESSAULX.

Les présents et témoins du mariage : Didier Jules Le CLERC, propriétaire, demeurant à Nantes au 1 bis rue Newton, oncle paternel, de l'époux, Louis Marie Guillaume LE ROUX, propriétaire à Paris au 7 rue Charles Dickens, oncle maternel de l'épouse.

Une abondante correspondance est établie entre Madeleine DESTOUCHES et sa sœur Yvonne, qui avait épousé André GUILLO du BODAN, et qui résidait au Maroc dans les années 30 .

Avant son mariage, Madeleine DESTOUCHES perd tragiquement son frère Jean DESTOUCHES lors de la guerre. De nombreuses lettres lui sont parvenues lors de ce drame en 1917, elles étaient de sa grande amie : Marguerite DESBOIS dit « Guiguite », Yvonne TERTRAIS, Louise des ANGES

Madeleine DESTOUCHES évoque aussi les événements en Espagne qui l'inquiète, et d'autres part des collectes de vêtements civils au profit des sœurs en prévision de persécution religieuse.

En décembre 1938 celle-ci évoque une soirée de bridge d'une quarantaine de personnes chez sa sœur Simone, épouse de Raoul CEBRON de LISLE

Les amis cités sont :

Marguerite DESBOIS est de loin son amie la plus proche, femme qui aime les voyages et même organise des conférences avec [Hélène VACARESCO](#), femme de lettre et écrivain (1864-1947), notamment à Arcachon en 1938. Madeleine de BESSÉ, Madame VALENTIN, Suzanne TERTRAIS, Anne THARREAU, Marguerite THENAISIE, Cécile Anne CORMIER.

Lucie de CORSON, Madeleine BEAUSIRE, Odette BABIN, Suzanne SAINT ARDIER, HOUSBINE

Les relations : Monsieur et Madame GUILLO du BODAN, beaux-parents de sa sœur, de LAMBILLY de Ternay, de BAGNEAUX, SÜRER, JALABERT, Monsieur CRIMAIL, Jacques JONCHERAY, Henry de VAUX (cousin),

Autres amies, Simone Courroux, Simone ROMEFORT, Madame de CORSON, MOLLAT, MOSNAY, Yvonne TAUDIÈRE qui avait épousé Jean GAUTIER, avocat à Paris, qui s'intéresse beaucoup aux tableaux Le ROUX.

Ils assistent au mariage de Nicole de CLERVILLE avec Michel MARION de PROCÉ (cousin de Plessé).

Le ménage vit au 43 rue DESAIX à Nantes, mais dans les années 1936 1937, ils cherchent à mettre cet hôtel particulier en location.

Les enfants ont l'habitude de jouer avec les enfants de la famille de PERIER, leur voisin.

Madeleine DESTOUCHES est décédée le 15 octobre 1938 à 19h30 au 43 rue Desaix à Nantes.

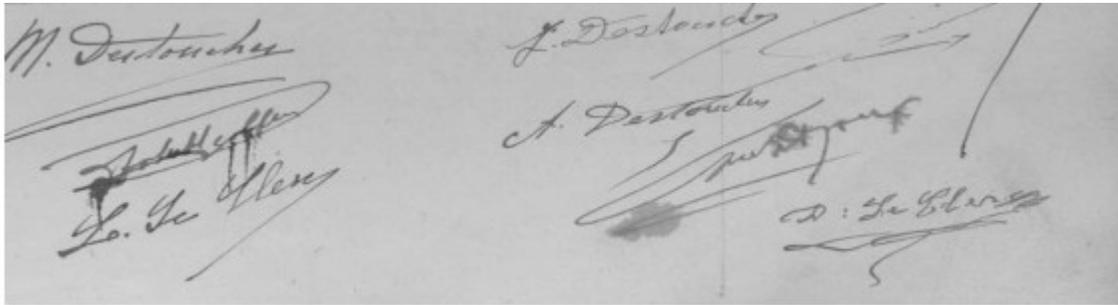
Le 2 août 1940, Vie a été occupé par 170 hommes et 15 chevaux. Dans la nuit du 13 au 14 juillet ils ont bu, et cassés, tables chaises, 23 carreaux, vaisselles, et autres mobilier. Les occupants sont partis dans la nuit du 25.

Robert Le CLERC est décédé au Logis de Dolbeau à Saint Maixent Sur Vie le 27 janvier 1957.

D'où nés à Nantes :

- a) Christiane, Lucie-Marie-Jeanne, née le 1^{er} décembre 1924, morte à Nantes le 10 janvier 1938. Elle était très attachée à sa cousine Janine GUILLO du BODAN, avec laquelle elle passait des vacances notamment à Préfailles.
- b) Yves, Didier-Marie-Jean-Gustave, né le 3 mars 1926, mort à Vannes le 1^{er} mars 2010, ordonné prêtre en 1952, puis moine bénédictin à Ste-Anne de Kergonan-56.
- c) Didier, Marie-François qui suit en 14ba
- d) Claude, Marie-Raoul qui suit en 14bb
- e) Jacqueline, Marie-Hélène née le 25 mars 1931, épouse à l'Arba Algérie le 23 décembre 1954 **Gérard MERLAND de CHAILLÉ**, fils d'Henry MERLAND de CHAILLÉ, et d'Eliane JACOBS EN. D'où postérité MERLAND de CHAILLÉ.
- f) Monique, Marie-Simone née le 17 juin 1933, épouse à St-Maixent sur Vie le 5 octobre 1963 **Hervé de KERMENGUY**, sans postérité.





Signatures au Mariage de Robert Le CLERC et de Madeleine DESTOUCHES 1924



Château de Vie à Commequiers 85



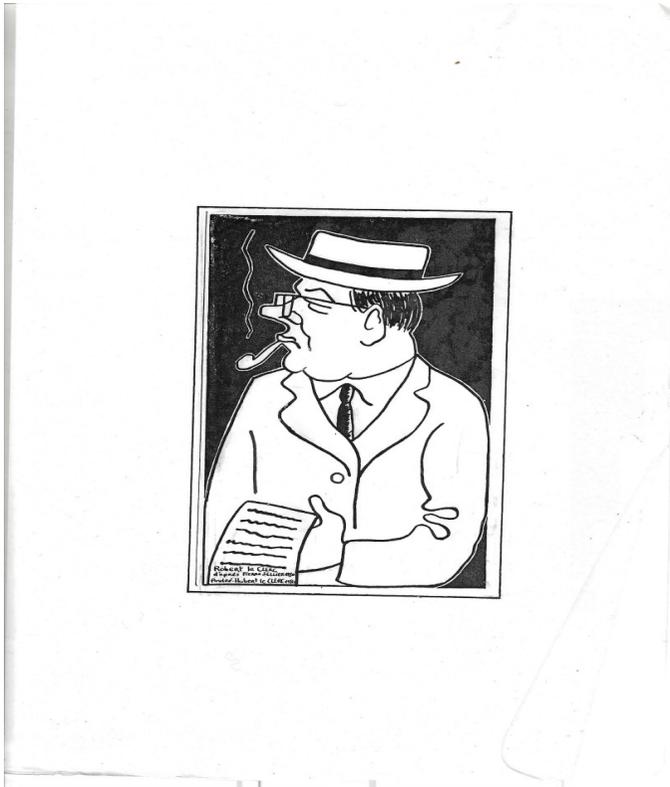
Madeleine DESTOUCHES en 1917



Modèle Citroën B14 1926 (Robert Le CLERC)

François de La ROCQUE dit le Colonel de La ROCQUE (1885-1946)





Caricature éditée par un journal lors d'une course hippique à Challans

14ba) Didier Le CLERC, né à Nantes le 4 mars 1929, mort à Saint-Maixent sur Vie le 21 janvier 1997, agent d'assurances, conseiller municipal de Saint-Maixent de 1971 à 1989, administrateur du Crédit Mutuel, propriétaire du Logis de Dolbeau. Il avait épousé à Sucé sur Erdre-44 le 28

décembre 1957 **Monique ERTAULT de la BRETONNIERE**, née à Sucé le 14 juin 1928, fille de Jehan ERTAULT de la BRETONNIERE et Marie-Josèphe de CARHEIL, et qui revend le Logis de Dolbeau en 2005. D'où nés à Saint-Gilles-Croix de Vie-85 :

- a) Olivier qui suit en 15ba
- b) Vincent, né 22 novembre 1961, qui épouse à Marikina (Philippines) le 2 décembre 2006 **Angélita BORROMEO**, née en 1962, fille de Bénito C. BORROMEO.
- c) Emmanuel, Vincent-Anne-Marie né le 25 février 1969



Ertault de la Bretonnière

15ba) Olivier Le CLERC, né à Saint-Gilles sur Vie-85 le 30 octobre 1958. Il épouse à la Garennes-Colombes-92 le 7 janvier 1983 **Rozenn PAGANUZZI**, née à Courbevoie-92 le 20 juin 1954, fille d'Alessandro PAGANUZZI, originaire de Castel San-Giovanni Piacenza-Italie et Clotilde BOSCHER. D'où :

- a) Marie née à la Garennes-Colombes le 19 octobre 1983
- b) Thibault, Alessandro né à la Garennes-Colombes le 30 novembre 1986
- c) Pierre-Alexandre né à Nantes le 26 octobre 1990

Branche Claude Le CLERC

15bb) Claude Le CLERC, né à Nantes le 4 mars 1929, agent d'assurances à Nantes, propriétaire de 1957 à 1963 de la Potinarderie à Mauves sur Loire-44, puis de 1972 à 2000 du Lavoir de Dolbeau à St-Maixent sur Vie-85. Il épouse à l'Herminault-85 le 6 juin 1954 **Eliane, Eulalie-Marie-Alix MERLAND de CHAILLÉ**, née à l'Herminault le 30 octobre 1930 et fille d'Henry MERLAND de CHAILLÉ et Eliane JACOBS'EN. Claude Le CLERC fera sa première communion et confirmation avec son frère Didier en l'église Saint Donatien en 1939, puis il sera mis en pension à l'école des Enfants Nantais.

- a) Brigitte née le 23 mai 1955, épouse à Nantes le 19 juin 1976 **Jean DUCHAINE**, d'où postérité. DUCHAINE.
- b) André-Hubert né le 2 avril 1959
- c) Benoist, qui suit 16bba
- d) François-Hugues qui suit 16bb



Merland de Chaillé



Armoiries peintes Merland de Chaillé -Tinguy

16bba) Benoist Le CLERC, né à Nantes le 24 août 1961, cadre de banque, épouse à Inzinzac-Lochrist-56 le 25 juin 1983 **Servane, Marie-Anne du BREIL de PONTBRIAND**, née à Lorient-56 le 19 mai 1962, fille de Patrice du BREIL de PONTBRIAND et Brigitte RIOU du COSQUER.

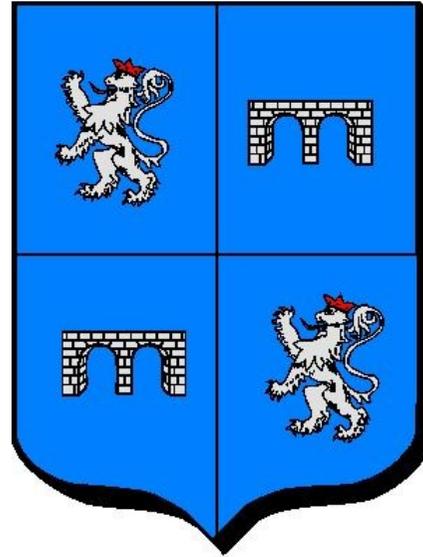
Le mariage est célébré par Dom Yves Le CLERC, moine bénédictin de l'abbaye de Kergonan de Plouharnel

D'où :

- a) François-Brieuc, Hugues-Benoist-Marie né à Nantes 6 mai 1984, épouse le 7 mai 2016 à Ahuillé-53 en Mayenne **Anaëlle BRUNET**, fille de Serge BRUNET et Odile BECQUEY. D'où :
 1. Amaury, né le 12 mars 2017 à Laval
 2. Joséphine, née le 19 avril 2018 à Laval
 3. Octave, né à Laval le 2 octobre 2019
- b) Quentin-Côme, Benoist-Hubert-Anne-Marie, né à Nantes 28 mai 1985, épouse à Beaulieu sur Oudon-53 le 26 juillet 2008 **Sabine VIOT**, née le 20 janvier 1985, fille de Philippe VIOT et de Ghislaine de POULPIQUET de BRESCANVEL. D'où :
 1. Raphaël, né à Nantes le 12 septembre 2011
 2. Constance, née à Nantes le 24 juillet 2013
 3. Auguste, né à Nantes le 07 avril 2017
- c) Anne-Constance, Servane-Bénédicte-Marie née à Nantes 2 novembre 1986, épouse à Nantes le 11 juillet 2013, **Christophe BRIVE**, d'où :
 1. Arthur, né à Paris XV le 5 janvier 2016,
 2. Eléonore, née le 3 juin 2018, Paris XV.
- d) Jacques-Etienne, Benoist-Philippe-Marie-Anne né à Nantes 23 septembre 1988 épouse à La Chapelle Sur Erdre-44 le 24 août 2012 **Elise BABER**, d'où :
 1. Leopold, né le 10 août 2018 à Amsterdam
 2. Henry, né le 4 décembre 2019 à Amsterdam
 3. Alban, né le 22 novembre 2020 à Amsterdam
- e) Pierre-Amaury, Benoist-Vincent-Marie-Anne, né à Nantes 19 avril 1990. Epouse à Issy Les Moulineaux le 18 mai 2020 **Mailys ROUSSEAU**, née le 30 avril 1993 à Nantes, fille de François Xavier ROUSSEAU et de Martine DENYS de BONNAVENTURE.
 1. Aymeric, né le 22 septembre 2020 à Cherbourg
 2. Zélie, née le 25 septembre 2024 à Rennes
- f) Jean-Héliel, Benoist-François-Brieuc-Marie-Anne, né à Hennebont-56 le 7 juillet 1995, épouse le 26 juin 2021 à Chateaufort d'Ille Vilaine, le 26 juin 2021 (religieusement le 24 juillet 2021) Alexandra de HEDOUVILLE, fille de Renaud de HEDOUVILLE et de Laurence de MAYNARD, née le 27 juillet 1997 à Rennes.

D'où :

1. Brune à Saint Malo le 16 novembre 2024



du Breil de Pontbriand

15bb) François-Hugues Le CLERC, né à Nantes le 5 novembre 1968, épouse à Paris-15^{ème} le 22 septembre 2001, et à l'église de St-Sauveur de Redon le 13 octobre 2001 **Magali DUFAURE de LAJARTE**, née le 2 mars 1971, fille d'Henri DUFAURE de LAJARTE et Anne BOUCHAUD. D'où :

- a) Lucie née et décédée à Paris le 24 décembre 2002
- b) Igor, Marie né à Paris le 4 janvier 2004
- c) Eloi né à Cormeilles en Parisis-95 le 20 mai 2006
- d) Mayeul né à Quimper-29 le 12 avril 2008
- e) Augustin né à Quimper le 23 juillet 2011

Dufaure de Lajarte



Madame J. B. Etienne, Monsieur
Emile Etienne, Chevalier de la Légion
d'honneur, Madame Emile Etienne ont
l'honneur de vous faire part du mariage de
Mademoiselle Lucie Etienne, leur petite-fille
et fille, avec Monsieur Gustave Le Clerc

Ils vous prient d'assister à la bénédiction nuptiale
qui leur sera donnée le 10. Juillet 1883, en l'Eglise
Notre-Dame de Bon-port à 11 heures

Nantes, le 25 Juin 1883.



Madame veuve AUGUSTE LE CLERC :

Monsieur et Madame GUSTAVE LE CLERC, Monsieur DIDIER LE CLERC, Monsieur ALPHONSE ROBERT, Notaire à Nantes, et Madame ROBERT ;

Monsieur ANTONIN GUYOT et Madame GUYOT, née LE CLERC ; Monsieur et Madame Ed. PONTALLIÉ, Madame veuve JULES PONTALLIÉ ;

Monsieur et Madame Ed. PONTALLIÉ fils et leurs enfants ; Monsieur LÉO PONTALLIÉ fils, Monsieur Ed. VIGOUR, Notaire à Saint-Malo, Madame VIGOUR, née PONTALLIÉ, et leurs enfants ;

Monsieur et Madame HAUCE et leurs enfants, Monsieur ECOËNN GRESET, Chef d'escadron d'Artillerie, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller Général d'Ile-et-Vilaine, Madame GRESET et leurs enfants ; Madame veuve ARISTIDE GUYOT, Madame veuve LÉONARD BOURDAIS et ses enfants, Monsieur ACHILLE PONTALLIÉ et ses enfants, Mesdemoiselles VICTORINE et ÉLÉONORE PONTALLIÉ, Madame veuve F. PONTALLIÉ, Monsieur l'Abbé PONTALLIÉ, Chanoine de Rennes ; Monsieur ANTOINE MOCUDÉ et ses enfants, Madame veuve GAUTIER et ses enfants, Monsieur DELACOUR, Directeur de l'École de Médecine de Rennes, Chevalier de la Légion d'Honneur, Madame DELACOUR et leurs enfants ; Madame veuve DE LA BINTINAYS et ses enfants, Monsieur et Madame HESBERT, Madame veuve FÉLIX DENISANE, Monsieur et Madame ALPHONSE DENISANE et leurs enfants, Madame veuve ECOËNE DOUAUD et son fils, Mesdemoiselles PONTALLIÉ DE LOURMES, Monsieur E. PONTALLIÉ DE LOURMES, Monsieur et Madame AMOUREDEIEU et leurs enfants, Monsieur et Madame DES FLÉGÈS, Monsieur ECOËNE DELAHAYE ;

Et les Familles CHARLES et FRANÇOIS MOCUDÉ ;

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste LE CLERC

ANCIEN ARMATEUR, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, cousin-germain et cousin, décédé le 20 Avril 1884, en sa demeure, place de la Moricière, n° 2, dans sa soixante-septième année, muni des Sacraments de l'Église.

Ils vous prient d'assister aux SERVICES FUNÉRAIRES qui seront célébrés à son intention, le Jeudi 1^{er} Mai, à neuf heures précises, dans l'Église Notre-Dame-de-Bon-Port, sa paroisse, et le Vendredi 23 Mai, à sept heures un quart, dans l'Église de Pont-Château.

In De Profundis, S. U. P.

VEUILLEZ EN FAIRE PART A VOTRE FAMILLE

Nantes, le 25 Avril 1884.



Monsieur et Madame GUYAVE LE CLERC, Monsieur DIDIER LE CLERC, Monsieur ROBERT, Notaire à Nantes, et Madame ROBERT, née LE CLERC ;

Monsieur et Madame EDOUARD PONTALLIÉ, Madame veuve JULIEN PONTALLIÉ, Monsieur ANTONIN GUYOT et Madame ANTONIN GUYOT, née LE CLERC ;

Monsieur et Madame EDOUARD PONTALLIÉ fils et leurs enfants, Monsieur LÉON PONTALLIÉ, Monsieur EDMOND VIGOUR, Notaire, et Madame VIGOUR, née PONTALLIÉ et leurs enfants ;

Mesdemoiselles VICTORINE et ELÉONORE PONTALLIÉ, Madame veuve FÉLIX PONTALLIÉ, Monsieur l'abbé PONTALLIÉ, Chanoine de Rennes; Monsieur ANTOINE MOGUDÉ, ses enfants et petits-enfants; Madame veuve GAUTIER, ses enfants et petits-enfants; Monsieur DELACOUR, Directeur de l'École de Médecine de Rennes, Chevalier de la Légion d'Honneur, et Madame DELACOUR, née PONTALLIÉ, leurs enfants et petits-enfants; Madame veuve DE LA BENTINAYS et ses enfants, Monsieur et Madame HESBERT, Madame veuve FÉLIX DÉNISANE, Monsieur et Madame ALPHONSE DÉNISANE, leurs enfants et petits-enfants; Madame veuve ECOËNE DOUAUD et, son fils, Monsieur et Madame BIADCE, leurs enfants et petits-enfants; Monsieur ECOËNE GRESET, Chef d'Escadron d'Artillerie, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller Général d'Ile-et-Vilaine, et Madame GRESET, leurs enfants et petits-enfants; Madame veuve ABASTIER GUYOT, Madame veuve LÉONARD BOURDAIS et ses enfants, Monsieur LÉON PONTALLIÉ, Receveur d'Enregistrement à Saint-Nazaire, et Madame LÉON PONTALLIÉ et leur fille; Mademoiselle CÉCILE PONTALLIÉ, Mesdemoiselles PONTALLIÉ DE LOURMES, Monsieur E. PONTALLIÉ DE LOURMES, Monsieur et Madame AMOUREDIEU et leurs enfants, Monsieur et Madame DES FLÉGÈS, Monsieur EUGÈNE DELAHAYE, et les Familles CHARLES et FRANÇOIS MOGUDÉ,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Anguste LE CLERC, née Constance PONTALLIÉ

leur mère, belle-mère, aïeul, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, décédée le 22 Août 1885, en sa demeure, à Nantes, place de la Moricière, n° 2, dans sa soixante-quatrième année, munie des Sacrements de l'Église.

Ils vous prient d'assister au SERVICE FUNÉBRE qui sera célébré à son intention, le **Mardi 1^{er} Septembre, à neuf heures précises**, dans l'Église Notre-Dame-de-Bon-Port, sa paroisse, et à la MESSE qui sera dite à la même intention, le **Lundi 7 Septembre, à huit heures précises**, dans l'Église de Pontchâteau.

Un De Profundis, S. U. P.

Nantes, le 25 Août 1885.



Madame GUSTAVE LE CLERC ;
Monsieur ROBERT LE CLERC, Monsieur FRANÇOIS BARDOUL, Ingénieur des Arts et Manufactures,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, et Madame FRANÇOIS BARDOUL, Mademoiselle
MARTE LE CLERC ;

Mesdemoiselles MONIQUE, FRANÇOISE, THÉRÈSE et NICOLE BARDOUL ;
Monsieur DUPON LE CLERC, Monsieur EMILE J.-B. ETIENNE, Madame HENRI ROUGIER-
LAGANE ;

Monsieur et Madame JACQUES LIBAUDIÈRE, Mademoiselle RENE ROUGIER-LAGANE ;
Monsieur JACQUES LIBAUDIÈRE ;

Monsieur EDOUARD PONTALLIÉ, ancien Député, et Madame EDOUARD PONTALLIÉ, Monsieur
EDMOND VIGOUR, Négociant Honoraire, Monsieur JEAN-BAPTISTE ETIENNE, Madame EDOUARD SAY
et ses enfants, Madame ACHILLE SAY et ses enfants ;

Madame DELACOUR, ses enfants et petits-enfants ;
Mesdemoiselles MARIE et MADELEINE PONTALLIÉ, Mademoiselle MARGUERITE VIGOUR, le
Viconte et la Vicomtesse DE MESSEY, la Baronne ARNOUS-RIVIÈRE, Madame JEAN ARNOUS-
RIVIÈRE, Madame OLIVIER DE LA BROUSSE, le Père ERNEST ARNOUS-RIVIÈRE, de la Compagnie
de Jésus, Monsieur et Madame LE FORQUIER DE VAUX, Monsieur et Madame LEVESQUE DU
ROSTU, le Père LÉONCE ARNOUS-RIVIÈRE de la Compagnie de Jésus, Monsieur et Madame
MARION DE PROCE, le Capitaine ARNOUS-RIVIÈRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix
de guerre, et la Baronne ARNOUS-RIVIÈRE, Monsieur et Madame FRANÇOIS ROZE, Monsieur et
Madame BERNARD ARNOUS-RIVIÈRE, Monsieur et Madame ACHILLE ARNOUS-RIVIÈRE,
Mademoiselle MADELEINE ARNOUS-RIVIÈRE, en Religion Sœur LOUISE des Filles de la Charité, le
Comte de GHAINNE DE BOURMONT, Croix de guerre, et la Comtesse de GHAINNE DE
BOURMONT, le Père VICTOR DE BOURMONT, Croix de guerre, et la Comtesse de GHAINNE DE
BOURMONT, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre, et la Comtesse HENRI
DE GHAINNE DE BOURMONT, le Viconte JOSEPH LE ROUGE DE GUERDAVID, Croix de guerre,
et la Vicomtesse JOSEPH LE ROUGE DE GUERDAVID ;

Madame LÉON PONTALLIÉ et ses enfants, Mademoiselle CÉCILE PONTALLIÉ ;
Les Familles VALLET, LE LÉPVIÈRE, MÉAULLE, MOUËDE, GAUTHIER, DUTERTRE,
TARDIEU, FRÉLAUT-DUCOURS, DAMOURETTE, MONGIN, BRISSON-MONGIN, GICQUEAU,
PÉJU, TAUDIERE, POMMERET, TURFAULT, GUITTON, GERGAUD, LETENNEUR, FEYDT
et FERRIAU ;

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Gustave-Antonin LE CLERC

décoré de la Médaille Commémorative de 1870 et de la Médaille Coloniale

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin-germain, neveu à
la mode de Bretagne, oncle à la mode de Bretagne et cousin, décédé muni des Sacraments de l'Église,
le 18 Mars 1923, à l'âge de 71 ans, 4 rue de Bois, à NANTES.

Priez Dieu pour lui !

Et vous prie d'assister aux **trains Messes basses** qui seront célébrées à son intention en l'Église
de Notre-Dame de Bon-Port, sa paroisse, à partir du **17 Avril 1923, à 8 heures.**

M

54 759

Monsieur & Madame Guyot ont l'honneur de vous faire
part du Mariage de Monsieur Antoin-Maxie Guyot, leur fils,
Avocat, Juge de Paix du Canton de Liffé, avec Mad-
moiselle Joséphine Leclerc.

Vous êtes prié d'en faire part à votre Famille.

Le Dardage, en Evre, le juillet 1841.

Sans Visites.

